

La taxe sur l'essence fait grimper le taux à 12.5%

La flambée inflationniste frappe surtout le Québec

par Michel Vastel

OTTAWA — Les hausses de taxes au Québec ont propulsé le taux d'inflation à un sommet sans précédent depuis la fin de la guerre. En décembre, l'indice des prix a augmenté de 0.5% dans l'ensemble du Canada mais de trois fois plus (1.6%) à Montréal et de

quatre fois plus (2.1%) à Québec. Statistique Canada a indiqué hier que le taux d'inflation pour l'ensemble de l'année 1981 a été de 12.5% au Canada, le plus haut taux depuis 1948, alors qu'il avait atteint le sommet de 14.2%. Le record de tous les temps a été franchi en 1917: les prix avaient alors augmenté de 18.2%.

Statistique Canada précise dans son communiqué que «les villes du Québec ont été touchées par la montée des prix de l'essence et de la bière sous l'effet surtout des changements fiscaux annoncés dans le budget supplémentaire provincial du 18 novembre et par la hausse des impôts fonciers». La poussée spectaculaire des prix au

Québec, souligne l'agence fédérale, est due à quatre facteurs: ■ augmentation du prix du lait décriée par la Régie provinciale; l'indice des prix des produits laitiers a augmenté de 0.3% dans l'ensemble du Canada mais de 2.8% à Montréal et de 3.6% à Québec; ■ impôts fonciers plus lourds au

Québec», précise également Statistique Canada: l'indice des logements en propriété a augmenté de 1.2% au Canada mais de 3.2% à Montréal et de 6.4% à Québec pour le seul mois de décembre; ■ le prix de l'énergie — sous l'effet de la taxe sur l'essence perçue par le Québec», précise Statistique Canada

— a fait un bond de 9 et 10% à Montréal et Québec, c'est-à-dire dix fois plus que dans l'ensemble du Canada; ■ enfin, toujours selon l'agence fédérale, les primes d'assurance automobile et de la bière ont contribué à une hausse plus rapide des prix au Québec par rapport au reste du Canada. Voir page 14: Flambée

Québec aux employés de la CTCUM en grève illégale

C'est le retour immédiat au travail ou une loi plus sévère

■ L'Assemblée nationale est convoquée d'urgence pour ce soir



Quelque 25 chauffeurs et opérateurs de la CTCUM ont manifesté hier devant le siège social de leur syndicat, pour demander la fin de la grève illégale entérinée par leurs dirigeants. À leur avis, le vote de dimanche dernier en vue de défaire la loi de retour au travail, pris à main levée par 2,000 des 4,200 membres du syndicat, a été mené de façon non démocratique et un scrutin secret aurait pu être différent. (Photo Jacques Grenier)

par Alain Duhamel

Le gouvernement québécois présentera ce soir à l'Assemblée nationale une nouvelle loi extraordinaire, plus sévère, s'il n'a pas obtenu l'assurance, ce matin, d'une reprise du service du transport en commun dans l'île de Montréal dans les plus brefs délais.

En fin de journée hier, après une assemblée extraordinaire du conseil des ministres et après une rencontre du caucus des députés du Parti québécois, le premier ministre, M. René Lévesque, a fait savoir que le conseil des ministres prendra une décision ce matin, à son assemblée hebdomadaire, après avoir été saisi du rapport que lui feront quatre émissaires chargés de recueillir le point de vue des syndicats.

Ces personnes sont: M. Robert Dean, député de Prévost et adjoint parlementaire du ministre du Travail; M. Guy Chevrette, député de Joliette et whip du Parti québécois; M. Jean-Roch Boivin, chef du cabinet du premier ministre; et M. Lucien Bouchard, négociateur expérimenté dans le secteur public. Leur mission consistait, au cours de la soirée et de la nuit dernières, à entendre les chefs syndicaux, les persuader de respecter la loi extraordinaire adoptée la semaine dernière à l'Assemblée nationale et à leur communiquer les intentions du gouvernement en cas de récidive.

M. René Lévesque a parlé d'une loi qui irait beaucoup plus loin sans préciser son contenu.

«Nous avons dépassé le seuil de tolérance», a-t-il déclaré.

Voir page 14: Retour

Claude Ryan presse les grévistes de profiter du sursis

par Pierre O'Neill

Convaincu que le conflit à la CTCUM peut se régler sans avoir à convoquer une nouvelle séance d'urgence de l'Assemblée nationale, M. Claude Ryan rappelle la responsabilité du gouvernement de tenter un ultime effort de rapprochement des deux parties et presse les grévistes de profiter du sursis offert par le premier ministre Lévesque et de rentrer au travail, dès aujourd'hui.

Après avoir écouté la conférence de presse donnée en fin d'après-midi hier par M. Lévesque, le chef de l'opposition officielle a exprimé au DEVOIR sa conviction qu'une approche intelligente et une attitude compréhensive peuvent aboutir à une amorce de réconciliation et persuader les employés à redonner le transport en commun aux Montréalais.

Interrogé sur l'initiative du premier ministre Lévesque de déléguer une mission de quatre émissaires auprès des deux parties en litige, M. Ryan a émis l'opinion que cette démarche aurait pu survenir plus tôt et a souhaité qu'elle réussisse à rétablir le climat. «Il était temps que le gouvernement reprenne contact avec les intéressés pour voir où ils en sont. Avant de franchir un autre pas, c'est l'obligation du gouvernement de convaincre les employés de retourner au travail.»

Cet effort de rapprochement pourrait être l'occasion, a souligné M. Ryan, d'identifier les éléments du dossier suscepti-

bles de susciter une reprise des pourparlers. «Quant on voit la perspective de rapprochement, l'obéissance à la loi peut apparaître dans une lumière plus favorable. Cela peut aider à créer un contexte qui fasse en sorte que les employés en viennent à la conclusion qu'il vaudrait mieux rentrer au travail pour reprendre les négociations. Je souhaite que le retour au travail s'effectue dans les meilleures conditions sous l'empire de la loi actuelle.»

Mais si les employés de la CTCUM ne saisissent pas l'occasion qui leur est offerte de régulariser leur situation et de reprendre les négociations, l'opposition donnera-t-elle son appui à une nouvelle loi spéciale du gouvernement? Ce n'est pas acquis. C'est une décision que M. Ryan se réserve après avoir consulté ses conseillers. Sur cette question, c'est seulement avant de rentrer à l'Assemblée nationale que le chef du PLQ sera définitivement fixé. Entre-temps, il poursuivra ses consultations avec quelques membres de son caucus parlementaire, notamment le député de Jean-Talton, M. Jean-Claude Rivest, chargé du dossier des relations de travail; le député de Laporte, M. André Bourbeau, responsable du dossier du transport en commun; le leader parlementaire, M. Gérard-D. Lévesque et le whip en chef, M. Michel Pagé.

Que les employés décident de poursuivre leur grève illégale ou de rentrer au travail, M. Ryan croit que le gouvernement n'aura pas le choix et devra appliquer les dispositions prévues dans la loi spéciale votée par l'Assemblée nationale, faire en sorte que la Justice suive son cours et obliger les syndicalistes à payer les amendes prescrites.

Plus tôt dans la journée, le chef du PLQ avait longuement traité du problème des relations de travail devant un groupe d'hommes d'affaires et de commerçants. Conférencier invité au déjeuner hebdomadaire de la Chambre de commerce de Montréal, M. Ryan a été généreusement applaudi lorsqu'il a déclaré que les syndicats devront retrouver, tôt ou tard, la voie de l'équilibre et du réalisme.

L'auditoire a également manifesté sa satisfaction en entendant le chef de l'opposition affirmer que les députés et ministres de l'Assemblée nationale devraient donner l'exemple aux Québécois et accepter que leurs salaires soit ajustés à l'heure des compressions budgétaires. Mais les applaudissements se sont faits plus insistants encore lorsque M. Ryan a émis l'opinion que le gouvernement Lévesque devrait consentir qu'en matière d'enseignement la clause Canada s'applique au Québec, accepter que dans les milieux à forte concentration anglophone, les dispositions de la loi 101 sur l'affichage soient «adoucies», reconnaître expressément le droit de la communauté anglophone de diriger et de gérer dans sa propre langue ses institutions de santé, de services sociaux et d'enseignement.

L'exposé du chef du PLQ avait pour thème «le programme de redressement pour le Québec» et il a énuméré les hypothèses de solutions qu'il privilégie pour aider les gouvernements Lévesque et Trudeau à surmonter la crise actuelle. Voir page 14: Ryan

AU SOMMAIRE

Éditorial

Si les syndiqués de la CTCUM refusent la dernière chance et le dernier délai que le gouvernement leur signifiait hier en fin de journée, l'Assemblée nationale devra alors fixer d'autorité leurs normes de travail et de rémunération. L'éditorial de Jean-Louis Roy. Page 12

L'aspartame, un faux sucre

Les entreprises de produits alimentaires ont été promptes à réagir lorsque le gouvernement fédéral a autorisé l'été dernier l'utilisation de l'aspartame, nouveau succédané du sucre, dans les aliments et les boissons. Mais qu'est-ce au juste que ce produit et est-il vraiment sans danger? Page 4

La course aux Mercures

Plus de 640 entreprises ont participé cette année au concours des Mercuriades, destiné à souligner le mérite de firmes d'ici dans 14 catégories. La Chambre de commerce du Québec a rendu publique hier la liste des 86 finalistes qui tenteront de succéder au Groupe La Laurentienne comme entreprise par excellence au Québec en 1982. Page 7

Moins de papier-journal

L'augmentation de la capacité de production aux États-Unis entraînera en 1982 la baisse de 8% dans la production canadienne de papier-journal, prévoit l'Association des producteurs de pâtes et papiers du Canada, qui s'attend toutefois à une hausse dans les autres secteurs de l'industrie. Page 7

Les Québécois pour l'éducation sexuelle à l'école

Depuis 40 ans, et encore lors du plus récent sondage rendu public hier, la grande majorité des Québécois sont en faveur de l'éducation sexuelle à l'école: la proportion atteint maintenant 80%. Quant au contenu, 62% des répondants au sondage de l'UQAM estiment que cette éducation doit tenir compte des valeurs du groupe social et pas forcément celles prônées par la foi chrétienne. Page 3

Reagan menace le Kremlin et la Pologne de nouvelles sanctions

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le président Ronald Reagan a déclaré hier que les États-Unis n'attendraient pas indéfiniment une amélioration de la situation en Pologne et pour-

raient prendre de nouvelles sanctions. «Il ne fait pas de doute que la situation en Pologne continue à se détériorer», a déclaré M. Reagan au cours d'une conférence de presse télévisée à la veille du premier anniversaire de son entrée en fonction.

M. Reagan s'est déclaré satisfait des résultats des sanctions déjà imposées à Moscou et à Varsovie et a dit, sans autres précisions, que de nouvelles sanctions étaient à l'étude.

Le président Reagan a indiqué que le pape Jean-Paul II lui avait récemment fait savoir qu'il approuvait les sanctions économiques prises par les États-Unis à l'encontre de l'URSS. «Le pape a approuvé ces mesures et les trouve bénéfiques», a dit M. Reagan.

D'ailleurs le gouvernement polonais a admis hier que les hausses des prix prévues pour le 1er février seront impopulaires et que les sanctions économiques décrétées par Washington commencent à se faire sentir.

Tout en reconnaissant le caractère impopulaire du relèvement des prix alimentaires, le conseil économique a déclaré dans la presse gouvernementale que leur

ajournement répété dans le passé avait été responsable pour une large part des graves problèmes économiques que connaît le pays.

Les autorités, qui se souviennent que

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-

les augmentations ont été à l'origine de graves émeutes ouvrières à trois reprises au cours des onze dernières années, ont annoncé que leurs propositions originel-



Six morts dans une école

SPENCER, Oklahoma (d'après AFP) — Six personnes dont quatre enfants sont morts hier après-midi, lors d'une explosion qui s'est produite dans une école élémentaire de Spencer et qui a fait en outre 35 blessés.

Des émanations de gaz avaient été décelées dans la matinée, et les enfants commençaient à être évacués quand l'explosion s'est produite. Des équipes de secours sont aussitôt arrivées sur les lieux et ont trouvé six corps dans les décombres.

Les blessés les plus grièvement atteints ont été évacués par un hélicoptère. Une dizaine d'enfants ont commencé à être soignés sur le trottoir devant l'école.

Plusieurs camions de la Compagnie du gaz naturel de l'Oklahoma avaient stationné dans la matinée aux environs de l'école, et des employés ont été aperçus travaillant sur les conduites. (Photolaser AP)

Une étude déroutante sur la santé des travailleurs de Noranda à Rouyn

par Gilles Provost

La compagnie Noranda vient de publier une étude scientifique absolument déconcertante selon laquelle ses mineurs et affineurs de cuivre de Rouyn meurent plus jeunes quand ils n'ont pas été exposés substantiellement aux poussières toxiques d'arsenic, de cadmium, de plomb et de cuivre ou encore à l'anhydride sulfureux.

L'auteur de cette étude, Mme Lise Frappier-Davignon, de l'Institut Armand Frappier, reconnaît que certaines constatations de son analyse épidémiologique ne «concordent pas avec ce qui a été publié jusqu'à maintenant». Elle conclut aussi que l'accroissement de la mortalité constaté ne peut être attribué aux produits toxiques qu'elle étudiait. Il faudra en chercher la cause ailleurs, dit-elle.

Cette étude a connu d'innombrables difficultés et elle aura finalement abouti à des résultats beaucoup moins complets ou convaincants que ce qu'on avait espéré au début. On prévoyait en effet scruter à la loupe le sort des quelque 2,000 hommes qui avaient travaillé à la Noranda de Rouyn pendant au moins un an entre 1952 et 1958.

Malheureusement, les normes de confidentialité des registres provinciaux ou fédéraux ont empêché les chercheurs de retracer plus de la moitié de ces travailleurs. Il

devenait alors impossible de conclure quoi que ce soit.

Pour sortir de l'impasse, les chercheurs ont limité leur attention aux 711 travailleurs de l'échantillon qui avaient travaillé au moins 20 ans dans l'entreprise. Ces employés, plus stables, étaient plus faciles à retracer et on a pu se pencher sur le sort de 93% d'entre eux.

Si les 47 employés dont on a quand même perdu la trace étaient tous morts, cela donnerait une connotation plus tragique aux conclusions de l'étude mais, devant l'absence d'informations, les chercheurs ont préféré ignorer ces cas, cela revient à faire l'hypothèse que les disparus ont connu un sort comparable à ceux dont on a pu retrouver la trace.

En somme, les statistiques publiées portent sur 662 travailleurs qui ont tous travaillé au moins 20 ans dans la division Hone de Noranda et dont le tiers (215) étaient décédés avant la fin de 1977. Par rapport à la population masculine québécoise du même âge, cela représente un surplus de décès de 7%.

Pourtant, le taux de décès demeure égal ou inférieur à la moyenne provinciale pour tous les groupes exposés aux métaux toxiques tandis qu'on constate un excès de mortalité de 30% parmi les travailleurs qu'on avait regroupés dans le groupe «pas ou peu exposés». Quelle que soit la catégorie de décès considérée, ce groupe de «peu exposés aux toxiques» connaît un taux de décès plus élevé que les autres travailleurs.

Le surplus est surtout remarquable pour le cancer du poudron, ce que l'on ne parvient pas à expliquer. Il est vrai que le risque de décès par cancer du poudron semble deux fois plus élevé que la normale chez les ouvriers exposés à la poussière de silice mais cet élément est peu abondant dans le minerai traité à Rouyn et on ne lui a jamais attribué de propriété cancérogène. En outre, on ne note aucun risque accru chez les ouvriers exposés simultanément

à la silice et à l'anhydride sulfureux.

Pris au dépourvu par leurs propres résultats, les auteurs de l'étude se demandent s'ils ont correctement évalué l'exposition réelle qu'ont dû subir ces travailleurs dans le passé, particulièrement dans le cas des chargés d'entretien qui oeuvraient un peu partout dans l'usine. On note aussi que le niveau de radioactivité du minerai extrait de la mine Hone jusqu'en 1976 est inconnu.

Les Communes devront compter 28 députés de plus dont 13 Ontariens et quatre Québécois

OTTAWA (PC) — Selon le directeur général des élections, la Chambre des communes devrait compter 310 députés en 1985, soit 28 de plus qu'actuellement. Ces prévisions sont basées sur les données intermédiaires du recense-

ment de juin 1981, qui viennent d'être publiées par Statistique Canada.

L'Ontario recevra près de la moitié de ces nouveaux sièges, soit 13, portant ainsi sa délégation à la Chambre des communes à 108 députés. L'Alberta comptera six nouveaux députés, la Colombie-Britannique, cinq, le Québec, quatre et Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba, un chacun. Les autres provinces et territoires garderont le même nombre de députés.

Même si les Québécois enverront quatre députés de plus au Parlement fédéral, soit 79, la proportion de députés du Québec à la Chambre des communes passera de 26,6% à 25,5%, la baisse la plus forte de toutes les provinces.

L'Alberta verra sa proportion de députés au Parlement fédéral augmenter de 1,3% et la Colombie-Britannique de 0,6%.

Les autres provinces et territoires verront leur importance relative au Parlement fédéral varier de 0,4%.

Ces nouvelles prévisions du directeur général des élections sont basées sur les données intermédiaires du recensement de juin 1981. Il faudra attendre en mai prochain que les données définitives du recensement de 1981 soient connues avant de connaître les prévisions définitives du directeur général des élections.

Il est, cependant, presque certain que la prochaine élection générale se déroulera selon la carte électorale actuelle, à moins que le gouver-

nement ne se rende à l'extrême limite de son mandat actuel.

Le directeur général des élections prévoit, en effet, que le processus de révision de la carte électorale ne saurait être complété avant décembre 1984, alors que des élections générales devront être déclenchées avant le 18 février 1985, date limite du mandat du gouvernement actuel.

En mai et juin prochains, des commissions seront nommées dans chaque province pour présider la révision de la carte électorale. Un rapport préliminaire sera publié par chacune de ces commissions avant février 1983, puis elles tiendront des audiences publiques au début de 1983.

Les rapports des commissions seront alors déposés aux Communes et débattus à l'automne 83. La version définitive de la carte pourrait être prête à la fin de 1983, mais il faudra attendre à l'été de 1984 avant que ces cartes soient imprimées par le ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources.

Si cet échéancier est suivi sans trop de délais, des élections pourraient avoir lieu avec une nouvelle carte électorale à partir de décembre 1984.



Centraide

Londres peut-il encore légiférer pour le Canada?

LONDRES (PC) — Aussi longtemps que la constitution canadienne n'aura pas été rapatriée, la Grande-Bretagne peut légiférer pour le Canada, a maintenu hier l'avocat Louis Blom-Cooper devant la Cour d'appel de Grande-Bretagne.

Représentant l'Association des Indiens de l'Alberta et l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick, Me Blom-Cooper a avancé cette précision en continuant de maintenir que la Grande-Bretagne était toujours responsable de la protection des droits des Indiens.

Bien plus, a-t-il dit, le gouvernement et le parlement britanniques ne sont pas seulement responsables des engagements pris envers les Indiens mais c'est à eux que revient la «responsabilité ultime» des gouvernements fédéral et provinciaux.

Il en est ainsi, selon lui, parce qu'une section du Statut de Westminster, datant de 1931, stipulant qu'aucune loi britannique ne sera étendue aux pays du Commonwealth sans leur demande et leur consentement, n'est pas valable pour le Canada. La raison est qu'un autre paragraphe du statut affirme qu'aucune partie de cette loi ne doit être considérée comme pouvant servir à rejeter, amender ou altérer l'Acte de l'Amérique britannique du nord.

A t-il cité le cas de la Rhodésie qui, après avoir déclaré unilatéralement son indépendance en 1965, avait changé d'idée — légalement, sinon dans les faits — et choisi de retourner sous le contrôle britannique.

Et il a passé près de laisser entendre qu'on pourrait être témoin d'une situation semblable avec le Québec, si jamais cette province décidait de se déclarer indépendante.

Me Blom-Cooper a ainsi terminé son plaidoyer, après quatre jours d'audition. Il a maintenu que le gouvernement britannique n'avait jamais transféré au Canada les obligations qu'il a prises par traités ou d'autres moyens envers les Indiens du Canada.

Si le gouvernement fédéral, a-t-il expliqué, a reçu entière juridiction législative sur les Indiens avec l'AABN de 1867, il ne s'est pas vu confier la responsabilité pour les engagements découlant de traités.

En fait, parce que les terres cédées par les Indiens dans le cadre de traités sont devenues des terres de la Couronne provinciales — et non fédérales — il s'en suit que les provinces et non le gouvernement fédéral ont le devoir de voir à ce que les engagements pris par traités soient remplis.

Mais, comme les provinces n'ont jamais reçu explicitement le pouvoir de s'occuper des affaires des Indiens, elles agissaient simplement comme agents de la Couronne britannique auprès de laquelle demeure toujours la responsabilité légale.

Les procureurs des gouvernements britannique et canadien ont maintenu pour leur part que cette responsabilité relevait clairement du gouvernement d'Ottawa.

Si la Grande-Bretagne était responsable, le gouvernement, le parlement et les tribunaux britanniques n'auraient en leur possession aucun moyen de voir à ce que ses engagements soient remplis au Canada, ont-ils affirmé.

Le Syndicat des fonctionnaires reste muet face aux grévistes de la CTCUM

Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), M. Jean-Louis Harguindeguy, a refusé hier d'approuver ou de condamner l'attitude des grévistes qui défient la loi de retour au travail à la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM).

Il refuse par ailleurs de considérer le conflit de la CTCUM comme une première épreuve de force devant servir d'exemple aux autres syndicats des secteurs public et para-public.

M. Harguindeguy était interrogé hier à l'occasion d'une conférence de presse tenue exceptionnellement à Montréal, au lieu de Québec, pour dé-

noncer la réduction des services de premiers soins aux employés de la fonction publique. À compter d'aujourd'hui, 15 infirmières affectées à ces tâches seront préposées ailleurs dans le cadre des compressions budgétaires.

Au sujet de la législation ordonnant le retour au travail à la CTCUM, M. Harguindeguy a rappelé que son syndicat avait été lui-même victime d'une loi spéciale en 1979 et qu'il l'avait respectée. Mais il s'interroge sérieusement sur cette façon de procéder.

«Au point où en sont les choses, a-t-il lancé, je me demande si le gouvernement ne serait pas aussi bien de supprimer le droit de grève. À mon

sens, ce n'est pas en adoptant des lois spéciales qu'on pourra régler les conflits mais bien par une négociation en bonne et due forme.»

Le projet de convention collective des 45,000 fonctionnaires provinciaux pour 1982 sera prêt d'ici le mois de juin. Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux admet que la conjoncture économique difficile n'incline pas à des revendications salariales excessives. Cependant, le syndicat ne perdra pas de vue cet aspect des choses, afin de rétablir le pouvoir d'achat de ses membres.

À propos de la réaffectation des 15 infirmières, M. Harguindeguy a soutenu hier que

«le gouvernement du Québec a encore une fois fait fi des dispositions de notre convention collective» et bafoûé sa propre loi 17 en privant les fonctionnaires d'infirmières pour assurer les premiers soins et les programmes de prévention, notamment dans les endroits où il y a une forte concentration d'employés, comme au complexe Desjardins et à la Place Crémazie.

Décidée en juin dernier par le Conseil du Trésor, la réaffectation des 15 infirmières permettra au gouvernement d'économiser \$350,000, somme qui a d'ailleurs été déduite du budget du ministère des Affaires sociales.

Les métallos de CSF réclament un comité de relance de l'entreprise

par Paule des Rivières

Les 525 travailleurs de la plus importante fonderie au Canada, située dans l'est de la métropole, ont lancé un cri d'alarme hier et sommé les gouvernements d'empêcher le ralentissement et la fermeture de leur usine.

Parlant au nom des employés de la Canadian Steel Foundries (CSF), le président du syndicat des métallos de cet établissement, M. Bernard Gagnon, a demandé la formation d'un comité de relance ou seraient représentés les gouvernements provincial et fédéral.

La CSF est une filiale de la société multinationale britannique Hawker-Siddeley et elle produit des pièces destinées au transport ferroviaire. Elle produit aussi des turbines pour les centrales hydro-

électriques.

L'entreprise de la rue Notre-Dame Est connaît un sérieux déclin depuis quelque temps; non seulement ses effectifs sont-ils passés, depuis l'été 1980, de 1,100 à 525 mais la compagnie prévoit mettre à pied entre 100 et 225 employés à la fin du mois prochain.

Ici survient l'autre exigence du syndicat. Sans contester l'existence d'une baisse du niveau des activités, il demande au gouvernement provincial de voir au respect de sa propre loi sur les licenciements.

Plutôt que d'annoncer, dans les délais requis, les noms des employés qui seront prochainement mis à pied, la compagnie a simplement lancé le chiffre de 225 en l'accompagnant des noms des 525 employés. Depuis cette date, le 4 janvier, une certaine inquiétude règne.

«Il y a trop de vieux chez nous; il faut les protéger», a expliqué M. Parent hier au cours d'une conférence de presse.

L'ancienneté des employés à la Canadian Steel Foundries varie entre 10 et 15 ans et la moyenne d'âge est de 38 ou 40 ans.

Le chef syndical a résumé l'état de panique qui en a gagné plusieurs depuis l'an-

nonce des nouvelles mises à pied en relatant les appels téléphoniques des épouses des employés.

«Cette façon de faire peur au monde est tout à fait inacceptable», déplore le syndicat qui, hier après-midi, avait organisé une parade d'automobiles devant passer devant les bureaux de Mme Louise Harel, députée péquiste du comté de Maisonneuve, et de M. Serge Joyal, député libéral fédéral de Maisonneuve-Rosemont. Des demandes d'ê-

Les séismes dangereux pour le gaz

HALIFAX (PC) — Le ministre du Développement du Nouveau-Brunswick est d'avis que les récents tremblements de terre, au Nouveau-Brunswick, militent contre Gros Cacouna, au Québec, comme choix pour la mise en place d'un terminal portuaire pour le gaz liquéfié.

M. Roland Thornhill a rappelé que la Nouvelle-Écosse a toujours prétendu que Gros Cacouna, sur la péninsule gaspésienne, est trop rapproché d'une des plus importantes failles géologiques d'Amérique du Nord pour être un tel terminal. Il a ajouté que pour protéger ce terminal portuaire contre les séismes, il faudrait dépenser de \$50 millions à \$100 millions de plus.

Le gouvernement fédéral ne retient plus que deux sites pour ce port en eau profonde: Gros Cacouna et le détroit de Canso, en Nouvelle-Écosse.

guérin éditeur limitée 4574 rue SAINT-DENIS MONTRÉAL H3J 2L3 TEL.: (514) 842-3481

d'ailleurs; Le jour de l'An; l'Épiphanie. Le menu des fêtes; Les chansons des fêtes, etc.

guérin éditeur qui édite

LE FOLKLORE du Temps des Fêtes

Jacques Lamothe 228 pages 8,95\$



Le Folklore du temps des Fêtes

renferme de nombreuses illustrations et traite de sujets tels que: le Père Noël saint Nicolas ou le p'tit Jésus; le Santa Claus du 20e siècle; l'Avent; la consommation et l'alimentation au temps des fêtes; Noël, ses coutumes et ses traditions; la nativité, la date de Noël; Les Noëls d'autrefois; Les Noëls

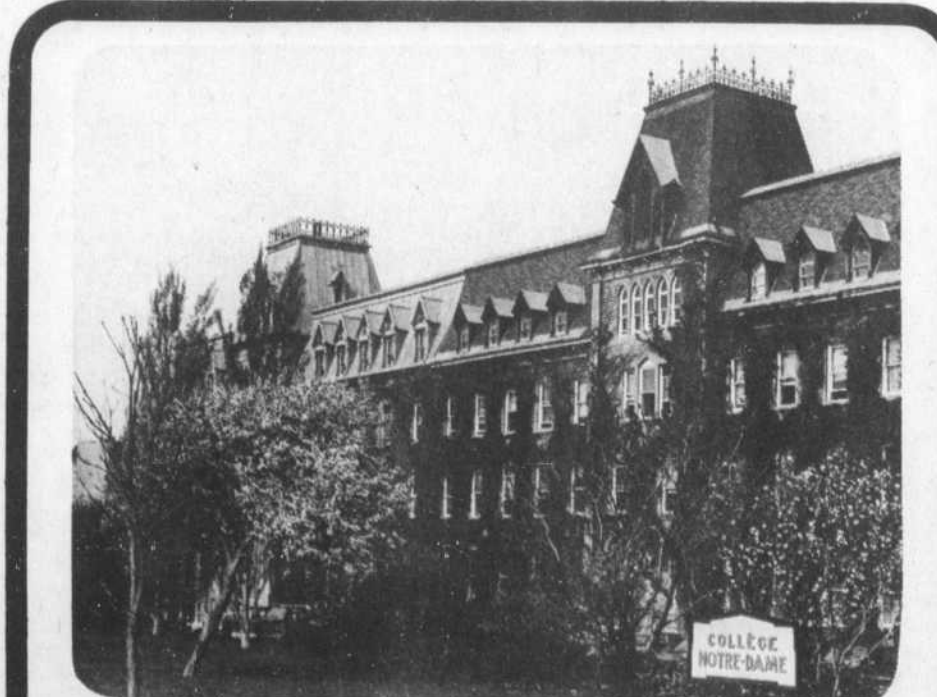
En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 877-8525

168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241



COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8

Renseignements: Tél.: 739-3371, poste 231

COURS SECONDAIRE COMPLET PENSIONNAT-EXTERNAT

Sous la direction des Frères de Ste-Croix GARÇONS: Secondaire I à V — FILLES: Secondaire I, II et III

EXAMENS D'ADMISSION:

Les examens d'admission ont lieu à 13 h 30

Le samedi 30 janvier 1982

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours. Frais d'examen: \$8.00.

Draperies...

Contemporaines et traditionnelles

La plus grande spécialiste de draperies tissées à la main au Québec depuis 1949

Boutique L'Artisane Inc.

165 est, rue St-Paul, Vieux-Montréal, 861-7697



CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL Éducation permanente

FORMATION SOCIO-CULTURELLE Session hiver 1982

Liste des activités

ARTS

- Broderie d'art
- Céramique (séminaires)
- Comment décorer et aménager sa maison
- Dentelle aux fuseaux
- Peinture à l'huile
- Photographie (labo et prise de vue)
- Tapisserie
- Vitrail (initiation et peinture sur verre)

FINANCE

- Comment acheter et vendre sa maison
- Revenus et placements

SCIENCES

- Astronomie
- Horticulture ornementale
- Mycologie (étude des champignons)

Inscription: 22 et 25 janvier 1982

16 h 19 h local: A-6.32

Modalités de paiement: chèque visé, mandat poste ou espèces

Renseignements:

Collège du Vieux Montréal 255 est, rue Ontario Montréal H2X 3M8 Tél.: 284-7300 284-7253 284-7225

en bref...

■ L'Indépendance du Québec serait suivie d'un exode

Plusieurs non-francophones estiment que l'actuel gouvernement québécois a nui à l'économie du Québec et qu'il fait preuve de discrimination à leur endroit. Bien que la plupart des non-francophones croient que le Québec ne se séparera pas du reste du Canada, presque la moitié affirment qu'ils ne resteraient pas au Québec si cela devait se produire. Ce sont en substance les grandes lignes d'un sondage commandé au Centre de recherches sur l'opinion publique (CROP) par l'émission Newswatch, du réseau anglais de Radio-Canada, pour lancer cette nouvelle émission. Ce sondage, qui vise à déterminer les appréhensions et les aspirations des non-francophones du Québec, sera dévoilé en cinq tranches, deux déjà ayant été publiées hier et lundi, les autres dans le courant de la semaine.

À la question de savoir, si, financièrement parlant, ils se trouvent aussi bien ou mieux au Québec qu'ils pourraient l'être ailleurs au Canada, 47 pour cent des non-francophones répondants ont indiqué que financièrement, ils étaient aussi bien au Québec qu'ailleurs, 37% ont dit que leur situation était pire au Québec. Dix-sept pour cent n'ont pas répondu. Le gouvernement du Parti québécois a-t-il compliqué la situation économique du Québec moyen? Soixante-neuf pour cent des répondants croient que oui, alors que 13 pour cent estiment que le PQ n'a eu aucun effet sur la situation économique, et que seulement 4% croient qu'il a amélioré les choses.

■ Contrat de trois ans au Nouvelliste

TROIS-RIVIERES (CP) — Les journalistes du *Nouveliste* de Trois-Rivières viennent d'accepter un nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans, rétroactif au 1er juin 1981, aux termes duquel le salaire moyen sera porté à \$30,000 cette année et atteindra \$35,000 en 1984. Les journalistes touchant des primes spéciales pour divers postes touchaient \$40,000 en 1984. Le nouveau contrat prévoit des avantages sociaux accrus.

■ On cherche encore la «boîte noire» du Boeing

WASHINGTON (AP et PC) — Des hommes-grenouilles ont poursuivi leurs recherches hier pour retrouver la «boîte noire» du Boeing 737 d'Air Florida, qui s'est enfoncé dans le Potomac. Avec cet appareil enregistreur, espère-t-on, on pourra connaître la cause de l'accident, qui a fait 74 victimes dans l'avion et quatre sur le pont qu'il a heurté. Un autre corps a été retiré des eaux glacées hier. Le cockpit de l'avion a également été tiré du fleuve, mais une partie du fuselage est retombée à cause de bris d'une courroie qui la retenait. Selon le lieutenant-commandant Stephen Delaplane, «il n'existe pas de garantie absolue que nous allons pouvoir retrouver tous les corps». Entre-temps, à Ottawa, un représentant du ministère des Transports a fait savoir qu'on allait maintenant étudier avec attention le manuel du pilote pour le Boeing 737, publié en juin dernier. À la suite de la publication de ce manuel, a noté M. Dave Austin, les autorités britanniques ont donné ordre aux compagnies se servant de cet appareil d'augmenter la vitesse de décollage.

■ Répercussions de la grève jusqu'au Palais de justice

La cour a accepté hier de reporter au 17 février l'audition des arguments pré-sentence dans la cause de Marc Carboneau, ex-feliste qui a plaidé coupable à l'accusation d'avoir enlevé, en octobre 1970, le diplomate britannique James Cross. Ces arguments avant sentence devaient être entendus par le juge-en-chef Yves Mayrand, de la cour des Sessions de la paix, mais ce dernier s'est rendu à la requête du procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, qui a demandé un ajournement parce qu'il «n'avait pas l'esprit à plaider dans cette cause», étant occupé à préparer des accusations contre les employés en grève illégale de la CTCUM. Le juge Mayrand a accepté les motifs du procureur, en concédant que la cause de Carboneau «ne revêtait pas le même caractère d'urgence» que la préparation des causes contre les grévistes illégaux de la CTCUM.

■ La Pricc responsable de la mort d'un employé

QUÉBEC (PC) — Le coroner Stanislas Déry a rendu hier un verdict de responsabilité criminelle contre la compagnie Price Ltée à la suite d'un accident de travail survenu le 1er novembre 1981 à l'usine de cette entreprise à Kénogami. Un employé, M. Roland Saint-Pierre, avait alors perdu la vie en faisant une chute dans des puits d'un tritrateur utilisé pour transformer le papier de rebut en pâte liquide. La preuve à l'enquête tenue les 9, 16 et 17 décembre, à Chicoutimi, a révélé que l'accident s'était produit alors que la victime se tenait sur un écran de tôle installé sur l'entrée du puits et qui a cédé sous son poids.

Depuis 40 ans, la plupart des Québécois sont pour l'éducation sexuelle à l'école

par Angèle Dagenais

Il y a 40 ans, la grande majorité des Québécois souhaitaient déjà l'enseignement de la sexualité à l'école, et cette attitude s'est maintenue jusqu'à nos jours.

C'est ce qu'ont révélé hier trois chercheurs du département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal, MM. André Dupras, J. Levy et

Jean-Marc Samson, en rendant publics les derniers résultats d'un sondage effectué au printemps dernier.

80% des personnes interrogées se sont prononcées en faveur de l'éducation sexuelle à l'école alors qu'en 1943 76% des répondants d'un sondage Gallup étaient du même avis. Plusieurs enquêtes menées dans l'intervalle au Canada et aux États-Unis ont abouti sen-

siblement aux mêmes résultats.

Le sondage de l'UQAM s'appuie sur un échantillon de 805 Montréalais francophones âgés de 18 ans et plus. L'équipe n'a pas cherché à rejoindre les anglophones ou les allophones parce qu'un budget trop restreint (\$30,000) excluait les frais de traduction et l'engagement de téléphonistes bilingues.

Les Montréalais francophones ont favorisé dans une proportion de 76% l'enseignement de l'éducation sexuelle par des sexologues. Par ailleurs 65% des répondants ont d'avis que les parents doivent avoir un mot à dire sur le contenu des cours d'éducation sexuelle alors que 56% ne sont pas favorables à l'idée de relier l'enseignement de la sexualité aux notions de mariage et de procréation. Enfin, 62%

des répondants pensent que l'éducation sexuelle doit tenir compte des valeurs «moyennes» de leur groupe social et non pas forcément des valeurs prônées par la foi chrétienne. Les auteurs du sondage disent être conscients que certaines valeurs moyennes de la société «ont des racines dans la tradition religieuse québécoise» et c'est la raison pour laquelle ils ont remplacé dans l'enquête l'expression «mo-

rale naturelle» par «valeurs moyennes» du groupe.

En conclusion, les chercheurs indiquent que, selon leurs données, les personnes qui ont développé des structures de pensée rigides à l'égard de la sexualité se retrouvent parmi les citoyens les moins instruits, les gens âgés et ceux qui se définissent comme «religieux». Ils ajoutent que, «l'opposition à l'éducation sexuelle à l'école reflète non seulement une suspicion à l'égard du sexe mais également une méfiance à l'endroit d'un projet susceptible de susciter une réflexion critique sur l'organisation d'une société et des valeurs qui la sous-tendent».

Le dossier de l'éducation sexuelle évolue lentement à Québec. Selon des renseignements recueillis par LE DEVOIR, le comité mis sur pied par le ministre de l'Éducation en juin dernier pour étudier le programme mis au point par les fonctionnaires du ministère a remis son rapport en décembre dernier. Celui-ci est composé de deux avis, l'un sur le contenu de cette nouvelle version du programme, différente des informations qui ont coulé dans les médias à ce sujet l'an dernier, et l'autre sur les modalités d'implantation d'un tel programme.

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, doit prendre connaissance de ces avis et élaborer avec la Fédération des comités de parents une grille de consultation qui sera soumise à tous les comités de parents de la province. Ce n'est qu'après que cette vaste consultation aura permis aux parents de se prononcer sur le contenu et l'implantation du programme au primaire et au secondaire et que les Comités catholique et protestant auront étudié les nouvelles dimensions du problème que les guides pédagogiques et autres matériels d'appoint seront élaborés par les services pédagogiques du ministère de l'Éducation. Ces nouvelles démarches prendront plusieurs mois et il semble peu probable que le programme d'éducation sexuelle puisse enfin s'implanter pour la rentrée de septembre 1982. L'implantation des autres volets de la formation personnelle (éducation à la vie en société, à la santé, à la vie économique et aux relations interpersonnelles, en est d'autant retardée.

Audiences sur les pratiques restrictives

Quand le service sauve les pompistes

La réparation des voitures dans les stations-service coûterait bien moins cher au consommateur si les compagnies pétrolières accordaient aux pompistes une marge plus grande de profits sur la vente de l'essence, a déclaré hier M. Paul Sigouin, concessionnaire de Shell Canada, devant la Commission sur les pratiques commerciales restrictives qui siège présentement à Montréal.

Selon M. Sigouin, la marge accordée par les compagnies pétrolières est tellement faible que les pompistes doivent, pour se rattraper, exiger \$26 l'heure pour les travaux mécaniques.

M. Sigouin a fourni aux enquêteurs un décompte de ses frais mensuels pour prouver qu'il perdait \$1,800 par mois sur les seules ventes d'essence. Interrogé à l'issue de l'audience sur ce qu'il faisait pour rester à flot avec des pertes de cette ampleur, il a répondu: «C'est le service qui nous sauve. Mais, le service serait moins onéreux si nous pou-

vions avoir une part plus grande des profits de l'essence».

M. Sigouin a ajouté que Shell l'avait informé que son loyer mensuel qui est de \$1,750 serait majoré de 20%, sans aucune garantie que ses ventes d'essence augmenteraient de manière à lui permettre de couvrir l'augmentation de ses frais.

À l'instar d'autres détaillants qui ont comparu devant la commission depuis le début des audiences, il y a un mois, M. Sigouin s'est plaint de ce que le prix de gros qu'il paye pour l'essence est supérieur au prix de détail pratiqué par d'autres stations-service.

Il a produit des reçus d'une station Shell proche de la sienne, qui vend l'essence ordinaire à 41,4 cents le litre, l'essence sans plomb 45,2 le litre et la super-sans-plomb 46,8 cents. Il a affirmé que les prix de gros qu'il acquitte lui-même sont respectivement de 43,8 cents, 46,6 cents et 48 cents.

La Commission de police étudie un cas de bagarre entre de «vieilles connaissances»

par Bernard Morrier

Des faits mis en preuve hier, devant les commissaires de la Commission de police du Québec, Me Jean Beliveau et M. Yves Pouliot, chargés d'étudier un prétendu cas de brutalité policière impliquant un agent de la police municipale de Sainte-Marthe-sur-le-lac, il découle qu'on pourrait bien être en présence du règlement d'une affaire personnelle entre deux hommes plutôt que devant un cas de brutalité exercée dans le cadre d'une fonction policière.

La plainte dont est saisie le CPQ a été portée par un boucher de Sainte-Marthe-sur-le-lac, M. Gérard Leduc, âgé de 42 ans, qui soutient avoir été agressé, le 12 mai 1980, par l'agent Roland Desjean de cette même municipalité.

Dans un premier temps, quelques semaines avant cet événement, les deux antagonistes, qui étaient alors clients à la Brasserie Chambord, dans cette municipalité, avaient eu une engueulade «politique» qui avait failli tourner au vinaigre et, selon M. Leduc, le policier qui n'était pas de service à ce moment-là l'aurait invité à sortir pour régler le litige. Leduc avait refusé mais la gérante de l'établissement avait alors proposé qu'on appelle au poste de police pour rapporter l'incident. Là encore, Leduc s'y serait objecté au motif qu'il ne voulait pas nuire au policier dans son travail.

Dans la nuit du 11 au 12 mai 1980, alors que Leduc entraînait chez lui, il aperçut sur le chemin d'Oka une voiture d'auto-partage dans laquelle prenaient place l'agent Desjean et un confrère, un nommé Harding. Leduc descendit de son automobile pour aller causer avec Desjean mais ce dernier lui fit aussitôt remarquer qu'il sentait la boisson et la conversation s'arrêta sur ces mots.

Après être remonté dans son véhicule, Leduc s'était engagé dans son stationnement mais, au lieu de rentrer chez lui, il lui vint à l'idée de se rendre au restaurant Le Gourmet. Témoins de cette volte-face, les agents Desjean et Harding suivirent l'auto de Leduc et, quelques minutes plus tard, l'appréhendèrent pour le conduire au poste de la Sûreté du Québec à Sainte-Eustache, où il passa un test d'ivresse. L'expertise

ayant révélé qu'il dépassait le taux d'alcool toléré pour la conduite d'un véhicule, il se vit déposséder de celui-ci pour la nuit et c'est grâce à un appel à son beau-frère, M. Paul Brunet, qu'il put regagner son domicile par la suite.

Se disant attristé par cet événement, Leduc résolut de mettre au courant une amie, Mme Claire Deveault, même s'il se faisait très tard dans la nuit. Incidemment, cette dernière s'est identifiée hier comme étant l'ex-épouse de l'agent Desjean, de qui elle est divorcée depuis juillet 1980,

après que l'un et l'autre eurent vécu séparément au cours des trois années précédentes.

À la suite d'un appel téléphonique à Mme Deveault, Leduc s'était rendu à pied au domicile de cette dernière sur la 5e avenue, à Sainte-Marthe-sur-le-lac. À peine avait-il eu le temps de mettre le pied sur le terrain de son amie qu'il aurait été accueilli par l'ex-mari de cette dernière qui lui aurait alors dit qu'il n'avait pas d'affaire à lui, tout en lui distribuant quelques coups de poing ou taloches, le plaignant ne pouvant dire de quoi il s'agissait.

Ensanglanté, Leduc était retourné chez son beau-frère, où il fut convenu qu'il se rendrait au Centre hospitalier de Sainte-Eustache pour examen. On y diagnostiqua alors des coupures au front et au nez de l'œdème mais aucune fracture ou déviation, tandis qu'un photographe se chargeait peu après de prendre des photos.

C'est par la suite qu'une plainte fut déposée contre l'agent Desjean à la CPQ et ce dernier doit donner aujourd'hui sa version des faits survenus dans la nuit du 12 mai 1980.

Loi martiale en Pologne

Urgence de protéger les droits des individus et des groupes

Depuis le 13 décembre 1981, date de proclamation de la Loi martiale en Pologne, on relève les faits suivants:

1. Lech Walesa est interné;
2. les dirigeants de Solidarité, syndicat libre, sont détenus incommunicado;
3. des milliers de personnes sont emprisonnées et détenues dans des prisons et camps surpeuplés et froids, (comme le précise dans sa lettre de protestation, adressée au général Jaruzelski, Amnistie Internationale);
4. au-delà de 424 personnes sont déjà passées devant des tribunaux d'exception qui continuent de siéger et de prononcer des sentences qui sont sans appel;
5. à la suite de certaines grèves, dont celle de la mine Piast, par exemple, les garanties promises par la direction ne sont pas respectées, tous les mineurs sont renvoyés et ne peuvent être réembauchés qu'à condition de signer une déclaration certifiant qu'ils ne se mettront plus jamais en grève et qu'ils vont renoncer à leur adhésion au syndicat libre Solidarité.

Compte tenu du fait qu'il s'agit là de dénis flagrants de justice, d'actes contraires aux accords d'Helsinki et d'un mépris intolérable des droits du monde du travail, nous demandons au gouvernement canadien de:

1. former immédiatement un comité neutre composé des juges, médecins et syndicalistes canadiens, accompagnés de traducteurs polonais ayant la nationalité canadienne;
2. exiger du gouvernement polonais l'admission du dit comité afin que ses membres puissent:
 - a) assister aux procès comme observateurs;
 - b) visiter les lieux de détention;
3. rencontrer les familles des détenus et communiquer à la Croix-Rouge les noms de toutes celles qui ont des jeunes enfants dont les besoins exigent une assistance immédiate.

Nous estimons que le Canada peut assumer un rôle du protecteur impartial des droits des individus et des groupes. Il ne s'agit là nullement d'une ingérence politique, mais d'un acte humanitaire conforme aux principes que le Canada s'est toujours efforcé de défendre sur le plan international.

Signataires: criminologues (professeurs et chercheurs) Jean Trépanier, directeur; Denis Szabo, directeur, Louise Biron, Jean-Paul Brodeur, Pierre Carrière, Maurice Cusson, Jean Dozois, Emerson Douyon, Marcel Fréchette, Pierre Lagier, Guy Lemire, Jean Poupart, Michel Nicholas, José Rico, Yves Brillon, Christiane Louis-Guérin, Marie-Cristine Cohen, Alice Parizeau, Jacqueline De Plaen, Raymond Beaudry, Sarah Zacharie, Suzanne Meloche, Veronique Leroux, Francine Cloutier, Viviane Jean, Claudine Ohayon, Rose May Nahabé, Juristes: Hélène Dumont, André Tremblay, François Chevrete, Francis Rigaldi, José Woehrling de l'Université de Montréal, Julius Grey de l'Université McGill. Avocats: Me Robert Sacchitelle, Me Isabelle Parizeau, sociologue, Jacques Dofny, École des relations Industrielles, Léo Roback, Pierre Tisseyre, éditeur, Fernand Daoust (FTQ), Norbert Rodrigue (CSN), Marcel Pélipin, syndicaliste et professeur, Jacques Godbout, écrivain.

Nous demandons à tous ceux qui sont prêts à appuyer notre demande de découper cette annonce, d'y apposer leur signature et de l'envoyer immédiatement au premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau. N'attendez pas!

Pologne, où il fait aussi froid en ce moment que chez nous, des ouvriers, des universitaires, des mineurs, des cinéastes, des avocats, des journalistes et des employés de bureau sont détenus dans des locaux insalubres et jugés par des tribunaux d'exception sans droit d'appel

Nom:
Adresse:
Signature:

Pourquoi...



L'École des affaires publiques et communautaires a exercé plusieurs attraits sur moi. D'abord, il était stimulant de pouvoir ajouter à mes études de 1^{er} cycle en histoire un programme interdisciplinaire comportant des cours de sciences économiques, de sociologie et de science politique. Ensuite, la possibilité de discuter de problèmes et de questions d'actualité dans le contexte universitaire traditionnel me permettait d'approfondir mes études de baccalauréat. Enfin, l'expérience du stage et les connaissances de professionnels en exercice alliées à la méthode scientifique des séminaires donnent vraiment une vue d'ensemble de la discipline étudiée.

Les étudiants de l'École des affaires publiques et communautaires sont peu nombreux par classe. Étudiants et professeurs collaborent à l'établissement des lignes directrices et à l'organisation des réunions, des conférences et des diverses autres activités. En somme, la participation de l'étudiant est absolument nécessaire au développement de l'École. Le besoin croissant de spécialistes des affaires publiques et communautaires justifie pleinement l'existence de l'École qui facilite l'entrée de ses diplômés sur le marché du travail grâce à la formation théorique et pratique qu'elle leur donne.

Renseignements: 879-8507

...Perry Calce
a choisi
l'École des affaires
publiques et communautaires
de l'Université Concordia

UNIVERSITÉ
CONCORDIA



L'aspartame, nouveau faux sucre

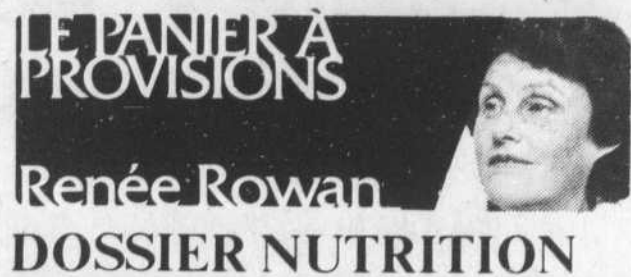
Lorsqu'il s'agit de s'emparer de sa part du marché, l'industrie est souvent très vive à réagir. Elle en a fourni une excellente illustration récemment à l'occasion de l'arrivée sur le marché de l'aspartame.

La vente de ce nouveau substitut du sucre ou édulcorant artificiel n'est permise au Canada et aux États-Unis que depuis juillet 1981. Dès le mois de novembre, donc à peine quatre mois plus tard, les fabricants de boissons gazeuses mettaient sur le marché des produits sucrés avec de l'aspartame (voir tableau). Le moins que l'on puisse dire, c'est que les choses n'ont pas traîné en longueur.

La compagnie G.D. Searle vient à son tour de lancer sur le marché un nouvel édulcorant hypocalorique de table sous forme de sachets ou de comprimés effervescents à base d'aspartame. On trouve ce produit dans les magasins d'alimentation et les pharmacies.

Mais avant de parler de l'aspartame, faisons un petit retour en arrière pour retracer l'histoire des édulcorants au Canada. Les cyclamates ont été retirés des aliments en 1969, des études ayant démontré une relation avec le cancer. Mais depuis, ils sont vendus comme substituts du sucre dans les pharmacies et les marchés d'alimentation.

Quant à la saccharine, elle a été retirée des aliments en 1977 parce qu'elle a été associée à un risque plus élevé de cancer de la vessie. Les premiers tests sur les cyclamates ayant été mal effectués, ils



Renée Rowan
DOSSIER NUTRITION

avaient culpabilisé la «mauvaise substance». La saccharine est, depuis 1977, vendue comme édulcorant en pharmacie seulement. Depuis 1977, il n'y avait donc au Canada aucun édulcorant permis dans les aliments.

Depuis juillet dernier, la loi canadienne permet la présence d'aspartame dans les édulcorants de table en comprimés ou en sachets; dans les céréales à petit déjeuner; dans les boissons et mélanges de boisson; dans les desserts et mélanges pour dessert, glacages et garnitures; dans les gommages à mâcher et produits rafraîchisseurs d'haleine. Signalons que l'aspartame est utilisé depuis peu en Suisse, en France, en Belgique, au Brésil et en Tunisie.

L'aspartame, qui est fabriqué en laboratoire, se compose de deux acides aminés — acides aspartiques et acide phénylalanine — deux éléments habituellement présents dans les protéines. Vendu sous forme d'édulcorant hypocalorique de table, on y ajoute alors du lactose pour y donner plus de volume

et de consistance.

Ce nouveau faux sucre se présente sous forme de poudre blanche, très sucrée et sans arrière-goût déplaisant. Il a un pouvoir sucrant 200 fois plus élevé que celui du sucre blanc ou sucrose. Un sachet d'Equal contient 36 mg d'aspartame et 1 g de lactose; il a le même pouvoir sucrant que deux c. à thé de sucre et ne contient que quatre calories par sachet comparativement aux 30 calories dans le sucre. Un comprimé effervescent contient 18 mg d'aspartame et 6,8 mg de sodium; il a le même pouvoir sucrant qu'une c. à thé de sucre et ne renferme que deux calories.

L'édulcorant Equal est vendu en boîtes de 50 sachets et en flacons de 100 comprimés. Il n'est pas vendu en vrac comme le souhaiteraient certains consommateurs. La distribution de ce nouveau substitut artificiel du sucre est en train de se faire dans les pharmacies et les marchés d'alimentation. La compagnie assure sa disponibilité partout d'ici quelques semaines.

L'aspartame ne peut encore être considéré comme un parfait substitut du sucre. Il tolère mal la chaleur et l'acidité, les températures élevées et prolongées décomposent l'aspartame et lui font perdre son pouvoir sucrant. Il existe donc encore des problèmes technologiques pour stabiliser l'aspartame, stabilisation qui permettrait de l'utiliser dans des produits de boulangerie, dans les confitures domestiques, etc.

Son prix est également élevé si on le compare aux autres édulcorants et au sucre. Equal (Equal) coûte \$2,99 pour 50g ou l'équivalent de deux tasses de sucre ou une livre. Le sucre blanc se vend \$1,09 le kilo ou 2,2 livres tandis que le Sugar Twin (67% de dextrose et 33% de cyclamate) coûte \$1,80 les 80 g.

L'Association canadienne

* Ce dossier nutrition a été préparé en collaboration avec Mme Louise Lambert-Lagacé, diététiste-conseil.

des diabétiques appuie la vente d'aspartame en tant qu'édulcorant artificiel. Son comité exécutif reconnaît que les études effectuées jusqu'à maintenant montrent l'absence de toxicité de l'aspartame chez les non-diabétiques et encourage la communauté scientifique à entreprendre de telles études chez les diabétiques.

Les aliments avec aspartame sont étiquetés avec la mention «contient de la phénylalanine», soit un des deux acides aminés contenus dans l'aspartame mais qui doit être évité par les personnes souffrant de phénylcétonurie (une maladie du métabolisme des

protéines qui fait qu'on ne peut pas décomposer et utiliser cet acide aminé).

À un fabricant qui s'inquiétait face aux décisions gouvernementales concernant les divers édulcorants, le gouvernement a répondu par l'intermédiaire d'un porte-parole de la Direction générale de la santé qu'on ne peut fournir la garantie que l'aspartame, une fois autorisée, ne soit jamais interdite par la suite. La sécurité est un terme relatif qui doit être envisagé dans le contexte des données scientifiques disponibles au moment où est évaluée la toxicité d'une substance. Au fur et à mesure que progressent et se raffinent les

connaissances et les méthodes utilisées pour évaluer la sécurité d'un produit, il est possible qu'une substance qui était considérée «sûre» au moment d'une première évaluation devienne suspecte lorsqu'elle est analysée par des méthodes nouvelles ou améliorées. C'est cette nature très dynamique du progrès scientifique qui rend encore plus complexes les décisions en matière de sécurité et, par le fait même, empêche de fournir quelque garantie que ce soit.

Conclusion: ceux qui en ont besoin peuvent profiter de l'aspartame sans toutefois en abuser.

les bons achats



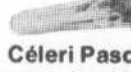
Bœuf, palette et côtes croisées \$2,38 et \$3,92 le kilo



Oeufs A gros, \$1,29 la douzaine, extra-gros, \$1,36 la douzaine



Clémentines du Maroc \$1,30 à \$1,50 le kilo



Céleri Pascal, 78 à 89 cents le pied



Carottes du Québec, 89 cents à 98 cents le 5 lb

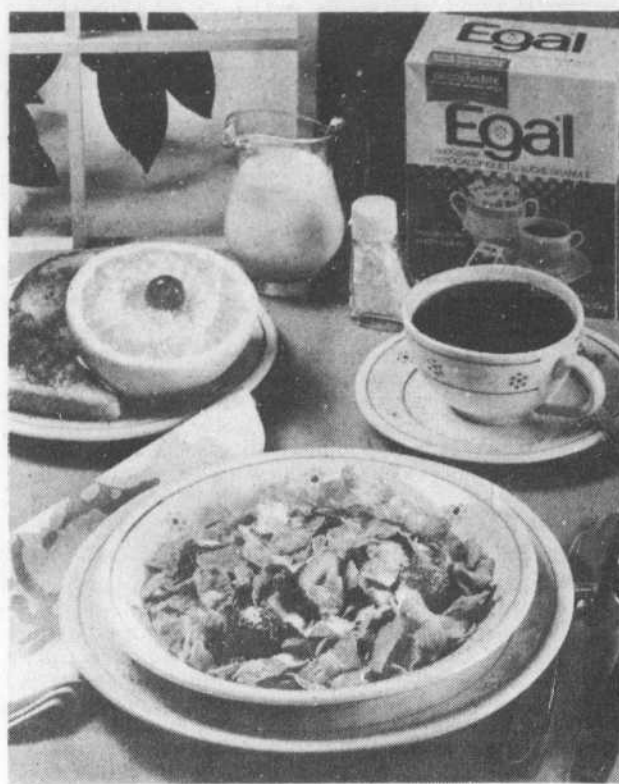
légumes: clémentines, \$1,50/kg (68c/lb); oranges, (125), 18 pour \$1,99; champignons frais, \$4,39/kg (\$1,99/lb); céleri, 99c le pied.

Cooprix: cuisses de poulet frais avec dos, \$2,16/kg (98c/lb); épaule de porc frais, \$2,19/kg (99c/lb); gigot d'agneau surgelé complet ou en demies, \$4,37/kg (\$1,98/lb). Poisson: poissons des chenaux surgelés, 60c/kg (27c/lb); crevettes non décortiquées avec têtes, surgelées individuellement, \$3,95/kg (\$1,79/lb). Fruits et légumes: citron (140), 8c ch.; bananes Dole, 55c/kg (25c/lb); pommes de fantaisie Rome Beauty, \$1,28/kg (58c/lb); navets, 26c/kg (12c/lb); oignons, 95 cents le 5 lb.

Econoprix: poulets surgelés, U, 2 à 4 lb, \$1,96/kg (89c/lb); Fruits et légumes: pommes McIntosh de fantaisie, \$1,99 le 4 lb ou 1,8 kg; poires Anjou de fantaisie, \$1,28/kg (58c/lb); clémentines, \$1,30/kg (59c/lb); carottes, 89 cents le 5 lb ou 2,27 kg.

Hypermarché: longe de porc frais, bout du filet, environ 3 1/2 lb, \$3,28/kg (\$1,49/lb); milieu de longe en côtelettes, \$4,17/kg (\$1,89/lb); épaule de porc fumé, genre picnic, \$2,54/kg (\$1,15/lb). Poisson: dames de filets, décongelées, \$7,25/kg (\$3,29/lb); saumons roses du Pacifique, entiers, surgelés 3 à 5 lb, \$3,92/kg (\$1,78/lb); éperlans de lac surgelés, 99 cents le 454 g. Fruits et légumes: clémentines, \$1,50/kg (68c/lb); raisins rouges, Empereur, \$2,16/kg (98c/lb); choux de Bruxelles, \$1,50/kg (68c/lb); carottes, 98 cents le 5 lb.

IGA/Boniprix: bifteck de



«Equal», l'édulcorant hypocalorique de table qui vient tout juste de faire son apparition sur le marché, s'utilise pour sucrer les boissons chaudes ou froides, les céréales, les fruits et autres aliments auxquels vous ajoutez normalement du sucre.

ronde désossée, tranche entière ou rôtie d'extérieur de croupe, \$4,37/kg (\$1,98/lb); rôtie ou bifteck de pointe de surlonge, \$6,13/kg (\$2,78/lb); bœuf haché mi-maigre, \$4,37/kg (\$1,98/lb). Fruits et légumes: clémentines, \$1,28 / kg (\$0,58/lb); citrons (140), 6 pour 59 cents; pommes Spartan de fantaisie, \$1,59 le 1,16 kg ou 3 lb; tomates (6x6) \$1,52/kg (\$0,60/lb); piments verts, \$1,52/kg (\$0,69/lb); carottes, 89 cents le 2,27 kg ou 5 lb; rutabaga, \$0,26/kg (\$0,12/lb).

Provigo: rôtie de côtes croisées, \$3,92/kg (\$1,78/lb); bœuf à ragout désossé, \$4,81/kg (\$2,18/lb); rôtie de palette, \$2,60/kg (\$1,18/lb). Poisson: saumons roses du Pacifique surgelés, de 3 à 5 lb, \$4,37/kg (\$1,98/lb). Fruits et légumes: clémentines, \$1,30/kg (\$0,59/lb); pommes Granny Smith \$1,74/kg (\$0,79/lb); carottes, 89 cents le 5 lb; rutabaga, \$0,26/kg (\$0,12/lb).

Richelieu: rôtie de palette, \$2,38/kg (\$1,08/lb); jambon désossé, prêt-à-servir, \$4,36/kg (\$1,98/lb); foie de bœuf, décongelé, \$1,94/kg (\$0,88/lb). Poisson: poissons des chenaux, \$0,62/kg (\$0,28/lb). Fruits et légumes: oranges Temple, (125), \$0,99 la douz.; pommes vertes Newton (125), \$1,52/kg (\$0,69/lb); céleri Pascal, (24), 78 cents chacun; échalottes, 2 paquets/69 cents; comcombre super select, 2/85 cents; navets, \$0,31/kg (\$0,14/lb).

Steinberg: jambon désossé Sugar Plum Swift, en quarts, \$6,37/kg (\$2,89/lb); poulets surgelés, A, 3 à 4 lb, \$2,18/kg (\$0,99/lb); gigot d'agneau surgelé, entier ou demis, \$5,05/kg (\$2,29/lb). Poisson: filets de morue surgelés, \$1,99 le 14 on. Fruits et légumes: clémentines \$1,50/kg (\$0,68/lb); pommes Spartan de fantaisie, \$1,78 le 3 lb; citrons (165), 14 cents chacun; choux de bruxelles, \$1,50/kg (\$0,68/lb); rutabaga, \$0,33/kg (\$0,15/lb).

Substituts du sucre ou édulcorants artificiels

actuellement disponibles au Canada

en pharmacie seulement:

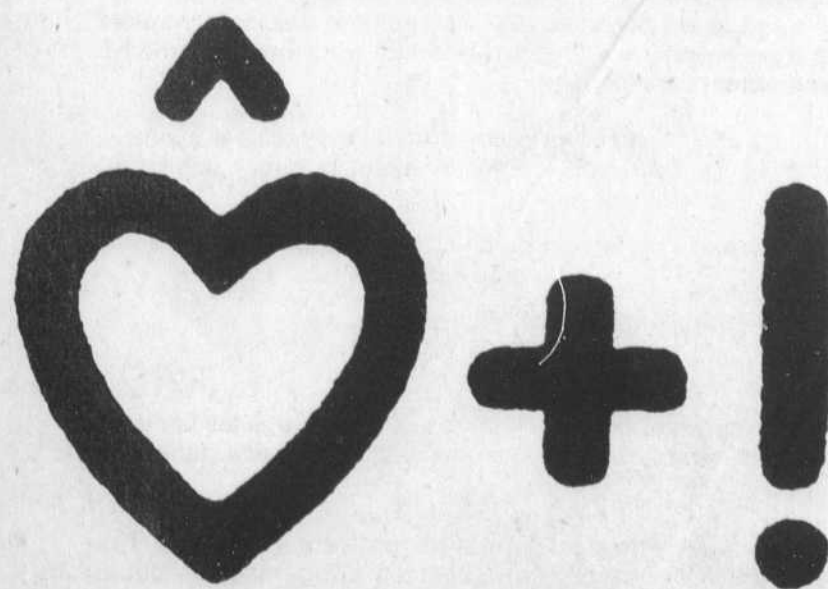
saccharine en sachets: Sweet'n Low
en comprimés: Hermitas
Saccharine 1/4 ou 1/2 grain

au marché d'alimentation et en pharmacie:

cyclamates, liquide ou en comprimés: Sucaryl
cyclamates, en poudre: Sugar Twin
aspartame, en sachets ou en comprimés: Equal

Boissons gazeuses ordinaires	Prix	Boissons «sans sucre» avec aspartame	Prix
Pepsi	750 mL 0.69	Diet Pepsi	750 mL 0.71
Seven Up	750 mL 0.69	Seven Up	750 mL 0.71
Coke	750 mL 0.69	Tab	750 mL 0.71
Ginger Ale		Ginger Ale	
Cott	750 mL 0.63	Cott	750 mL 0.63
Sprite	750 mL 0.62	Fresca	750 mL 0.71
		Boissons Weight Watchers (4 saveurs)	750 mL 0.73

Le téléthon de la paralysie cérébrale



moi, j'y crois!

6 et 7 février, de 23 h à 19 h au réseau

* Aimer en langage Bliss • Institut de communication Blissymbolic

Un catalogue des revues d'ici publiées depuis 1764

La Bibliothèque nationale vient de publier un catalogue en trois volumes donnant la description des revues parues au Québec depuis les débuts de l'imprimerie ici, en 1764, jusqu'à novembre 1980.

Fruit de plusieurs années de recherches, l'ouvrage a été conçu pour fournir les éléments bibliographiques nécessaires aux bibliothèques. On y retrouve tous les sujets et tous les types de revue: des revues économiques aux revues religieuses, en passant par les périodiques gais, écologiques et féministes, des magazines de prestige aux feuilles de chou.

Catalogue de la Bibliothèque nationale du Québec: revues québécoises se divise en deux parties: une première, en deux volumes, regroupe les descriptions complètes des revues classées par ordre alphabétique; une seconde, en un volume, présente un index des auteurs et des titres en plus des sujets exprimés sous forme de vedettes-matières.

L'ouvrage se vend \$30 dans les librairies de l'Éditeur officiel.

Métal pour les dents... et les trains

WASHINGTON (AP) — Un métal doté d'une «mémoire», mis au point à des fins militaires, va permettre de redresser les dents des enfants et d'assurer la sécurité des trains.

L'alliage de nickel et de titane, baptisé «Nitinol», a été créé en 1962 par les services de recherche de la marine américaine pour protéger les ogives des fusées contre la chaleur, au moment de la rentrée dans l'atmosphère. Mais les spécialistes se sont aperçus que ce nouveau métal était doté d'une propriété particulière: il se «souvenait» de sa forme première qu'il retrouve automatiquement lorsqu'il est chauffé.

Le «Nitinol» a naturellement été largement employé dans l'industrie militaire, notamment dans la construction des navires et des avions. Il vient maintenant de trouver des applications civiles: grâce à lui, les appareils de correction dentaires sont plus facilement tolérés par les enfants et la sécurité est mieux assurée dans les trains ainsi que dans les grands magasins.

pour fins gourmets seulement

ALEXANDRE
son petit bar en entrant...

ALEXANDRE
son restaurant français

Lunch d'affaires le midi de \$5.15 à \$7.25

Une des bonnes tables du centre-ville!

ALEXANDRE

«English Pub» au 1er étage
«All english beers»

1454 rue Peel face à l'hôtel Sheraton Mont-Royal) rés: 288-5105

A Magog, une bonne adresse...



Tous les sports de saison

rés: (819) 843-6521

L'Auberge de l'étoile

Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

Pichollette
restaurant français

Gagnant de plusieurs médailles internationales

Élégant décor victorien 1867

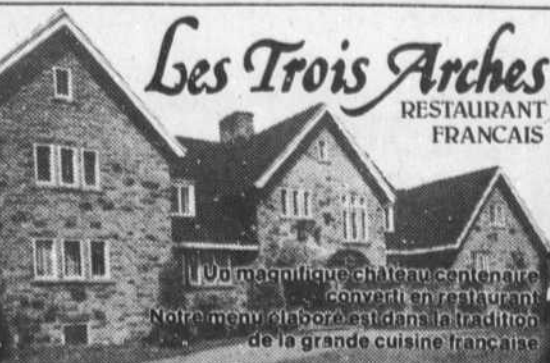
Réceptions jusqu'à 30 personnes

1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502



Stationnement privé et gratuit

Champs de Mars



11,131 chemin Meighen Tél: 683-8200

Près du boul. Gouin (3 milles à l'ouest de la sortie 8 de l'autoroute de Mirabel)

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

El Morocco II
La cuisine orientale par excellence
Fermé vendredi soir
Ouvert tous les samedis après le coucher du soleil.
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

Casa
cuisine italienne
50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650
Fernandel
Ouvert de 11h. à 23h. Samedi de 17h. à 23h.

LE PETIT HAVRE
l'intime restaurant français du vieux Montréal ou le rapport qualité/prix est demeuré constant
443, rue St-Vincent
861-0581

le monde

■ Grève générale en Inde

NEW-DELHI (AFP-Reuter) — Au moins neuf personnes ont été tuées et plus de 100 autres blessées hier dans différents États de l'Inde où huit syndicats ont appelé à une grève générale de 24 heures. Les syndicats entendent protester contre la politique du gouvernement de Mme Indira Gandhi et réclament surtout l'abrogation de l'acte sur le maintien des services essentiels, qui permet aux autorités d'interdire toute grève dans un établissement public ou privé, et l'acte sur la sécurité nationale, qui autorise la détention sans jugement.

■ Attentat anti-nucléaire

LYON (Reuter) — Des inconnus ont ouvert le feu à la roquette dans la nuit de lundi à mardi sur le chantier du surrégénérateur «Super-Phénix» de Creys-Malville, dans le sud-est de la France. Les cinq tirs de roquette n'ont causé que peu de dégâts. Quatre impacts ont été relevés sur le bâtiment de 80 mètres de haut destiné à accueillir par la suite le cœur du réacteur. Une vingtaine d'ouvriers travaillaient à ce moment dans le chantier dans un autre secteur. Aucun n'a été blessé. L'attentat a été revendiqué très rapidement par un coup de téléphone anonyme au nom d'un Comité écologique et pacifique.

■ Six ravisseurs identifiés

ROME (AFP) — Six des participants au rapt du général James Lee Dozier par les Brigades rouges ont été identifiés par les enquêteurs hier. La police, qui estime que de 12 à 18 brigadistes ont participé à l'enlèvement du général américain le 17 décembre dernier à Vérone, s'est refusé à dévoiler ces identités pour ne pas nuire à la suite de l'enquête. Quatre hommes seulement s'étaient présentés au domicile du général et avaient réussi à pénétrer dans son appartement en se faisant passer pour des plombiers. Les recherches se poursuivent sur la côte adriatique tandis que les appels téléphoniques anonymes annonçant la mort du général n'ont trouvé aucune confirmation.

■ Dankert succède à Mme Veil

STRASBOURG (Reuter) — Le socialiste néerlandais Pieter Dankert a été élu hier soir à la présidence du Parlement européen. Au quatrième tour de scrutin, M. Dankert a obtenu 191 suffrages, contre 175 au conservateur ouest-allemand Egon Klepsch, a annoncé Mme Louise Weiss, doyenne de l'Assemblée. M. Dankert succède à Mme Simone Veil qui a présidé pendant 30 mois à l'Assemblée européenne élue au suffrage universel. M. Dankert sera à la tête de l'Assemblée jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu dans tous les pays de la Communauté en 1984. En 1979, plus de 100 millions d'Européens avaient participé aux premières élections au suffrage universel.

■ 20,000 morts au Salvador

BRUXELLES (Reuter) — L'organisation catholique Pax Christi International a annoncé que plus de 20,000 personnes avaient été tuées au Salvador depuis octobre 1979. Plus de 85% des victimes ont été exécutées par les forces armées et les «escadrons de la mort» d'extrême-droite, a précisé Mgr Luigi Bettazzi, évêque italien et président de Pax Christi International. Les peuples salvadorien et guatémaltèque sont les victimes de la «politique délibérée de génocide» de leurs gouvernements, a ajouté Mgr Bettazzi, qui avait conduit en 1981 une mission d'information dans les deux pays.

■ Accord tripartite

SAN JOSE (AFP) — Le Salvador, le Honduras et le Costa Rica ont signé hier l'acte fondant la Communauté démocratique d'Amérique centrale. L'accord prévoit notamment une coordination sur le plan économique entre les signataires. Le document appelle «tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes» qui adhèrent aux «principes et objectifs démocratiques de la Communauté à se joindre à cet effort pour le développement et la paix». Le texte condamne «toute forme d'ingérence extérieure» et fait état d'une «solidarité mutuelle» dans le cas où «l'un des pays membres serait victime d'une agression ou d'une quelconque forme de pression internationale.

■ Nouveaux incidents aériens

BEYROUTH (Reuter) — Après six mois d'accalmie, des appareils israéliens survolent le Liban ont été de nouveau la cible des missiles syriens et palestiniens hier. Des troupes syriennes de la Force arabe de dissuasion (FAD) auraient tiré deux missiles sol-air en direction de deux appareils qui survolaient la vallée de la Bekaa, dans l'est du Liban. Les missiles ont explosé avant d'atteindre les appareils qui volaient à haute altitude. Dans le sud du pays, des maquisards palestiniens ont tiré trois petits missiles en direction de quatre avions israéliens qui passaient à basse altitude au-dessus du port de Salda. Les missiles ont raté leur cible. À Tel-Aviv, un porte-parole militaire israélien a rapporté que les pilotes n'avaient fait mention d'aucun tir de missiles contre eux.

Sinaï: Israël et l'Égypte signent un accord partiel

LE CAIRE (AFP) — L'Égypte et Israël ont signé, hier soir, un accord au terme duquel l'Égypte achètera les installations israéliennes au sud du Sinaï, au terme de la visite au Caire de M. Ariel Sharon, ministre israélien de la Défense.

Toutefois, une nouvelle réunion sera encore nécessaire pour résoudre les questions encore en suspens. En effet, M. Sharon et Kamal Hassan Ali, chef de la diplomatie égyptienne, se rencontreront une nouvelle fois en Israël le 15 mars afin de parvenir à un accord final avant le retrait israélien du Sinaï le 25 avril prochain.

MM. Ali et Sharon, qui ont déclaré que la plupart des questions «avaient été résolues», ont toutefois laissé entendre que certaines d'entre elles demeuraient encore en suspens et notamment la question du tracé de frontières à Rafah, près de Gaza.

M. Sharon, qui a minimisé la question, a toutefois précisé qu'un comité ad hoc réuni dimanche prochain à El-Arich examinera la question pour «réduire les difficultés».

Au sujet du tracé des frontières, M. Kamal Hassan Ali a indiqué que celui-ci sera conforme à celui établi en 1906 sous le mandat britannique entre l'Égypte et la Palestine.

Il a confirmé l'existence de divergences sur cette question lors des discussions de Rafah, mais a tenu à préciser qu'il s'agissait de «questions techniques».

M. Sharon a ajouté de son côté que le rôle des comités ad hoc qui examineront la question sera de «minimiser les difficultés pour la population», le tracé de la frontière coupant la ville de Rafah en deux.

Israël, rappelle-t-on, demande une modification mineure de la frontière à Rafah afin de ne pas séparer les familles et les habitants de la ville palestinienne de la bande de Gaza.

MM. Ali et Sharon n'ont pas mentionné lors de la conférence de presse la question des îlots de Tiran et de Sanafir, ni celle de Taba, près du golfe d'Akaba. On indique toutefois de source égyptienne informée qu'un accord pourrait intervenir sur la base d'une supervision de Tiran par la force multinationale du Sinaï et que l'île sera placée sous le contrôle de la police égyptienne.

Quant à Sanafir, qui est inhabitée, le drapeau égyptien y sera simplement hissé sans que les forces égyptiennes s'y installent.

MM. Ali et Sharon ont enfin indiqué qu'ils avaient examiné tous les aspects de la question du retrait du Sinaï et qu'ils espéraient que les négociations sur l'autonomie «aboutiraient à de bons résultats permettant de réaliser au Proche-Orient une paix globale basée sur les accords de Camp David».

M. Kamal Hassan Ali, a d'autre part indiqué qu'il avait remis à M. Sharon une liste des détenus égyptiens dans les prisons israéliennes et souhaité qu'ils soient libérés.

Il a indiqué que des divergences existaient entre l'Égypte et Israël quant au nombre de ces détenus. La partie israélienne, a précisé M. Ali, examinera le cas des prisonniers.

L'Égypte, rappelle-t-on, avait réclamé la libération des détenus égyptiens, notamment politiques, originaires du Sinaï arrêtés depuis l'occupation en 1967.

Reagan sur la défensive

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan s'est défendu hier au cours d'une conférence de presse de vouloir porter atteinte à l'égalité des races aux États-Unis, et de vouloir contrôler par tous les moyens l'accès à l'information auprès de son gouvernement.

La conférence de presse télévisée du président a été dominée par ces deux questions, largement débattues depuis plusieurs jours dans la presse américaine. Sur les deux points, M. Reagan a affirmé que les directives qu'il avait prises avaient été «mal interprétées» et ne constituaient pas des «changements de politique».

Accusé par la communauté noire américaine de «subventionner la discrimination raciale» parce qu'il avait accordé des exemptions d'impôts à deux écoles ouvertement ségrégationnistes, il a répété sa condamnation du racisme, et expliqué qu'il voulait simplement «corriger une procédure» qui «n'avait pas de bases légales». Celle-ci était pourtant en vigueur depuis onze ans, et interdisait l'octroi de privilèges fiscaux aux institutions scolaires qui ne respectent pas l'égalité des races.

«Nous n'avons pas prévu la réaction, a dit M. Reagan, parce que nous traitions d'un problème de procédure». C'est pour cela, a-t-il poursuivi, que la question «n'a sans doute pas été examinée aussi bien qu'il aurait fallu». Il a par ailleurs pris sous sa responsabilité «la confusion» qui en a résulté.

Le deuxième grand sujet du jour a été la volonté de la Maison-Blanche de mettre fin aux fuites d'informations au bénéfice de la presse. Les directives présidentielles sur ce sujet dévoilées la semaine dernière ont produit la encore une certaine confusion à tous les niveaux du gouvernement américain.

«Nous ne faisons que respecter la loi», a dit M. Reagan. Son principal porte-parole, M. David Gergen, avait dit cependant lundi soir à la Maison-Blanche des responsables de tous les ministères américains pour clarifier les instructions du président. Certains d'entre eux avaient interdit tout contact entre les fonctionnaires et la presse. C'était le cas par exemple d'un ministère aussi peu susceptible de traiter de problèmes «ultra secrets» que celui de l'Agriculture.

M. Reagan a réaffirmé qu'il voulait mettre fin aux fuites qui «sont dangereuses pour la politique étrangère» ou ont pu «mettre en danger des négociations délicates en cours». Il s'est refusé cependant à toute précision. Les nouvelles directives concernant les fuites d'informations classées «secret» «ne rentreront pas en conflit avec notre volonté d'avoir un gouvernement ouvert», a-t-il dit.

Moscou devrait accepter Koivisto sans problème

HELSINKI (AFP) — Le succès personnel de M. Mauno Koivisto, chef social-démocrate du gouvernement finlandais, à l'élection primaire pour la désignation du nouveau président de la République de Finlande, a été salué hier par les milieux politiques et la presse d'Helsinki comme une victoire pour le système démocratique du pays.

Les commentateurs, notamment celui du Ilto Sanomat (libéral), estiment en substance que le scrutin, qui a vu des électeurs «bourgeois» donner leurs voix au candidat social-démocrate, est un «événement historique montrant que les Finlandais savent se placer au-dessus des partis et choisir en toute indépendance».

Pour eux, le résultat du vote équivaut à une élection directe alors que la constitution prévoit un système à deux degrés avec désignation d'un collège de 301 grands électeurs chargé de choisir le président (en l'occurrence le mardi 26 janvier). Ils soulignent aussi que même les sociaux-démocrates ont été surpris par le résultat (43,3% pour leur liste).

En ce qui concerne les conséquences de ce vote sur le plan intérieur, certains commentateurs n'excluent pas que des problèmes puissent surgir de l'apparition d'une majorité de gauche autour du nom de M. Koivisto alors que les «bourgeois» prédominaient depuis 1979 au Parlement avec 58,3% pour 41,8 à la gauche (sociaux-démocrates, communistes et socialistes de gauche).

Les milieux politiques ont toutefois relevé que M. Koivisto, d'après ses premières déclarations, ne semble pas décidé à organiser des élections anticipées pour tenter de faire bénéficier son parti de sa popularité et de lui donner davantage de sièges (aujourd'hui 46 sur les 200 de la Chambre).

Ce comportement, considère-t-on dans les milieux politiques, est motivé par deux raisons:

1) M. Koivisto, qui, traditionnellement, renoncera à son appartenance dès son élection à la présidence, n'est pas le chef du mouvement social-démocrate et il a mené sa campagne en se plaçant autant que possible au-dessus des partis comme du programme social-démocrate.

2) Les sociaux-démocrates sont au pouvoir de longue date

puisque'ils ont régulièrement participé aux cabinets de centre-gauche ayant dirigé le pays depuis 1966.

Pour ce qui est de la politique extérieure et plus particulièrement des réactions éventuelles de Moscou, toujours sensible à la situation chez son voisin neutre, les milieux politiques considèrent que M. Koivisto est parfaitement acceptable pour le Kremlin.

Il a d'abord pris soin de répéter qu'il entend poursuivre la «coopération confiante» instaurée avec l'URSS depuis la fin de la Deuxième Guerre

mondiale. Cette attitude a été d'ailleurs saluée, il y a quelques semaines, par le numéro un soviétique, M. Leonid Brejnev, dans une réponse à un télégramme de vœux.

Ensuite, selon les milieux politiques, il est douteux que Moscou, en butte aux problèmes suscités dans le camp socialiste par la crise polonaise, veuille y ajouter une complication du côté de la Finlande qui est présentement le seul pays à vocation occidentale à entretenir avec le Kremlin des relations politiques et économiques sans ombre.

Le tout dernier cri du Prêt-à-partir d'Air Canada

Le soleil est au rayon des aubaines d'Air Canada. Miami à partir de 168\$. C'est la grande offensive du Prêt-à-partir pour la Floride. Une occasion unique. A saisir au vol. Comme un ballon de plage.

Courez! Plongez! Pataugez! Golfes! Faites des projets d'été. Fêtez Loulou. Chantez-lui la pomme sous un oranger. Découvrez Coconut Grove au petit matin. Amenez Pierrot dire bonjour à Mickey. Dévorez enfin ce best-seller.

Prenez la mer. Allo! vous avez un barracuda au bout du fil. Le soleil vous aime, vous en rougissez déjà de plaisir. La Floride à ce prix-là, c'est un Prêt-à-partir irrésistible. Partez pour le week-end, partez pour un an, mais

réservez au moins 14 jours à l'avance. Le Prêt-à-partir d'Air Canada vers la Floride au moins une fois par jour. En gros porteur L-1011. Et sans escale s'il vous plaît. Personne ne vous fait autant de place au soleil. Qu'attendez-vous pour en profiter?



La façon toute prête de partir pour la Floride



Ce tarif (sujet à l'homologation gouvernementale), s'applique aux départs de nuit du dimanche au mercredi aux périodes suivantes: du 17 février au 14 mars et du 24 mars au 21 avril inclusivement. Les retours doivent être effectués les jeudis et vendredis. D'autres tarifs s'appliquent pour la période du 15 au 23 mars. Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada pour connaître les tarifs les plus avantageux qui correspondent à la période de vos vacances, selon l'horaire. Hâtez-vous! Le nombre de places est limité. Il se peut même que certains vols affichent déjà complet.

AIR CANADA

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.



CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL
Éducation permanente

FORMATION EN GESTION POUR LA P.M.E.

(petite et moyenne entreprise)

En collaboration avec la B.F.D.

Liste des cours offerts à la session hiver 1982

- Comment lancer une petite entreprise
- Tenue de livres et introduction à la comptabilité
- Principes généraux de marketing
- L'ABC de la vente
- Comment exploiter un commerce de détail
- L'impôt, votre entreprise et vous

N.B. Les personnes ressources proviennent du milieu des affaires.

Durée: 30 heures
5 semaines (2 soirs par semaine)
ou 3 fins de semaine (ven. et sam.)

Inscription: 22 et 25 janvier 1982
16 h 00 à 19 h 00
Local: A-6.32

Renseignements: Collège du Vieux Montréal
255 est, rue Ontario
Montréal, Qué.
H2X 3M8
Tél. 284-7253
284-7300

ARTS ET SPECTACLES

Première co-réalisation de CBC et R-C

Empire Inc. ou la haute finance anglo-montréalaise

par Nathalie Petrowski

Après *Duplessis*, les *Plouffe* et *Le Fils de la liberté*, trois films-télévision qui plongent dans le passé pour raconter chacun à sa manière un chapitre de l'histoire collective québécoise, les abonnés du petit écran pourront voir quelque part en 1983 au réseau anglais de Radio-Canada l'envers du miroir.

Empire Inc., une série de six émissions dont le coût de production dépasse les \$3 millions, racontera l'histoire de la finance du Montréal anglophone vivant entre 1929 et 1960. Il s'agit de la première collaboration du genre entre les deux solitudes culturelles à Radio-Canada. Tourné entièrement en anglais, cautionné par Ottawa et ses rêves d'unité culturelle, le projet émane curieusement de Montréal et non de Toronto. Mark Blandford, le père du *Duplessis* et l'exemple vivant du biculturalisme canadien, en est le grand chef d'orchestre.

«Parce que je ne suis pas né ici, dit-il, que je suis arrivé au Québec au cours des années 60 en provenance de l'Angleterre via la France et Vancouver, il y a des choses que je remarque, des phénomènes qui me frappent plus qu'ils ne frappent les Québécois qui sont parfois trop près de leur réalité pour la comprendre de façon objective. *Empire*



Mark Blandford, réalisateur en chef de la télé-série «Empire, Inc.».

Inc., relatara ainsi non seulement l'histoire d'un homme mais aussi celle d'une époque et celle d'une ville, Montréal, qui était en 1929 la capitale financière du Canada. Trois scénaristes, Douglas Bowie, Jacques Benoit et Denis Arcand, ont écrit les dialogues et le scénario. Trois réalisateurs, Mark Blandford, Denis Arcand et Douglas Jackson, réaliseront les six films d'une heure au cours de la prochaine année.

Tandis que l'élite francophone se dirige vers les professions libérales du droit, du sacerdoce, de la médecine et de la politique, leurs rivaux anglophones, immigrants écossais, fils de pasteurs presbytériens, prennent d'assaut le milieu des affaires à Mon-

tréal. «Les Canadiens français ont été tenus à l'écart du milieu financier, explique Mark Blandford, mais il faut dire qu'ils n'ont pas vraiment manifesté la volonté de s'en emparer. Il y avait en fait une connivence malsaine entre les deux sociétés. Ce que nous voulons avant tout montrer, comme nous l'avons fait pour *Duplessis*, c'est le pouvoir et comment il l'exerce. On ne veut surtout pas tomber dans la caricature du méchant capitaliste. S'acharner à les caricaturer, c'est prouver qu'ils nous échappent».

Empire, Inc. débute à la veille du crash, traverse la crise économique, la guerre, puis la prospérité pour se terminer en 1960 à la veille de la Révolution tranquille. 1960 marque non seulement un profond changement social à Montréal mais aussi la fin du «robber baron». Coincés par le mouvement continental vers l'Ouest, les empereurs de la finance comme Monroe sont obligés de quitter Montréal pour s'installer d'abord à Toronto, puis à Calgary.

«Il n'y a pas de transfert de pouvoirs, dit Blandford. La progéniture n'a pas les reins suffisamment solides pour continuer l'œuvre du père. Très souvent dans le cas de personnalités dominantes comme celle de Monroe (qui est un personnage composé et

fictif), les enfants sont complètement écrasés par leur père et sont incapables d'assumer la relève. C'est le drame de toute une génération».

Interrogé sur la recrudescence de refus du passé, Blandford refuse d'y voir le symptôme inquiétant d'une société incapable de se projeter dans l'avenir. «Le passé éclaire le présent, dit-il. L'avantage d'un drame historique, c'est qu'on a eu entre 25 et 30 ans pour réfléchir sur le sujet, pour le comprendre. On peut aussi bien aller dans le social que dans la politique, parler du premier ministre Mackenzie King, ou montrer comment par exemple Duplessis a su concilier le nationalisme avec le développement économique en se faisant ami avec l'establishment anglais».

Blandford avoue que la série a été compliquée à mettre sur pied. La plupart des comédiens à l'exception de Gabriel Arcand et de Paul Hébert viennent de Toronto. «La communauté anglophone de Montréal se meurt, les Anglais ont de moins en moins d'influence à Montréal, dit-il. Ceux qui veulent entreprendre une carrière sérieuse d'acteur, par exemple, doivent émigrer à Toronto. Même si le Mount-Royal Club et le Mount Stephen Club, bastions du vieil establishment, demeurent, les beaux jours du Montréal anglais sont désormais comptés».

ÉMISSION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'église en papier
9.30 À tire d'aile
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-express:
«Être femme dans son corps», avec Andréanne, sexologue. «Trucs marrants», avec Roger Fleury.

11.00 Les grands-mères
Documentaire: «De Ste-Adèle». Bonnes terres Du travail dans toute la dimension du terme. Peu de communications, mais cependant d'autres joies.

11.30 Un animal des animaux:
«L'arrangé». Série documentaire réalisée par Lester et Jesse Cooper.

11.55 La route de l'amitié
Aventures.
12.25 Le téléjournal
12.30 Allou Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui:
Reprise d'un reportage de Franck Duval, intitulé: «Butch St-Germain et moi». Émission sur les Cujats de Pierre Part, en Louisiane, patrie de Zachary Richard.

14.30 Le temps de vivre
16.00 Boîte
16.30 D'ici/vers
Fréquence historique réalisée par Pierre Gauthier et Roland Guay. Avec Albert Millaire, Jacques Monod, François Tassé et Lionel Villeneuve.

17.00 La chasse au trésor en hélicoptère
Jeu-questions
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
19.00 Télé arts
19.00 Grizzly Adventures
20.00 Le temps d'une paix
Téléjournal écrit par Pierre Gauthier.

20.30 Shogun
Série tirée du best-seller de James Clavell. Scénario: Eric Bercovic. Avec Richard Chamberlain et Toshiro Mifune. Noir sur blanc.
21.30 Magazine d'information. Anim.: Denise Bombardier

22.30 Le téléjournal
23.05 Les nouvelles du sport
23.15 Des lendemains pour l'homme
Documentaire sur le pétrole, l'alimentation, la récupération d'énergie, la conciliation des besoins et des goûts vers l'an 2000.

0.15 Cinéma
«La mort d'un bûcheron» (Canadien 1973) Comédie dramatique réalisée par Gilles Carle, avec Carole Laure, Daniel Pilon, Willie Lamothe et Denise Filiatrault.
2.10 Fin des émissions

10 CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonhommes
7.30 Première heure:
«La météo», «La ronde de nuit», «Évolution de l'actualité», «Le monde des

affaires», «Les nouvelles artistiques», «La revue des éditoriaux».

Votre amie Suzanne:
«Parlons-en», «Au bout du fil», «De bon goût», «Pour un + ou un -» — 10.30
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonhommes
11.45 Les Satisfappettes
12.15 Les dix vus informés
12.30 Cinq-quatre:

«Meurs, mon amour meurs» (Américain 1973). Drame policier réalisé par David Karp, avec James Stewart, Julie Harris, Murray Hamilton et Diana Douglas.

14.30 Janet te fait savoir:
Sujet: «Qu'est-ce que la dyslexie?».

15.30 Service à la communauté
16.00 Prono & Cie
16.30 Adèle
17.00 L'artishow
Avec Pierre Lalonde et Daniel Héu.

18.30 Colorado
Le dix vus informés
19.30 Les Brillants
Texte de Marcel Gamache
20.00 Hawaii 5-0
21.00 Le clan Beaulieu
Texte de Marcel Marin

21.30 Michel Jamin
La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Loto-Sélect
Tirage
23.15 Les sports
23.18 La couleur du temps
23.30 Fermeture

12 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
Série de films éducatifs à l'intention des élèves de 10 à 12 ans.
13.30 Marché aux images
14.30 Les cent tours de Centour
15.30 L'objectif

Animé par Simon Durivage, un magazine d'information consacré à l'analyse des faits saillants dans les domaines sociaux, politiques, économiques, culturels et scientifiques.
16.00 Gains et ressources:
La biomasse forestière et son utilisation.

«Série consacrée à l'ensemble des ressources physiques de la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie. Planète indienne
16.30 «Musique Karanté». Cette semaine, un regard sur la musique Karanté, celle que l'on entend dans les temples indiens.

17.00 Les fils de la liberté
Vaste fiction historique qui évoque les grands moments de la rébellion de 1837. Avec Charles Binamé, Sophie Desrochers, Élodie Laroche, Philippe Landebach, Dennis O'Connor et Denis Sweeting.

18.00 Passe-partout
18.30 Télé-service
Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.
19.00 Les explorateurs célèbres:
Mary Kingsley. Les aventures de Mary Kingsley s'étendent dans la brousse africaine au début du siècle.

20.00 Droit de parole
Avec la participation du public, une émission consacrée à différents sujets

controversés ayant trait à la vie des Québécois. Sujet: «La jeunesse d'aujourd'hui a-t-elle plus d'avenir que celle d'hier?»

21.00 Émission spéciale du mercredi:
«Special Parade: Souvenir et solidarité». Une dramatique mettant en vedette Michèle Magny, Jean-Louis Roux et Julien Genay. Avec un immigrant polonais, nous revivons les souvenirs historiques de son pays natal, ses moments de gloire et ses crises dont la succession a entraîné la lutte du mouvement «Solidarité».

22.00 L'envers du décor:
«Vittorio, afflicto».

19 TVFQ (Câble)

9.30 Spécial tout-petits
Pachiderm story — Les quat'z amis — Croque-vacances — Mes mains ont la parole.

10.30 Avis de recherche
La photo de Nicolette. Inv.: Evy Brainer, Jean Valois et Patrick Sébastien. Des chiffres et des lettres
11.00 Aujourd'hui madame
Variété: Renaud — Poésie: Jean Lesot — Livres: André Stille parle de son livre «J'étais un enfant en pays malin» — Médecine avec Dr. Forêt.

12.30 Télé-film
«Les dossiers éclatés: Le jardin d'hiver» Drame historique de Pierre Duval, avec Dominique Blanchard, Jean-Marie Proulx et Tonia Marshall.

14.00 Affaire sous contrainte:
«La paix à tout prix» Un spectre hante l'Europe: le pacifisme. Parle de l'Allemagne de l'Ouest, la vague de neutralisme a gagné en quelques semaines la plupart des pays de l'Europe occidentale, en se tenant d'un anti-américanisme renforcé par des déclarations pour le moins maladroites du président Ronald Reagan.

15.00 Thalassa
Passez donc me voir:
Talk-show. Inv.: Jacques Dostes, Roger Abraham, Michel Deville et Etienne Raze.

16.00 Actualités régionales.
17.00 Spécial tout-petits
Pachiderm story — Les quat'z amis — Croque-vacances — Mes mains ont la parole.

18.00 Avis de recherche
La photo de Michel Fugain
18.30 Des chiffres et des lettres
19.30 Aujourd'hui madame
Groupe Gauthier présente son livre «Les hasards fabuleux» — Mme Girard raconte l'étrange serment qu'elle fit pendant la guerre, à deux enfants juifs.

20.00 Télé-film
«Maudit se trompe» (Français 1981) Dramatique d'après Georges Simenon, avec Jean Richard, Georges Marchal et Lucienne Hamon.

21.30 Sept sur sept.
Magazine d'actualité — Le terrorisme informatique: comment multiplier les chiffres de votre compte en banque en apprenant à voler un ordinateur — FAIRVIEW, 1555 TransCanada Parkway, Claire (697-8095) — «Cinderella» 18 h 30, 20 h 30.

22.30 Thalassa: «La Transat des Alizées»
23.00 Passez donc me voir

Talk-show.
23.30 Actualités régionales.

6 CBMT

8.56 Thought for Today
8.58 CBC's good morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame street
12.00 The midday news
12.10 Midday
12.27 Community announcements
12.30 McLean at large
12.38 Weather report
12.58 Today from Ottawa
13.58 Program highlights
14.00 Week with Yan
14.30 Coronation street
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 Ritzer's cove
16.20 News Watch 6
16.30 The Backchombers
16.50 Happy Days
17.30 The Muppet Show
18.00 Newswatch
18.00 The two of us
18.30 Quebec report presents:
Critical path. Tonight: «Can intelligence be measured?»

20.00 The nature of things
With David Suzuki
21.00 Spectrum
22.00 The national
22.22 The Journal
23.00 The national update
23.07 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.52 Benny Hill
0.20 Station Closing

5.58 Sign On
6.00 The Baby of the Air
6.30 Romper room
7.00 Canada AM
9.00 Morning exercise
9.30 Definition
10.00 The community
10.30 Looking good
11.00 Super Pay Cards
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another world
15.00 Texas
16.00 «You make a Deal
16.30 The Price is Right
17.00 The Family Feud
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 Pulse

20.00 The greatest American hero
21.00 Fume
22.00 Drusky
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie:
«Life and times of Judge Roy Bean» (Drame 1972) Avec Paul Newman, Victoria Principal et Anthony Perkins.

23.27 Entertainment this week
3.30 Sign off.

12 CFCF

5.58 Sign On
6.00 The Baby of the Air
6.30 Romper room
7.00 Canada AM
9.00 Morning exercise
9.30 Definition
10.00 The community
10.30 Looking good
11.00 Super Pay Cards
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another world
15.00 Texas
16.00 «You make a Deal
16.30 The Price is Right
17.00 The Family Feud
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 Pulse

20.00 The greatest American hero
21.00 Fume
22.00 Drusky
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie:
«Life and times of Judge Roy Bean» (Drame 1972) Avec Paul Newman, Victoria Principal et Anthony Perkins.

23.27 Entertainment this week
3.30 Sign off.

Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — «Au bout du fil»: 19 h 30, 21 h 30.
«La grande Zorro»: 21 h 30.

MASCOCHE II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Les hommes de la mer»: 18 h 30, 21 h 30.
«La poursuite»: 20 h 00.

par Richard Gay

À cause d'une querelle au sein de l'Association pour le jeune cinéma québécois, le gouvernement du Québec se trouve à subventionner deux festivals du film super 8 à Montréal aux mêmes dates à la fin de février.

En effet, le troisième Festival international du film super 8 du Québec qui se tiendra du 24 au 27 février au pavillon Judith-Jasmin de l'UQUAM est financé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche alors que le Festival international du film super 8 de

Montréal, qui aura lieu du 25 au 27 du même mois au Conservatoire d'art cinématographique, sera en partie subventionné par le ministère de l'Éducation.

L'existence de ces deux festivals est le résultat d'un conflit entre l'Association pour le jeune cinéma québécois et M. Richard Clark, ancien président de l'Association, qui avait principalement dirigé les deux premières éditions du Festival international du film super 8 à Cannes et au Festival des films du monde de Montréal. L'Association a voulu tout récupérer, tout faire, tout contrôler, a-t-il déclaré au DEVOIR.

Lors d'une conférence de presse hier, le président de l'Association pour le jeune cinéma, M. Jean Hamel, et son directeur général, M. Michel Payette, ont déploré «le gaspillage inutile de ressources d'énergie, de talents et de fonds publics» que représente la tenue d'un deuxième festival. «Les gestes de M. Clark, ont-ils ajouté, risquent de créer une division néfaste auprès du public québécois qui servirait mal les objectifs de promotion du cinéma super 8 auprès de ce public». De plus, l'Association demande aux différents organismes publics de concert de façon cohérente leur politique d'assistance financière pour un tel événement et s'interroge notamment sur le rôle du Col-

lège Ahuntsic, où travaille M. Clark en tant qu'animateur, dans l'organisation de cette manifestation alors qu'une enquête est en cours sur la gestion même des fonds publics de cette institution. Enfin, les intervenants, au milieu cinématographique et au public québécois de se solidariser autour du Festival de l'Association et d'ignorer celui mis sur pied par M. Clark.

L'Association dit bénéficier non seulement de l'appui de ses membres mais aussi de l'appui des professeurs et des étudiants en cinéma. M. Henri-Paul Chevrier, professeur au cégep Saint-Laurent, a confirmé lors de la conférence de presse l'appui des professeurs.

Le Bureau des festivals d'Ottawa, dirigé par M. Jean Lefebvre, aurait pour sa part demandé aux deux organisations de s'entendre avant que le Bureau verse une quelconque subvention. À un mois de la tenue des festivals en question, la réconciliation semble peu probable.

ALAN BATES
ISABELLE ADJANI 14 ANS

QUARTET
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

C'EST ENCORE LOIN L'AMÉRIQUE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

NOCES DE SANG
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

Rudolf Nouriev devient autrichien

VIENNE (Reuter) — Le danseur étoile Rudolf Nouriev, qui avait quitté l'Union soviétique il y a 21 ans, a obtenu la nationalité autrichienne, a annoncé hier l'Opéra national de Vienne.

Nouriev, qui était apatride depuis qu'il avait demandé l'asile politique à la France en 1961, se rendra à Vienne la semaine prochaine pour recevoir ses documents d'identité autrichiens, ajoute l'Opéra dans un communiqué.

Le célèbre danseur, qui va avoir 44 ans le 17 mars, est actuellement en représentation au Théâtre musical de Paris pour un hommage à Diaghilev jusqu'au 31 janvier. Les autorités françaises lui ont également offert la direction de la danse à l'Opéra de Paris à partir d'août 1983 et lui ont demandé de faire des propositions sur cette mission.

"APPELEZ-MOI STEPHANE"

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Cité du 100, 101, 102
du 26 au 29 à 20 h 30
le 30 janvier à 17 h et 21 h

Sur tout billet de plus de \$5
s'ajoute un montant de 0,75 \$ à titre de redevance à la Place des Arts.

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1
480 STE CATHERINE 0 866-3856
1.00, 4.45, 8.30, 11.55
SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55

LA DRÔLESSE
UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR JACQUES DOILLON
AVEC MADELEINE DESDEVISES ET LAURE HEBERT

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts
«Deux femmes pour un fantôme» de René de Obaldia. Avec: Monique Chabot, Elizabeth Chouvalditz, Jean-Louis Milliet, Luc, à 20 h 30. Ven., sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 23 jan.

CAFÉ-MOÏRE, 1200 St-Hubert (844-7000)
«Les aventures et voluptueuses aventures du baron de Crac» Haldit et interprété par Réjean Wagner. Mar., à 20 h 30. Jusqu'au 31 jan.

CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9330)
«Pique-nique en campagne» de Fernando Arrabal avec Norman Helms, Carol Michaud, Louise Robert, Jean Pettitclerc, mer. à 20 h 00. «L'empereur Philippe», de F. Arrabal, avec Guilhem Pellegrin. Mer. à 22 h 00. Jusqu'au 31 jan.

CAMPUS LOYOLA, 7141 ouest, Sherbrooke (482-0302 poste 611) Chapelle Loyola
Concert de musique de chambre, jeu: 20 h 30. Oeuvres de Corelli, Vivaldi, Brégent, Poulain, Pfitzer, Kreutzer.

CENTRE D'ESSAI DE L'U. de Montréal, 2332 Edouard-Montpetit, 6e étage — Les Pichoux présentent «Le grand écart» de Denis Bélanger avec: Ginette Bédard, Margot Campbell, Carole Chabot, Pierre-Henri, Sylvie Lévesque, Gilles Michaud, André Morissette, Danièle Panneton. Ven., à 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche jeu. Rés.: 843-3829.

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts
«Deux femmes pour un fantôme» de René de Obaldia. Avec: Monique Chabot, Elizabeth Chouvalditz, Jean-Louis Milliet, Luc, à 20 h 30. Ven., sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 23 jan.

CAFÉ-MOÏRE, 1200 St-Hubert (844-7000)
«Les aventures et voluptueuses aventures du baron de Crac» Haldit et interprété par Réjean Wagner. Mar., à 20 h 30. Jusqu'au 31 jan.

CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9330)
«Pique-nique en campagne» de Fernando Arrabal avec Norman Helms, Carol Michaud, Louise Robert, Jean Pettitclerc, mer. à 20 h 00. «L'empereur Philippe», de F. Arrabal, avec Guilhem Pellegrin. Mer. à 22 h 00. Jusqu'au 31 jan.

CAMPUS LOYOLA, 7141 ouest, Sherbrooke (482-03

Broadbent prône la création d'une Pétro-Can de l'auto

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), M. Ed Broadbent, a proposé hier la création d'une société d'État fédérale-provinciale (AutoCan), qui serait responsable de la fabrication de pièces et de l'assemblage d'automobiles au pays.

À l'occasion d'une rencontre avec les membres des Travailleurs unis de l'automobile, à Windsor, en Ontario, M. Broadbent a affirmé que le gouvernement canadien, en coopération avec les provinces, devrait mettre sur pied une entreprise publique dans le secteur automobile, qui aurait un mandat analogue à celui de Pétro-Canada dans le secteur énergétique.

Selon le chef du NPD, le Canada devait tendre, d'ici quelques années, à prendre le contrôle complet de la production des pièces et de l'assemblage des voitures vendues au pays.

M. Broadbent a par ailleurs souligné qu'une telle mesure contribuerait à la création de quelque 27.000 emplois au Canada.

Le leader néo-démocrate reprenait ainsi l'un des engagements électoraux du NPD-Ontario, précisant que dans cette province, un travailleur sur cinq est relié à l'industrie automobile.

La vente d'automobiles japonaises a connu une augmentation de 44% de 1980 à 1981, malgré l'entente restreignant les importations, a dit M. Broadbent.

Papier-journal: baisse prévue de 8% dans la production canadienne

par Marie-Agnès Thellier

La production canadienne de papier-journal devrait diminuer de près de 8% en 1982, non seulement à cause de la stagnation de la demande, mais aussi à cause de l'augmentation de la capacité de production aux États-Unis, qui demeurent le principal client pour le papier-journal canadien.

L'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers prévoit en effet qu'en 1982, la production de papier-journal ne sera que de 6,2 millions de tonnes métriques au lieu de 6,9 millions en 1981, année pourtant affectée par des grèves en Colombie-Britannique. «Alors que les expéditions de papier-journal fléchiront, celle des autres secteurs augmenteront», a déclaré hier le directeur des Services économiques et statisti-

ques de l'association, M. David A. Wilson, lors d'une conférence de presse à Montréal.

Au total, les expéditions de l'industrie canadienne des pâtes et papiers fléchiront de 1%, pour représenter 20 millions de tonnes au lieu de 20,2 millions en 1981. Deux secteurs surtout progresseront: celui des papiers spéciaux (imprimerie, écriture, papiers hygiéniques) et celui des papiers d'emballage et du carton, qui atteindront respectivement 1,98 million de tonnes et 2,98 millions de tonnes au lieu de 1,82 million et 2,90 millions de tonnes en 1981.

L'Association prévoit donc une baisse notable de la demande américaine de papier-journal cette année. Cette baisse s'explique par trois facteurs:

■ la récession économique se soldera par une diminution de la consommation de papier-journal, notamment à

cause de la baisse du volume publicitaire;

■ les éditeurs diminueront leurs inventaires, constitués en prévision des grèves. À la fin de 1981, cet inventaire représentait un approvisionnement de 50 jours, au lieu de 40 jours à la fin 1980;

■ l'industrie américaine du papier-journal progresse rapidement. Aux États-Unis, la capacité de production a augmenté de 500.000 tonnes métriques en 1981 et doit progresser de 250.000 tonnes métriques en 1982. Par ailleurs, les producteurs canadiens modernisent leurs installations, ce qui a fait augmenter de 360.000 tonnes la capacité de production en 1981 et probablement de 575.000 tonnes en 1982. Mais la part du Canada sur le marché américain du papier-journal est passée de 59% à 57% en 1981.

Les usines de papier-journal fonctionneront à 82% en 1982, prévoit encore M. Wilson. Les

fabricants de papiers spéciaux auront un taux d'activité de 88%. Les usines de papiers d'emballages et de cartons tourneront à 93% et celles de pâtes commerciales à 90%. L'Association espère que les producteurs canadiens pourront reprendre leur part du marché des papiers d'imprimerie, où on a vu en 1981 les importations augmenter fortement et les exportations chuter, tandis que l'offre canadienne ne suffisait pas à la demande.

Pour l'année 1981, les exportations de pâtes et papiers ont, au total, baissé de 4% par rapport à 1980, à cause surtout de la grève dans les usines de pâtes de Colombie-Britannique, qui a duré six semaines l'été dernier. Les exportations de papier-journal ont augmenté de 3% soit 8,9 millions de tonnes grâce à une augmentation de 18% (ou 300.000 tonnes) des exportations outre-mer.

au jour le jour

■ Coca-Cola achète Columbia

Coca-Cola entre dans l'industrie du spectacle en achetant la compagnie cinématographique Columbia. Un protocole d'accord de \$US 795 millions a en effet été annoncé hier, après deux semaines de négociations. La promesse de vente prévoit le paiement comptant de \$US 336,69 millions. Le reste sera versé en actions Coca-Cola. Avec un chiffre d'affaires d'environ \$6 milliards, Coca-Cola s'est déjà diversifié dans les secteurs des plastiques, de l'alimentation et du vin. Columbia a eu l'an dernier un chiffre d'affaires de \$687 millions. En moins d'un an, quatre compagnies cinématographiques américaines auront donc changé de mains: 20th Century Fox, United Artists, Avco Embassy Pictures et Columbia. Parmi les récents succès de cette dernière compagnie figure *Kramer contre Kramer*. Les actionnaires des deux compagnies devront approuver la transaction.

■ Caisse vs Ontario

La Caisse de dépôt et placement a appris hier qu'elle ne pouvait plus transiger sur le marché des obligations et sur le marché monétaire à Toronto... Les directives de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sont donc plus limitatives qu'elle ne l'avait cru lundi. La Caisse n'a pas encore fait connaître qui la représentera lors de l'audience qui se tiendra lundi à Toronto.

■ Aiguebelle: OK pour Dest-Or

Les réserves de la mine Dest-Or, dans le canton Destor, se révèlent plus importantes que prévues. Aussi la compagnie d'exploration Aiguebelle a annoncé hier les résultats d'une étude de faisabilité, qui précède la mise en exploitation. Pour la première année de production, l'once d'or reviendra environ à \$280 l'once. Les investissements nécessaires sont estimés à \$7,6 millions, dont \$4,3 millions d'Aiguebelle, si son partenaire GMC Holdings, qui détient 35% d'intérêt, accepte de participer au projet. Les réserves ont été évaluées à 1,2 million de tonnes à une teneur de 0,156 once par tonne. La production démarrerait en juillet pour atteindre son rythme de croisière en mars 1983. Par ailleurs, Exploration Aiguebelle continue avec Soquem ses sondages sur la propriété Flavrian dans le comté Duprat où les réserves sont estimées à 740.000 tonnes, d'une teneur de 0,126 once par tonne.

■ Contrat pour Ingersoll

La compagnie montréalaise Ingersoll-Rand Canada a vendu au Mexique deux compresseurs destinés au projet d'usine à gaz et à air comprimé Pirana. La vente, évaluée à \$4,2 millions, est appuyée par un prêt de \$US 3,5 millions de la Société pour l'expansion des exportations. Filiale d'une compagnie américaine, Ingersoll-Rand Canada fabrique des produits lourds de précision dans ses huit usines. L'acheteur, AGL de Mexico, est la filiale d'une compagnie suédoise et elle produit de l'acétylène.

■ En raccourci

La Mutuelle du Canada majore le montant des 32.000 assurances temporaires souscrites par des non-fumeurs... **Canada Systems Group** est nommé distributeur exclusif des systèmes américains Applicon... **Greyhound** paiera fin janvier 70% des actions qui ont été déposées au Montreal Trust... **Camchib** place \$9 millions de débentures convertibles auprès de CEMP Investments... La **Banque de Commerce** offre six millions d'actions privilégiées A à \$25 l'action... **Walt Disney Productions** a vu ses profits diminuer de 33% au premier trimestre... **Texasgulf Export Corp** change son nom en **Kidd Creek Europe**... **Canada Trust** offre 16,75% d'intérêt sur les placements cinq ans... Alberta Energy cherche un nouveau partenaire pour son projet pétrochimique **Petalita** près d'Edmonton... **Honeywell** compte réduire à 19% ses intérêts dans sa filiale française CIL-Honeywell-Bull... Les exportations de **Toyota** et de **Datsun** ont baissé en 1981... La consommation de **produits pétroliers** a baissé à 15,9 millions de barils par jour aux USA au lieu de 17 millions... Les Québécois consomment **222 oeufs** par an au lieu de 176 en 1974.

Marie-Agnès Thellier

Les Bleuetières Sainte-Marguerite et la Banque Royale parmi les 86 finalistes des Mercuriades

par André Bouthillier

Une firme de gestion de l'information de Montréal et une société de génie-conseil de Valleyfield ont été mises en nomination dans trois des 14 catégories du concours des Mercuriades, organisé pour la deuxième année consécutive afin de souligner l'excellence de quelques entreprises québécoises. Il s'agit de Ducros, Meilleur, Roy et Associés ainsi que de Les Consultants Lapointe, Beauchamp, Reynolds, Côté, Derome et Associés.

Les deux candidates choisies par le comité de sélection de la Chambre de Commerce du Québec, organisatrice des Mercuriades, sont également en lice pour l'obtention du Mercure de l'entreprise de l'année au Québec avec des compagnies aussi petites que Les Bleuetières Sainte-Marguerite, de Dolbeau, et aussi grosses que la Banque Royale du Canada. L'an dernier, ce prix suprême avait été remis au Groupe La Laurentienne, de Québec.

Au cours d'une conférence de presse, hier, la Chambre de Commerce du Québec a dévoilé la liste des 86 finalistes

du concours auquel 642 entreprises commerciales et industrielles se sont inscrites, par rapport à 484 aux premières Mercuriades. Sur les firmes sélectionnées, 15 retrouvent leur nom à deux ou trois catégories, contre 19 l'an dernier.

Cette année, les entreprises avaient jusqu'au 31 décembre pour faire parvenir leur inscription. Les Mercuries, qui sont l'équivalent des Oscars du monde du cinéma, seront décernés lors d'une soirée de gala, le 26 février prochain. Une brève revue des entreprises candidates montrent que 71,2% d'entre elles oeuvrent dans la région métropolitaine de Montréal. La région de Québec n'a que six représentantes et la région des Cantons de l'Est, quatre.

Voici la liste complète des entreprises choisies pour la phase finale du concours des Mercuriades 82. Le jury sera présidé par M. Pierre Laurin, directeur de l'Ecole des Hautes études commerciales.

■ **Produit du Québec:** Darling Duro, Montréal; Fafard et Frères, Saint-Guillaume; Industries Aston,

St-Léonard d'Aston; Sociétés Trans-Audio, Sherbrooke; Les Vignobles Chanteclerc, Rougemont; Voiliers Mistral, Longueuil; Industries Wajax, Montréal.

■ **L'investissement:** Alfred Dallaire, Laval; Les Avenir Métro, Montréal; Forex Leroy, Val d'Or; Prooptic, Montréal; Roches Associés, Sainte-Foy.

■ **L'exportation:** Centrodyn, Montréal; Compagnie d'ingénierie Mark Hot, Anjou; Marconi, Montréal; Pratt & Whitney, Longueuil; La Société de formation et d'assistance technique internationale (SOFATI), Westmount.

■ **Marketing (PME):** Centrodyn, P.S.C., Laval; Marché Sanprie, Cap-de-la-Madeleine; Publications Les Affaires, Montréal; Vignobles Chanteclerc, Rougemont.

■ **L'emploi:** Les Consultants Lapointe, Beauchamp, Reynolds, Côté, Derome et Associés, Valleyfield; Ducros, Meilleur, Roy et Ass., Montréal; Les Entreprises de travaux Common, Laval; Roche Associés, Sainte-Foy; Tuyau-

tec, Cap-de-la-Madeleine.

■ **Marketing (grande entreprise):** La Brasserie Labatt, LaSalle; La Brasserie Molson, Montréal; Lévesque-Beaubien, Montréal; Marchands Ro-Na, Boucherville; Métro-Richelieu, Montréal; Proviso, Montréal; La Sauvegarde, Montréal.

■ **Nouvelle Entreprise:** Centre maraicher E. Guinois, Châteauguay; La Cie d'ingénierie Mark Hot, Anjou; Les Confections Drolet, Lac Drolet; Les Consultants Lapointe, Beauchamp, Reynolds, Côté, Derome et Associés, Valleyfield; Lafcaran Optique International, Valleyfield; La Société de formation et d'assistance technique internationale (SOFATI), Westmount.

■ **Qualité de vie en entreprise:** Banque de Nouvelle-Ecosse, Montréal; La Compagnie minière IOC, Sept-Îles; Ducros, Meilleur, Roy et Associés, Montréal; Infranor, St-Hyacinthe; Tembec, Témiscamingue.

■ **Protection de l'environnement:** Agropur, Granby; L'Association industrielle Laval, Pointe-au-

Trembles; Pintendre Auto, Lévis; Sodispro Technologie, St-Hyacinthe.

■ **L'action communautaire** (soutien des arts et de la culture): Compagnie Pétrolière Impériale, Montréal; La Cie Rothmans de Pall Mall, Québec; Maison Remy et Ass., Montréal; Mines Noranda, Montréal; Québec Téléphone, Rimouski.

L'action communautaire (sport amateur): Agropur Granby; Banque Royale, Montréal; Brasserie O'Keefe, Montréal; Caisse d'établissement de la Chaudière, St-Georges ouest; Pharmaprix, Montréal; Les Producteurs de lait du Québec, Montréal.

L'action communautaire (organismes bénévoles): Banque de Montréal, Montréal; Bell Canada, Montréal; Fédération des caisses populaires de Lanaudière, Joliette; Groupe Teknika, Sherbrooke; Québecair, Dorval.

■ **Production primaire:** Les Bleuetières Ste-Marguerite, Dolbeau; Centre maraicher E. Guinois, Châteauguay; Fafard et Frères, Saint-Guillaume; Ferme Dionne, Saint-Ambroise de Chicoutimi; QIT — Fer et Titane, Montréal.

■ **Fabrication:** Cartem, Sainte-Marie de Beauce; Duchesne et Fils, Yamachiche; Fibrex Isolation, Pte-Claire; Monitronik, Boisbriand; Voiliers Mistral, Longueuil.

■ **Entreprise tertiaire:** Alfred Dallaire, Laval; Consultants Lapointe, Beauchamp, Reynolds et Ass., Valleyfield; Ducros, Meilleur, Roy et Ass., Montréal; Groupe Teknika Sherbrooke; Société Cossette & Ass., Québec; Télébec,

Montréal.

■ **Services financiers:** Cie de location d'équipement CLE, Grand-mère; Geoffroy Leclerc, Montréal; Le Groupe Marcell, Montréal; Lévesque-Beaubien, Montréal; La Survivance, Cie d'assurance-vie, St-Hyacinthe.

Au cours des trois prochaines années, l'entreprise par excellence comme *Mercure* une oeuvre du sculpteur Jordi Bonet coulée dans l'aluminium par Alcan.

Faible hausse du revenu personnel aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le revenu personnel des Américains a augmenté en décembre de 0,2% (contre 0,6% en novembre) soit le plus faible accroissement depuis avril 1980, a indiqué le département du Commerce.

Pour l'ensemble de l'an dernier, les revenus personnels se sont accrus de 11,3%, soit légèrement davantage que la hausse des prix dont le taux n'a pas encore été annoncé.

En décembre, les dépenses de consommation des ménages se sont accrues de 0,7% (contre 1% en novembre). Les dépenses se sont élevées le mois dernier, en rythme annuel, à \$1,9 milliard et les revenus à \$2,4 milliards.

Le taux d'épargne pour novembre s'établit à 6%, avec une réduction de 8,6% de l'épargne pour ce mois à un rythme annuel de \$115,5 milliards. Le taux d'épargne était également de 6% en octobre contre 4,7% en janvier 1981.

Réseau téléphonique transcanadien



R. Douglas Sloane

Le conseil d'administration du Réseau téléphonique transcanadien est heureux d'annoncer la nomination de M. R. Douglas Sloane au poste de président. M. Sloane est né à Stratford en Ontario et possède une vaste expérience dans le domaine des télécommunications. Il a occupé des postes de plus en plus importants au sein de l'administration de Bell Canada ces dernières années. Il a obtenu un diplôme en génie civil de l'université Queen. M. Sloane entrera en fonction le 1er février 1982 et travaillera au siège social du RTT à Ottawa.

Le Réseau téléphonique transcanadien regroupe les principales compagnies de téléphone du pays et compte Téléat Canada, Bell Canada et un membre du RTT.

Contrat de \$10 millions pour Walter

Transports Canada a accordé un contrat de \$10 millions à la compagnie Walter Canada Inc., de Ville d'Anjou, pour la fabrication de 41 camions de secours destinés aux aéroports administrés par le ministère fédéral. L'entente a été signée hier par le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, et le président de Walter Canada, M. Georges Laporte.

Il s'agit du deuxième contrat d'importance octroyé en

un an à Walter Canada par un ministère du gouvernement canadien. L'an dernier, le ministère de la Défense nationale lui achetait 17 véhicules d'intervention rapide. Le contrat était assorti d'une option pour la fabrication de 15 autres véhicules. L'option a été exercée, il y a deux mois, au coût de \$6,5 millions.

Le nouveau modèle de véhicule de secours qui a fait l'objet d'une entente hier intéresse les marchés internationaux. La société de transport

Papouasie, en Nouvelle-Guinée, a déjà fait parvenir une commande. Walter Canada cherche aussi à vendre son nouveau produit en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Arabie saoudite et en Malaisie.

Walter Canada est une ancienne filiale de Walter, de New York. Après l'abandon des affaires de sa société-mère, elle a été achetée par M. Laporte et trois de ses associés. Elle emploie 60 travailleurs.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE

OPTICIENS D'ORDONNANCES

Lundi, mardi, mercredi: 9h à 18h;
jeudi, vendredi: 9h à 21h

PRESCRIPTION DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTRÉAL
• 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
• 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)
• 1316 est, Fleury (Christophe Colomb)

CARTIERVILLE
• POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE **845-4221**

BANQUE NATIONALE DU CANADA

DIVIDENDES

AVIS est donné, par les présentes, que les dividendes suivants sur les actions du capital social versé de la Banque ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1982 et seront payables à compter du 29 janvier 1982, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 30 décembre 1981:

- un dividende de \$0.18 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série 3;
- un dividende de \$0.735 par action sur les actions privilégiées convertibles catégorie A;
- un dividende de \$0.15 par action sur les actions ordinaires.

Par ordre du conseil d'administration
Le secrétaire,
FRANÇOISE GUENETTE

Montréal, le 26 novembre 1981

ÉMISSION DE

\$800,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATÉES DU 1^{er} FÉVRIER 1982

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 16% à 2 ans 6 mois échéant le 1^{er} août 1984
Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 16.00% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} août et le 1^{er} février

et

Obligations 15 1/2% à 5 ans échéant le 1^{er} février 1987
Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 15.50% pendant 5 ans

Échangeables

au gré du détenteur, au plus tard le 31 octobre 1986, contre une valeur nominale égale d'obligations 15 1/2% échéant le 1^{er} février 1992, rapportant environ 15.50% sur 10 ans
Intérêt payable le 1^{er} août et le 1^{er} février.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

La Banque du Canada convient d'acquiescer un minimum de \$300 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance.

Le produit de l'offre sera affecté au rachat de \$1,068 millions d'obligations du gouvernement du Canada échéant le 1^{er} février 1982.

Les nouvelles obligations seront datées du 1^{er} février 1982 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et l'intérêt sont payables, lorsqu'exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 1^{er} février 1982 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisé à faire office de distributeur initial.

LE REER SANS FRAIS

■ Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucun frais.

■ Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.

■ Option Épargne à 17% avec intérêts crédités semi-annuellement. Taux passible d'une révision trimestrielle.

■ Écrivez, téléphonez (à frais virés) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

■ Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 ■ Ottawa: (613) 238-6084

Crédit Foncier

INSTITUTION INSCRITE
RÉGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS
DU QUÉBEC

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

MEMBRE
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS
DU CANADA

Ministère des Finances Canada

Department of Finance Canada

JA 1

Un budget diminué pour la prochaine Fête nationale

QUÉBEC (PC) — La prochaine Fête nationale, le 24 juin 1982, devra être célébrée avec un budget moindre que celui de l'an dernier.

En effet, le Comité organisateur de la Fête nationale qui jouissait en 1981 d'un budget de \$3.325 millions, devra en 1982 payer des comptes en retard de l'an dernier pour une somme de \$752.000.

Cette somme sera en conséquence déduite du budget de cette année.

«Il va falloir faire des coupures douloureuses qui pourraient même compromettre le défilé de chars allégoriques», a indiqué à la Presse Canadienne le directeur par intérim du Comité organisateur, M. Jean-Luc Moisan.

Au 31 juillet 1981, plus d'un

mois après la célébration de l'événement, le Comité avait des «dettes» de \$922.071.

Quelques versements effectués par la suite ont permis de réduire les comptes impayés à \$709.115.

Outre le budget initial de plus de \$3 millions, les organisateurs de la Fête nationale avaient également joui de l'aide financière en provenance d'autres ministères du gouvernement (\$45.500) et même en provenance de sociétés d'Etat (\$162.500).

M. Moisan craint par ailleurs que le Comité organisateur écope cette année pour la mauvaise réputation qu'il s'est acquise lorsque le gouvernement a décrété une enquête sur la gestion des fonds de deux comités régionaux.

Plusieurs des dettes contractées par le Comité organisateur et qui n'étaient pas payées le 31 juillet 1981 soulèvent par ailleurs les interrogations de l'opposition libérale. C'est ainsi que le Comité devait, en 1981, \$31.868 en frais de repas pris dans des restaurants et \$3.068 en frais d'hôtel. Les frais de repas comprennent des montants de \$9.951 au restaurant La Boucherie, rue Saint-Paul à Montréal, \$13.816 aux pâtisseries Saint-Hubert et \$8.101 au restaurant Hélène de Champlain.

L'opposition libérale s'inquiète d'autres factures qui lui apparaissent «bizarres», notamment celle d'un voyage en avion à Los Angeles, au coût de \$525, dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

Un porte-parole de l'opposition a indiqué que le député de Laprairie, M. Jean-Pierre Saintonge, avait l'intention d'interroger le ministre tuteur de la Fête nationale, M. Lucien Lessard, au sujet de l'ensemble du dossier des dépenses des travaux parlementaires à la fin de février.

De son côté, le gouvernement attend toujours le rapport de l'enquête que l'ex-

vérateur général, M. Gérard Larose, mène dans ce dossier.

M. Larose a été mandaté pour enquêter sur l'administration des fonds publics dans l'organisation de la Fête nationale de 1981 dans les régions de Montréal et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Selon une déclaration faite par le ministre Lucien Lessard le 10 décembre dernier, le rapport de M. Larose devrait lui être remis en février ou en mars.

Collision entre deux F-16 belges

BRUXELLES (Reuter) — Deux F-16 de la force aérienne belge sont entrés en collision, mardi, au cours d'une mission d'entraînement et se sont écrasés au sol, a-t-on annoncé au ministère de la Défense.

Un des pilotes a fait usage de son siège éjectable et est indemne. L'autre n'avait pas encore été retrouvé.

C'est le cinquième accident qui se produit en Belgique avec des F-16, le nouvel appareil de fabrication américaine qui remplace le F-104 dans plusieurs pays de l'OTAN.

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ

Date limite:

Le 29 janvier 1982

Numéro de concours:

81-621-00-A4



loto-québec

La Société des loteries et courses du Québec recherche des candidats ayant une compétence exceptionnelle pour combler un poste de responsable de la sécurité.

Fonctions:

Sous l'autorité du vice-président à la direction générale, le titulaire est responsable de la sécurité des opérations, des ressources humaines et des installations physiques et des jeux. A ce titre, il agit comme conseiller auprès des gestionnaires.

Il évalue les risques, élabore et veille à l'application des politiques préventives et curatives. Il conçoit et voit à l'implantation des systèmes efficaces de contrôle contre le vol, la fraude, les incendies, etc.

Il vérifie l'application des règlements de sécurité et s'assure de leurs conformités aux normes

Exigences:

Posséder un diplôme universitaire terminal dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études dans une discipline appropriée et avoir huit (8) années d'expérience pertinente en sécurité.

ET

Une connaissance en sécurité dans le secteur du commerce au détail ou avoir oeuvré dans le domaine immobilier ou manufacturier.

Bénéficier d'un appui auprès des différents corps policiers serait un atout

Salaire:

35 \$88\$ à 44 \$048\$

Les personnes intéressées font parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une photocopie de leurs certificats d'études que nous traiterons confidentiellement à:

Société des loteries et courses du Québec
a/s Service du personnel
2000, rue Berri
Montréal (Québec)
H2L 4N5

POSTE DE CHERCHEUR

Le projet: La classe et son environnement.

Les tâches: développement des tests (géographie, histoire, mathématiques) et questionnaires, conduite des recherches en milieu scolaire franco-ontarien, analyse statistique des données.

Le poste: Adjoint(e) de Recherches

Salaire: \$20.000. à \$29.000. (barème 1981-82)

Exigences: Bilinguisme, maîtrise dans une discipline appropriée, expérience en recherches sc. soc. et en rédaction de rapports, capacité de travail en équipe. S'adresser au:

Bureau du personnel
Ontario Institute for Studies in Education
252 Bloor St. West
Toronto, Ontario
M5S 1V6

HÔPITAL GÉNÉRAL CHALEUR recherche

ORTHOPHONISTE FRANCOPHONE

Dans une clinique moderne d'un centre hospitalier régional de 250 lits, situé dans une très belle région de la côte; (Baie des Chaleurs), Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

Fonctions:

Responsable pour l'évaluation, la programmation et le traitement d'enfants et/ou adultes qui souffrent de troubles variés de parole et de langage. Opportunité pour innovation de programmes, enseignement-éducation para-médicale et communautaire.

Qualifications:

— Maîtrise en orthophonie.

Salaire: selon expérience

Contact:

Huguette LeFrançois, Chef
Département d'orthophonie
Hôpital Général Chaleur
C.P. "S"
Baieville, N.B. E2A 4A4
Tél.: (506) 548-8961, local 451

Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario

Infirmier-chef ou Infirmière-chef

Services d'urgence

Nous recherchons des candidats pour le poste d'infirmier-chef ou d'infirmière-chef aux Services d'urgence de l'hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, un hôpital moderne universitaire de 301 lits.

L'heureux candidat, sous la direction de la Coordinatrice des soins aux patients, Services ambulatoires, aura la responsabilité de la qualité des soins obtenus grâce à un embauchage adéquat, une bonne orientation et une formation permanente.

Auront la préférence les candidats possédant une expérience minimum de 3-5 ans en Pédiatrie et en Services d'urgence ou de soins intensifs, une aptitude certaine en leadership, de l'expérience en administration, un baccalauréat en Sciences infirmières et pouvant communiquer dans les deux langues officielles.

L'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario possède un programme intéressant de salaires et d'avantages sociaux.

Veuillez envoyer votre demande par écrit à:

La directrice du Personnel
Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario
401, chemin Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8L1



AMÉTIÉO

L'importante dépression à l'est du Labrador se déplace lentement vers l'est. L'est du Nouveau-Québec va continuer de connaître du vent et de la poudrière. Une faible perturbation traversant la région de Val d'Or se dirige vers l'est et apportera un peu de neige sur la partie centrale du Québec. Dans le sud le ciel se couvrira au passage de cette perturbation mais très peu de neige est attendu. On connaîtra une légère hausse des températures aujourd'hui.

MONTREAL

Ciel variable. Maximum près de -12.

Aperçu pour jeudi: Ennuagement.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 28
COUCHER: 16 h 44

QUEBEC

Abitibi, Témiscamingue: un peu de neige ce matin. Déneigement graduel par la suite. Maximum près de -20. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Réservoirs Cabong, Gouin: un peu de neige ce matin. Déneigement graduel par la suite. Maximum près de -20. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Pontiac, Gatineau, Libreville, Laurentides: faible neige passagère ce matin. Déneigement graduel par la suite. Maximum près de -16. Aperçu pour jeudi: beau.

Outaouais, Montréal: ciel variable. Maximum près de moins 12. Aperçu pour jeudi: ennuagement.

Lac St-Jean, Saguenay, Mauricie, parc des Laurentides: ennuagement suivi de faible neige passagère ce matin. Déneigement graduel en après-midi. Maximum près de -20. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et froid.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie, Beauce: ennuagement avec quelques flocons de neige ce matin. Déneigement graduel par la suite. Maximum près de -14. Aperçu pour jeudi: beau.

Rivière-du-Loup, Malbaie, Rimouski, Matapédia: ennuagement avec quelques flocons de neige. Déneigement tard en après-midi. Maximum près de -14. Aperçu pour jeudi: beau.

Ste-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé, parc Forillon, Anticosti: pluie nuageux avec quelques averses de neige. Vents de l'ouest de 40 à 70 km/h devenant modérés causant de la poudrière par endroits. Maximum près de -14. Aperçu pour jeudi: ciel variable et froid.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ciel variable. Vents de l'ouest de 30 à 50 km/h devenant modérés causant de la poudrière par endroits. Maximum près de -20. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Celsius.) MIN MAX
Edmonton: ensoleillé -35 -30
Calgary: ensoleillé -35 -25
Whitehorse: ensoleillé -38 -35
Regina: ensoleillé -37 -27
Winnipeg: ensoleillé -37 -28
Toronto: ensoleillé -11 -4
Ottawa: ensoleillé -20 -12
Québec: ensoleillé -18 -5
Halifax: ensoleillé -22 -10
Fredericton: ensoleillé -20 -10
Charlottetown: ensoleillé -22 -10
St-Johns: ensoleillé -11 -8

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Fahrenheit.) MIN MAX
Albany: Part. nuageux 9 12
Atlanta: Nuageux 47 56
Atlantic City: Neige 29 30
Boston: Part. nuageux 19 20
Buffalo: Nuageux 20 22
Burlington: Part. nuageux 3 3
Charlotte WV: Pluie 36 44
Charlotte NC: Nuageux 40 50
Chicago: Nuageux 17 28
Cleveland: Pluie 36 44
Dallas: Beau 50 76
Denver: Part. nuageux 22 49
Detroit: Ensoleillé 19 28
Hartford: Nuageux 15 18
Honolulu: Averses 70 78
Houston: Nuageux 64 76
Kansas City: Nuageux 38 60
Las Vegas: Averses 48 57
Los Angeles: Beau 62 79
Miami Beach: Part. nuageux -3 23
Min. St. Paul: Nuageux 66 76
New Orleans: Part. nuageux 23 24
New York: Nuageux 40 68
Norfolk Va: Beau 54 78
Orlando: Beau 54 78
Philadelphia: Neige 26 28
Phoenix: Nuageux 43 65
Pittsburgh: Neige 27 30
Portland Me: Beau 9 17
Portland Or: Part. nuageux 30 42
Reno: Averses de neige 20 38
Tampa: Beau 55 75
Salt Lake City: Averses de neige 20 38
San Diego: Nuageux 50 60
San Francisco: Beau 50 60
Seattle: Averses 32 39
Spokane: Brumeux 12 28
Sydney: Nuageux 16 21
Tulsa: Part. nuageux 40 58

LE MONDE

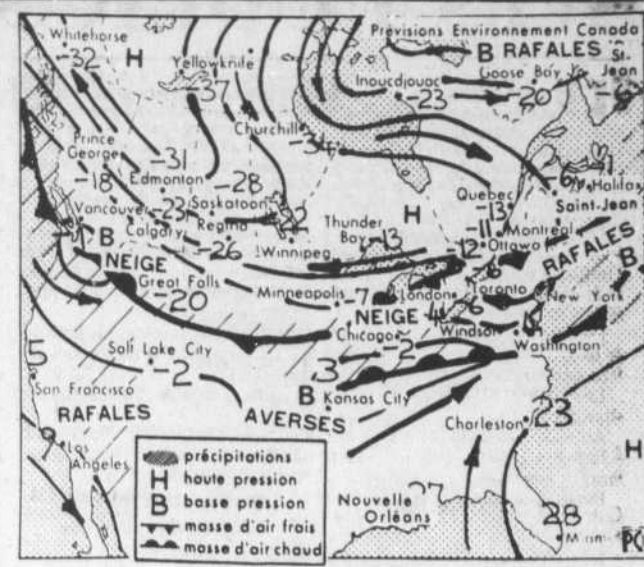
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURES MIN MAX
Aberdeen: — — —
Amsterdam: — — —
Ankara: — — —
Athènes: — — —
Auckland: — — —
Beyrouth: — — —
Berlin: — — —
Birmingham: — — —
Bonn: — — —
Bruxelles: — — —
Casablanca: — — —
Copenhague: — — —
Dublin: — — —
Genève: — — —
Jérusalem: — — —
Lisbonne: — — —
Londres: — — —
Madrid: — — —
Moscou: — — —
New Delhi: — — —
Nice: — — —
Oslo: — — —
Paris: — — —
Rome: — — —
Sofia: — — —

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURES MIN MAX
Acapulco: — — —
Barbados: — — —
Cancun: — — —



Freeport: — — —
Guadalajara: — — —
Hankow: — — —
La Havane: — — —
Kingston: — — —
Montego Bay: — — —
Mexico: — — —
Monterrey: — — —
Nassau: — — —
San Juan: — — —
San Juan: — — —
Trinidad: — — —

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES MIN MAX
A 18 h hier: — — —
Tunis: — — —
Records: — — —

PRÉCIPITATIONS*

(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

PLUIE (mm) NEIGE (cm)
Hier: 0 0
Ce mois-ci: 21 15
Normale de ce mois: 23 55
Celle année: 21 29
Normale pour l'année: 707 240

*Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier: 42
Ce mois-ci: 589
Normale pour ce mois: 865
Celle saison: 220
Normale au 31 janvier: 2503

*Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un œil sur les coûts de chauffage.

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Antiquités

SUPERBE table rectangulaire et 8 chaises "Chambly", buffet à 2 portes. Il est en parfait état. 2 chifonniers. 694-2268, après 17h. 21-1-82

ACHETONS antiquité de toutes sortes — Gravures par Louis levard — tableaux — Claude Morjor, 288-0318. 21-1-82

Appartements à louer

CENTRE-VILLE, maison rénovée, appartement de 2 étages, 1000 p.c., 1½ sb, 2 loyers, 5 appareils électriques noirs, patio et stationnement. Références demandées. 284-2201. 25-1-82

LONGUEUIL, meubles, 2½ à partir de \$215, 3½ à partir de \$250. Électricité, chauffage, toutes taxes payées. Tapis mur à mur, autobus #71 CTCUM direct au métro. 670-5285. 25-1-82

CENTRE-VILLE, Vieux-Montréal, La Caserne, 1½ quelques appartements disponibles. 1-2 chambres à coucher, foyer, poutres, équipés, à partir de \$900 à \$1000 par mois. OCCUPATION IMMÉDIATE. Françoise Bilaud, 934-1818, 482-1143. MONTREAL TRUST COURTIER. 21-1-82

Bureaux à louer

SOUS-LOCATION

Ste-Catherine près de Peel, environ 10 000 p.c., avec possibilité de réaménagement, afin de rencontrer vos exigences. Les locaux comprennent: 1 salle de réception, des salles de conférences, 2 cuisines, 1 grande bibliothèque, et plusieurs autres avantages. Pour renseignements, veuillez communiquer avec:

Loretta Livingston
849-5311 23-1-82

BUREAU professionnel meublé, St-Hubert angle Rachel. 849-4848, 273-5257, soir. 21-1-82

CARREFOUR METROPOLITAIN, Christophe Colomb et Métropolitain, 8 étages, bureaux modernes aménagés, 4 bureaux fermés, salle d'attente, secrétariat, voûte, cuisine, 1450 p.c. sous location. Conditions intéressantes. 382-8950, 384-5843. 25-01-82

543, SHERBROOKE EST, 5500 p.c. en tout ou en partie, édifice d'époque entièrement rénové, près du métro Sherbrooke. Stationnement disponible. 849-3486, ou sur les lieux. 30-1-82

1395, est Fleury — Christophe Colomb, 2e étage, environ 2200 p.c., 4 ou 5 bureaux fermés. M. Sauvè. 389-1301. 25-1-82

EN MAURICIE à 1300 de Montréal, lac à la Tortue, près de 3 centres de ski, chalet confortable avec foyer, 4 chambres, location mois. (819) 373-8433 et (819) 539-4892. 21-1-82

Chalets à louer

RESTAURANT cafétéria 75 couverts, neufs, grosses possibilités, proche U.M. et Musée de Cite, à louer ou vendre. Appeler soir après 8 heures: Pierre, 933-7190. 24-1-82

ELEGANT salon d'électrolyse (ou beauté, massage, acupuncture, etc.) Neuf, Westmount-Sherbrooke. Appeler soir après 8 heures: Pierre, 933-7190. 24-1-82

Commerces à vendre

REDPATH, centre-ville, luxueux condo, 1400 p.c., foyer, 2 salles de bain, 2 chambres à coucher. Occupation immédiate. Vente privée. 937-0583. J.N.O.

APPARTEMENTS À VENDRE en copropriété, rénovés, 4½ entrées individuelles, près parc La Fontaine. 489-4855. 25-1-82

OUTREMENT: Appartement — haut de Duplex, 7 pièces foyer naturel, vue sur la ville. Garage. Secteur paisible. Anne Marie Larue, 934-1818, 482-2177. MONTREAL TRUST COURTIER. 21-1-82

VIEUX-MONTREAL, Charmes d'autrefois — commodités modernes — poutres, fenêtres Françaises avec boîtes à fleurs. Prix: \$100 000 à \$140 000. Hyp. 12½% — 3 ans. Occupation immédiate. A VOIR: Françoise Bilaud, 934-1818, 482-1143. MONTREAL TRUST COURTIER. 21-1-82

VIEUX-LONGUEUIL "Le Square", 4½, 5½, 7½, sauna, piscine intérieure, salle d'exercice, salle de réception, dépanneur, magnifique jardin, garage, occupation immédiate. Exclusif, Paulette Vau, 679-2248, Imm. Trust Général. 21-1-82

Cours

COURS pour tout savoir et faire sur le Cube de Rubik. Nouvelles solutions, mathématiques, vitesse, concours. Nouveaux automatismes non divulgués. Appeler: 342-0822. 21-1-82

Demandes d'emplois

BACHELIER en commerce (comptabilité), ayant 2 ans d'expérience, recherche un emploi temps partiel: tenue de livres, états financiers, etc. 347-3946. 23-1-82

DIPLOMÉ JOURNALISME, Université Strabourg, cherche travail rédaction, recherche, traduction (l'anglais au français. Appeler de 9 à 12 h: 526-5655 ou 684-4346. 21-1-82

GRATUITEMENT diplômé design géographique, étudiant maîtrise aménagement, expérience en enseignement communications et informations, offre travailler gratuitement bureau architectes, lundi, mardi, mercredi, mois février, mars, avril. 526-3265. 21-1-82

SERVICES PROFESSIONNELS DE DACTYLOGRAPHIE: thèses, travaux de recherche, curriculum vitae, manuscrits, procès-verbaux, devis, etc. 527-5823 après 17 heures. 18-1-82

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appartements défectueux. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

Local commercial à louer

OUTREMENT, Bernard Champagne, locaux pour bureaux, restaurant, boutique, 1000 à 4000 p.c., \$15, le p.c. 279-3752. 25-1-82

Logements à louer

OUTREMENT, grand haut de duplex, 7½, chauffage ensoleillé, occupation immédiate, loyer négociable \$600. Planchers et peinture refaits, salle de bain neuve, stationnement. 937-4392. 26-1-82

BOIS DE BOULOGNE, près du boul. Gouin ouest, bas, 4½, 387-8320. 23-1-82

DUROCHER / PRINCE ARTHUR, 4½ rénové, \$500/mois + charges. 521-4798. 15-2-82

Logements à louer

OUTREMENT, grand sous-sol, beaucoup d'atmosphère, occupation immédiate. \$400. 272-8486.

Maisons à louer

ST-LAURENT, cottage semi-détaché, près parc, près futur métro, garage, ensoleillé, 7 pièces, 3 chambres à coucher, sous-sol. Soir: 1-227-4791. 21-1-82

OUTREMENT, belle maison en face du parc De Vinny, non meublée, tapis mur à mur 4 cc, 2 loyers, pour informations appeler A. Van Herck. Service Immobilier Promanc, Courrier, 933-3646. 21-1-82

OUTREMENT, belle maison en face du parc De Vinny, non meublée, tapis mur à mur 4 cc, 2 loyers, pour informations appeler A. Van Herck. Service Immobilier Promanc, Courrier, 933-3646. 21-1-82

OUTREMENT, belle maison en face du parc De Vinny, non meublée, tapis mur à mur 4 cc, 2 loyers, pour informations appeler A. Van Herck. Service Immobilier Promanc, Courrier, 933-3646. 21-1-82

OUTREMENT, belle maison en face du parc De Vinny, non meublée, tapis mur à mur 4 cc, 2 loyers, pour informations appeler A. Van Herck. Service Immobilier Promanc, Courrier, 933-3646. 21-1-82

OUTREMENT, belle maison en face du parc De Vinny, non meublée, tapis mur à mur 4 cc, 2 loyers, pour informations appeler A. Van Herck. Service Immobilier Promanc, Courrier, 933-3646. 21-1-82

OUTREMENT, belle maison en face du parc De Vinny, non meublée,

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi
Toronto 6, Rangers NY 2
Hier
Buffalo 2, Montréal 2
Philadelphie 2, Québec 2
St. Louis à Vancouver
Colorado à Los Angeles

St-Louis à Edmonton
Minnesota au Colorado
Jeu
Montréal à Philadelphie
Pittsburgh à Islanders NY
Calgary à Detroit
Minnesota à Los Angeles

Les meneurs (Parties d'hier non comprises)			
	b	a	pts
Gretzky, Edm.	57	69	126
P. Stastny, Qué.	27	51	78
Maruk, Was.	33	41	74
Bosny, Isl.	34	39	73
Taylor, LA.	24	46	70
Dioune, LA.	28	40	68
Smith, Min.	25	42	67
Trotter, Isl.	25	42	67
Middleton, Bos.	34	29	63
Coffey, Edm.	24	35	59
Anderson, Edm.	19	40	59

Ligue Majeure du Québec

	b	a	pts
Keith Acton	22	33	55
Guy Lafleur	19	35	54
Mario Tremblay	20	20	40
Pierre Mondou	20	20	40
Mark Napier	19	20	39
Steve Shutt	18	17	35
Larry Robinson	7	27	34
Doug Jarvis	14	15	29
Rod Langway	12	24	24
Bob Gainey	11	23	23
Craig Laughlin	10	20	20
Doug Wickenheiser	8	12	20
Brian Engblom	2	18	20
Mark Hunter	10	5	15
Doug Risebrough	5	10	15
Guy Lapointe	1	13	14
Robert Picard	0	14	14
Réjean Houle	2	7	9
Gilbert Delorme	1	7	8
Chris Nilan	4	3	7
Rick Wamsley	0	2	2
Gaston Gingras	0	1	1

Gardiens	min	bc	bl	moy.
R. Wamsley	766	35	1	2.74
D. Herron	967	46	1	2.85
R. Sévigny	967	52	0	3.23

(Un but dans un filet désert)

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	47	27	11	9	191	140	63
BOSTON	45	26	13	6	188	158	58
MONTREAL	45	22	11	12	204	134	56
QUEBEC	47	25	16	6	217	134	56
HARTFORD	44	10	24	10	147	198	30

Section Patrick

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	45	28	15	2	186	163	58
ISLANDERS NY	43	25	12	6	183	147	56
RANGERS NY	45	20	19	6	164	176	46
PITTSBURGH	45	19	19	7	173	177	45
WASHINGTON	45	12	26	7	168	191	31

Conférence Campbell

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
MINNESOTA	45	17	14	14	184	157	48
ST-LOUIS	45	21	20	4	171	180	46
CHICAGO	45	17	19	9	198	202	43
WINNIPEG	47	16	21	10	179	209	42
TORONTO	46	15	20	11	195	205	41
DETROIT	46	13	25	8	154	191	34

Section Smythe

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	48	27	12	9	259	191	63
CALGARY	47	17	20	10	186	207	44
VANCOUVER	47	15	22	10	160	171	40
LOS ANGELES	45	13	26	6	178	219	32
COLORADO	46	10	30	6	128	210	26

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	43	28	13	2	221	166	58
TROIS-RIVIÈRES	43	28	15	0	260	173	56
SHERBROOKE	44	27	16	1	258	193	55
SHAWINIGAN	44	26	16	2	239	175	54
MONTREAL	44	26	15	0	190	149	52
CHICOUTIMI	44	21	21	2	198	204	44
LAVAL	44	18	25	1	201	241	37
GRANBY	42	8	33	1	164	293	17
QUEBEC	41	6	34	1	114	251	13

Gilbert Delorme subit une dislocation de l'épaule

Edwards limite le Canadien à une nulle

par François Lemeny

Don Edwards a limité le Canadien à 2 buts, hier soir, et celui-ci a dû se contenter d'un match nul avec les Sabres de Buffalo. Edwards a fait face à 40 lancers et a privé le Canadien à plusieurs reprises, notamment en 2e et 3e périodes. Cette partie nulle pourra s'avérer coûteuse pour le Tricolore puisque Gilbert Delorme a subi une dislocation de l'épaule. Il sera absent pour une période de un à deux mois.

Bob Berry a par ailleurs mis ses menaces à exécution en envoyant Steve Shutt et Doug Risebrough dans les tribunes pour les remplacer par Doug Wickenheiser et Gaston Gingras. Celui-ci a été d'embellie le meilleur des deux «nouveaux». Il s'est particulièrement signalé durant les jeux de puissance au cours desquels son violent tir l'aura fort

bien servi. Le Canadien n'a pu profiter néanmoins de quatre avantages numériques, et l'équipe a maintenant inscrit quatre buts à ses 51 dernières supériorités numériques.

Doug Wickenheiser a été très peu employé en première période. Berry lui a fait davantage confiance par la suite en l'associant soit avec Guy Lafleur et Craig Laughlin, soit entre Réjean Houle et Mark Hunter. Mais après une aussi longue période d'inactivité, Wickenheiser n'était manifestement pas à l'aise, et on ne peut certes porter un jugement éclairé à la suite de ce seul match.

Steve Shutt brillait pour sa part par son absence, lui qui a subi la pire humiliation de sa carrière. Va-t-il demander à son tour d'être échangé ou choisira-t-il plutôt de travailler plus fort? Dans ce cas, on ne peut exiger seulement qu'il

redouble d'effort. Cela serait nettement insuffisant...

Les Sabres ont donné l'impression d'être de sérieux prétendants à la Coupe Stanley en première période. Ils ont largement dominé l'engagement, emmenés par le trio Folligno-McCourt-Perreault, qui se présente désormais comme l'un des plus puissants du circuit. Il fera sans doute oublier aux partisans des Sabres la fameuse French Connection. Depuis le fameux échange avec les Red Wings le 3 décembre dernier, les Sabres ont d'ailleurs conservé une fiche de 15-6-2.

Ils occupent aussi le premier rang de la section Adams, cinq points devant les Bruins de Boston, et sept devant le Canadien et les Nordiques de Québec.

Ramsay a inscrit l'unique but du premier tiers à 5:04 alors que le Canadien semblait

complètement paralysé par la nervosité. C'est néanmoins Edwards qui a réalisé le meilleur arrêt de la période en stoppant un violent tir de Bob Gainey de sa jambière.

Ses arrêts se sont multipliés en période médiane. Il fut en outre intraitable devant Guy Lafleur, qui s'est échappé depuis la ligne rouge durant une pénalité à Guy Lapointe. Lafleur a cherché à marquer du revers après une feinte, mais Edwards lui a fait perdre la rondelle en allongeant son bâton, comme le faisait jadis Johnny Bower.

Heureusement pour le Tricolore, Mondou a marqué à 18:06, et l'équipe a pu revenir au vestiaire à égalité 1-1. Mondou a réalisé un très beau sprint du côté gauche et son lancer du revers s'est logé entre le poteau et la jambière d'Edwards. Ce fut là l'unique faiblesse du gardien des Sa-

brés. McCourt a redonné une priorité d'un but aux visiteurs à 1:16 du troisième vingt, puis Edwards, abandonné par ses coéquipiers, a pris la relève. Napier a finalement percé sa muraille en se servant de Mike Ramsey comme écran et ainsi inscrire son 19e but de la campagne.

Yvon Lambert, qui a retrouvé à Buffalo une seconde jeunesse, a failli marquer à la fin de la rencontre, ce qui aurait été son 20e but de l'année et certainement celui qui lui aurait donné le plus de joie.

ÉCHOS — Les trois étoiles de la rencontre ont été Edwards, Houle et Wamsley... Il n'y avait que quelques sièges vides malgré le froid et la grève du transport en commun... Larry Robinson, toujours ennuyé par une blessure à la hanche, Chris Nilan, Shutt et Risebrough n'étaient pas en

uniforme... Le Canadien disputera son prochain match demain soir contre les Flyers au Spectrum de Philadelphie. La partie sera retransmise au réseau TVA.

Sabres 2, Canadien 2

Première période	
1-BUFFALO: Ramsay (12)	5:04
Savard, Dunn	
Punitions — Savard 12:50, Hunter 17:07	
Deuxième période	
2-MONTREAL: Mondou (20)	8:06
Houle	
Punitions — Gainey 6:08, Playfair 13:17, Ruff 7:28, Lapointe 13:56	
Troisième période	
3-BUFFALO: McCourt (24)	1:16
Folligno, Perreault	
4-MONTREAL: Napier (19)	8:02
Laughlin, Picard	
Punitions — Sailing 8:01, Lapointe 12:27, Playfair 12:55, Lafleur 14:02	
Tirs au but:	
Buffalo	12 11-10-33
Montréal	10 15-15-40
Gardiens — Edwards, Buffalo; Wamsley, Montréal	
Assistance — 16 422	

Les Nordiques et les Flyers annulent 2-2

par André Bellemare

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Un peu tout le monde en a eu pour son compte hier soir dans le match nul de 2-2 que se sont livrés les Nordiques et les Flyers et, dans les deux vestiaires, on était bien content d'avoir arraché un point au classement à ce moment-ci de la saison.

Les deux équipes ont pratiqué du jeu défensif et le spectacle a laissé à désirer pour les 15,208 spectateurs, qui ont tout de même vu leurs favoris disputer un huitième match consécutif sans revers au Colisée.

«Je suis satisfait du match et de mes joueurs, à l'exception de deux que je ne nommerai pas», a dit Michel Bergeron, qui a déploré pour une des rares fois le peu d'efficacité de son jeu de puissance. L'instructeur des Nordiques a voulu insister plutôt sur le côté positif, et cet aspect «c'est le gros point que nous avons mérité contre la meilleure équipe en janvier».

De l'autre côté, l'entraîneur Pat Quinn était également fier mais pour une raison différente. «Compte tenu que nous avons mal joué la plupart du temps, exception faite de Rick Ste. Croix qui nous a gardés dans le match, ce point au classement est le bienvenu. Ce verdict nul n'est que juste pour les deux équipes, qui ont joué sensiblement de la même façon», a dit Quinn.

Au sujet des accrochages constants des Flyers, Alain Côté, Peter Stastny et Jacques Richard convenaient qu'il s'agit là de la manière de jouer de cette équipe et Michel Bergeron a ajouté qu'il n'est pas facile d'ouvrir le jeu dans ces conditions.

C'est un but de Brian Propp à 12:04 à la dernière reprise pendant une pénalité à Dale Hunter qui a permis aux Flyers d'éviter la défaite. Trois minutes plus tôt, Alain Côté avait complété une stratégie de Peter et Marian Stastny pour placer les siens en avant pour une deuxième fois dans le match.

Chacune des équipes s'était inscrite au pointage dans les deux premiers vingts de ce match un peu décevant pour les amateurs.

Les hommes de Pat Quinn ont suivi presque le même plan que lors de leur rencontre de samedi dernier à Montréal où ils avaient vaincu le Canadien 4-2 dans un match dénué de rudesse.

Ils ont tenté de bousculer les Nordiques dans le premier vingt, mais leur stratégie s'est

tant avérée néfaste, ils sont redevenus plus conciliants.

Les Nordiques ont ainsi disputé un huitième match d'affilée au Colisée sans subir de revers. Ils présentent un dossier de sept gains et un match nul. Il s'agissait par ailleurs de la deuxième rencontre cette saison entre les deux formations et les Flyers avaient remporté le premier duel 3-2 le 22 octobre au Spectrum.

Daniel Bouchard a arrêté 23 des 25 tirs des Flyers tandis que Rick Ste. Croix ne cédait que deux fois sur 24 tirs.

Les Nordiques ont pris le chemin de Hartford, où ils disputeront la victoire aux Whalers ce soir.

Dès le début du match, les Flyers ont brandi leur arme favorite, l'intimidation et les coups bas, mais ils n'ont pu empêcher les Nordiques de prendre les devants par 1-0 grâce à un magnifique jeu réalisé par Jacques Richard et Marc Tardif.

Richard s'est moqué du défenseur Glen Cochrane pour refiler le disque à Tardif qui n'a eu qu'à le pousser au fond de la cage de Rick Ste. Croix, lui aussi complètement mystifié, à 13:39.

Tardif, en réussissant son 33e but de la saison, a ainsi répondu à l'ovation de la foule quand les Nordiques ont souligné son 1,000e point en lui remettant une plaque commémorative avant le match.

Dans ce premier vingt, les hommes de Michel Bergeron ont refusé de suivre leurs rivaux dans leur jeu rude et parfois brutal pour s'en tenir au hockey et avoir ainsi le dessus.

Les Nordiques ont lancé 12 fois sur Ste. Croix tandis que Daniel Bouchard a reçu six tirs seulement.

Peu avant son but, Tardif avait touché le poteau des buts sur un dur lancer frappé.

Flyers 2, Nordiques 2

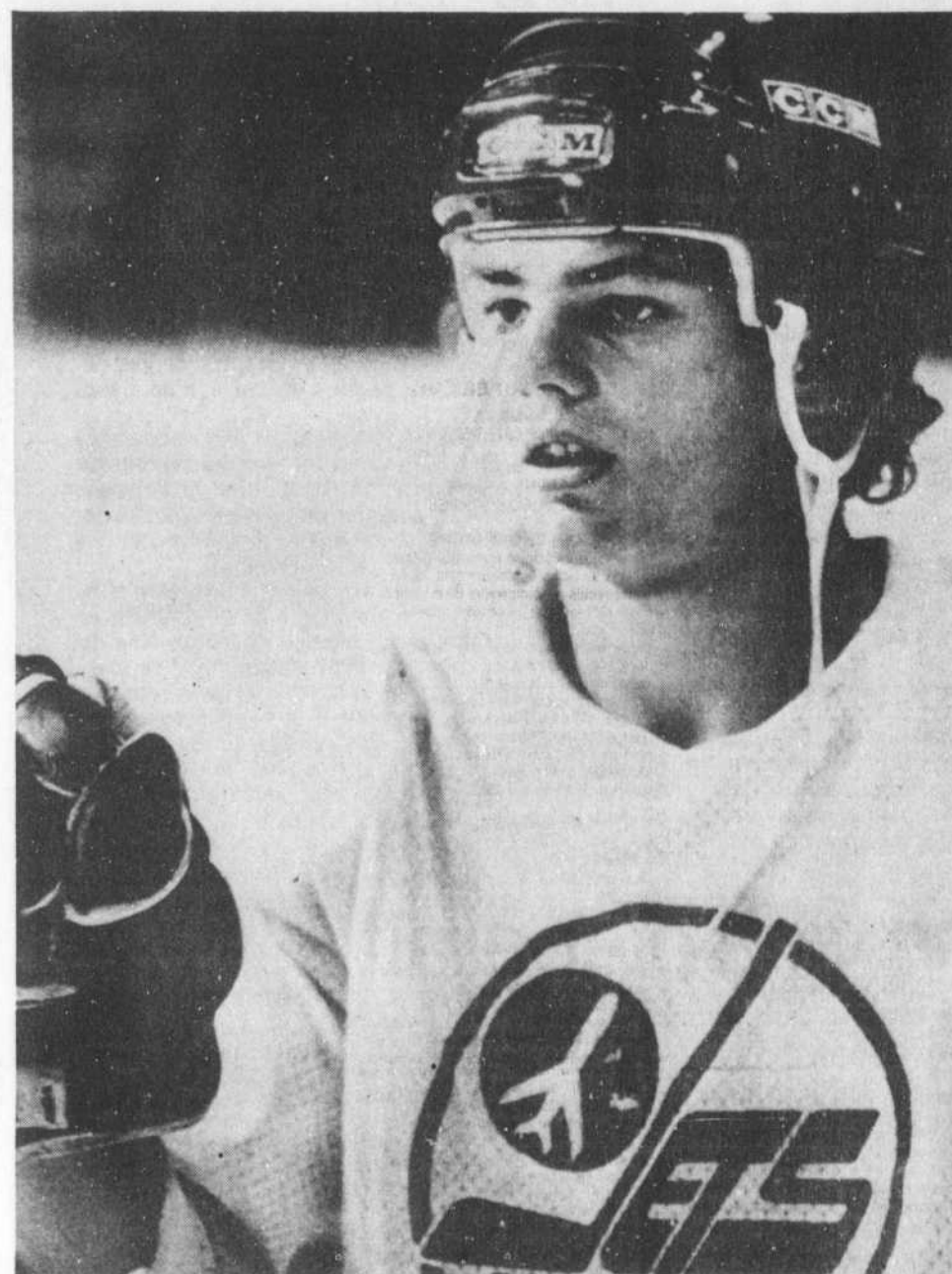
Première période	
1-QUEBEC: Tardif (33)	13:39
Punitions: Arthur 1:10, Allison 1:10, Aubry 2:01, mai, 3:51, Home 6:20, Hunter 14:08, Shillasho 17:24, Crolvane 19:22	
2-PHILADELPHIE: Kerr (11)	15:17
Lisemah, Shillasho	
Punition: Watson 7:59	
Troisième période	
3-QUEBEC: Côté (9)	9:02
P. Stastny, G. Stastny	
4-PHILADELPHIE: Paopop (29)	12:04
Flockhart, Barber	
Punitions: Allison 1:10 et 1:20, mai 3:51, Hunter 14:08, Shillasho 17:24, Crolvane 19:22	
Tirs au but:	
Philadelphie	6 12 2-25
Québec	12 7 5-24
Gardiens: St. Croix, Philadelphie; Bouchard, Québec	
A—15,200	

Les Expos échangeront G. Jackson

Les Expos de Montréal ont cédé hier le contrat du vétéran releveur gaucher Grant Jackson aux Royals de Kansas City, de la Ligue américaine, en retour du joueur de premier but Ken Phelps, qui a été immédiatement cédé à la filiale des Expos à Wichita, de la Ligue américaine.

Jackson, âgé de 39 ans, a été acquis des Expos le 1er septembre 1981 des Pirates de Pittsburgh. Il a participé à 10 rencontres avec l'équipe, méritant une victoire. Le départ de Jackson permet aux Expos de réduire la formation d'hiver à 40 joueurs à la suite de l'acquisition du receveur Tim Blackwell, la semaine dernière.

Phelps, un puissant frappeur gaucher, âgé de 27 ans, a conservé une moyenne de .333 avec cinq circuits et 21 points produits en 19 parties dans les mineurs l'an dernier.



Le jeune joueur de centre Dale Hawerchuk des Jets de Winnipeg donne raison à John Ferguson de l'avoir repêché au tout premier rang en juin dernier. L'ancienne vedette des Royals de Cornwall a déjà inscrit 27 buts et amassé 29 passes, et il se présente comme l'un des sérieux candidats au titre de la meilleure recrue. (Photolaser CP)

Le Mouvement du sport pour tous dénonce R.-C.

par Richard Milo

Qu'on soit pour ou contre, le Mouvement québécois du sport pour tous compte déjà une centaine de membres dûment inscrits, ayant versé leur \$10 pour adhérer au mouvement qui présidera jusqu'au congrès de fondation, en mai, Louise Roy, du Regroupement des organismes de loisirs

du Québec (RONLQ).

Une dernière chance

Le refus d'obéir à la loi ne saurait être enregistré comme un événement parmi d'autres, une crise de plus dans le bilan social et politique du Québec. Dans un régime démocratique, défier la loi implique le rejet des garanties communes assurant le fonctionnement connu et stable des rapports sociaux. Défier la loi, c'est repousser les frontières des pouvoirs particuliers. C'est prétendre que ces derniers ont prépondérance sur le seul pouvoir susceptible de définir les règles contraignantes pour tous soit le pouvoir politique. Ce choix et les perspectives qu'il dégage ne peuvent conduire, selon l'expression du chef du PLQ, qu'à une véritable limitation des libertés syndicales et de la liberté tout court. Tel est le véritable enjeu de la crise vécue de plus en plus péniblement par les Montréalais. Ces derniers ont subi huit grèves en huit ans dans leur service de transport public.

Il faut absolument briser cet invraisemblable itinéraire de l'irresponsabilité. À cette fin, une véritable commission d'enquête doit être créée pour examiner tous les aspects du fonctionnement de la CTCUM y compris évidemment les questions de relations de travail et de gestion du personnel. La crise actuelle est trop grave, les questions qu'elle pose trop fondamentales pour s'en tenir à un examen limité «aux circonstances entourant le différend actuel».

Le gouvernement sera jugé sévèrement s'il n'extripe pas ce cancer social annuel. Ce qui devrait être l'exception et le recours ultime est devenu une norme. Les grèves dans ce secteur ont la régularité d'une cinquième saison.

Si une enquête approfondie s'impose, elle ne pourra cependant être amorcée et poursuivie qu'au lendemain du règlement du présent conflit. Au moment où ces lignes sont écrites, le chef du gouvernement a enfin annoncé la tenue de rencontres entre des représentants de l'État et les leaders syndicaux. Ces derniers doivent consentir à une reprise du travail. Ils doivent recommander à leurs membres le respect de la loi. Ils doivent retourner à la table de conciliation et négocier vraiment.

S'ils refusent cette dernière chance et ce dernier délai, le gouvernement sera forcé de fixer d'autorité les normes de travail et de rémunération des employés de la CTCUM. Il apparaîtrait à la fois futile et irresponsable que l'Assemblée nationale mette une fois de plus en jeu sa crédibilité et son autorité ultime.

D'autres formules ont été proposées et examinées par le Conseil des ministres et les députés ministériels. Dans les circonstances actuelles, les discussions sur la valeur respective de ces diverses stratégies seraient tout simplement des exercices de diversion. Elles pourraient en d'autres temps faire l'objet d'un examen critique. Pour l'instant, il faut appuyer le gouvernement et espérer que les discussions en cours rétabliront l'autorité de l'État, la relance de la négociation et la reprise des services de transport à Montréal.

Dans cette société où le discours sur les droits a tenu et tient encore une telle place, des droits fondamentaux sont présentement battus en brèche. Les citoyens ont droit à des services de transport public. Les syndicats ont droit à un traitement responsable dans la me-

sure où ils ont un comportement responsable. Enfin, l'État ne saurait être soumis aux ultimatum d'aucun groupe. Il ne saurait tolérer la désobéissance civile à moins de se figer dans l'insignifiance et l'impuissance.

À ces degrés divers, la situation présente prend l'ampleur d'une véritable désintégration d'un régime sans doute imparfait mais susceptible plus que tout autre de garantir les droits et libertés.

Si les discussions entre les représentants du gouvernement et les chefs syndicaux devaient échouer, l'Assemblée nationale devrait éviter le piège d'une loi alourdie par des sanctions démesurées.

La décertification ne saurait garantir l'ordre et la paix au sein de la CTCUM. En effet, un syndicat ne vit pas uniquement de son accréditation. Il vit de la volonté de ses membres.

Des sanctions ou des amendes démesurées créeraient sans doute des difficultés considérables aux syndicats de la Commission et à la CSN. Elles pourraient cependant accentuer une mobilisation et une polarisation sans précédent. L'avalanche des poursuites qui s'ensuivraient ne ferait que dégrader un climat déjà quasi insoutenable.

L'échec de cette dernière chance devrait plutôt convaincre l'État de l'impossibilité d'une entente avec les syndicats de la CTCUM sur la reprise de la négociation. L'Assemblée nationale devra alors décréter le régime des relations de travail au sein de cet organisme. Les syndicats n'auront alors qu'à s'en prendre à eux-mêmes. En effet, ils auront refusé à deux reprises la possibilité d'exercer leur droit à la négociation. On ne saurait alors invoquer la répression et l'écrasement du syndicalisme. On ne saurait alors dénoncer l'intransigeance des pouvoirs.

Le radicalisme du discours et de l'action syndicale ne trompe plus personne même ceux qui sont convaincus de sa nécessité «comme un partenaire indispensable et respecté». On a noté fort justement que dans la présente crise, des citoyens parmi les plus démunis ont été laissés dans l'isolement et le dénuement. D'autre part des milliers de citoyens écartés du travail par les effets de la crise économique actuelle cherchent tous les jours un lieu où ils pourront enfin sortir de leur dépendance. Ils sont en ce moment plus d'un demi-million au Québec.

Des travailleurs trop nombreux sont encore soumis à des conditions de travail précaires et à des niveaux de rémunération insatisfaisants. L'attention et l'énergie des divers pouvoirs y compris du pouvoir syndical devraient en ce moment se conjuguer pour chercher des solutions à cette situation sans précédent.

L'attention et l'énergie des divers pouvoirs y compris du pouvoir syndical devraient en ce moment se conjuguer pour assurer la relance de l'économie du Québec. Aucun groupe ne peut impunément se soustraire à cet impératif et susciter par une action inconsidérée et illégale le dérèglement et l'appauvrissement de cette société. Nous pourrions ressentir dans un avenir assez rapproché la nécessité absolue de nous asseoir enfin à une même table pour découvrir qu'il n'y a plus de richesse à partager.

Jean-Louis ROY



LETTRES AU DEVOIR

■ L'enjeu de la crise polonaise

Pour la première fois l'armée ne se dissimule plus derrière le parti. La même répression qu'à Prague ou Budapest, la même épurée au sein du parti. Mais un plan mieux conçu: la suppression des communications et le contrôle strict des déplacements ont livré le peuple polonais à lui-même et permis l'établissement rapide de la junte militaire-communiste.

Les occidentaux ont d'abord cru que le pusch allait très vite porter fruits et qu'un éventuel dialogue serait probable entre la junte et les militants du mouvement syndical. D'ailleurs, il était accueilli avec un profond soulagement... Mais, aujourd'hui, il s'avère être le premier grand défi à la cohésion de l'alliance Atlantique. Car le formidable malentendu qui règne depuis entre les États-Unis et les pays européens quant à l'adoption de sanctions «positives» contre l'Union Soviétique a trouvé son apothéose dans la remise en question des liens commerciaux et technologiques; ruptures qui se sont effectuées sans «la consultation préalable des amis européens». Mais le gouvernement Reagan en connaissait probablement la nature et a préféré s'engager seul en adoptant des sanctions que seule une intervention soviétique militaire en Pologne rendait, aux yeux de bien des observateurs, possible; espérant du même fait forcer la main aux Européens.

Les gouvernements européens ont clairement manifesté leur intention de ne pas suivre la politique américaine: tel est le cas de l'Allemagne de l'ouest qui ne peut risquer de mettre en jeu les premiers francs succès de l'Ostpolitik. D'ailleurs un important journal ouest-allemand tirait dès les premiers jours de la crise «le coup militaire en Pologne, la bonne nouvelle de la semaine». Les Européens ont peur, l'émergence du pacifisme en est la meilleure illustration, et craignent, d'une façon générale, un certain retour à la guerre froide. Mais l'attitude des divers gouvernements pourrait amener les États-Unis à abandonner l'Europe à sa neutralité et à opérer un véritable partage du monde, en fortifiant ses bases actuelles, particulièrement en Amérique Centrale; lequel partage régulerait l'Europe à un rôle de continent-tampon.

Christian JOLIVET

Ville Mont-Royal, 15 janvier

■ Un éveil salutaire

Il y a belle lurette que je ne tiens plus compte des brillantes analyses et des crises de désespoir instantanées auxquelles s'adonnent les chroniqueurs politiques, les politologues et autres Gérard Bergeron, chaque fois que le PQ mange une claque ou pète de travers. Ces gens-là, qui sous le manteau de la neutralité et de la froide logique, s'emballent pour un rien et ignorent systématiquement le sens de la nuance et l'intelligence politique des Québécois, ça fait 14 ans que je les laisse placoter. Les poules jacsant, le renard passe.

Ce que je veux porter à l'attention des militants péquistes, c'est ceci. Le coup de butoir de René Lévesque, au terme du fameux congrès, qui résulte en partie de l'exaspération d'un honnête homme, poussé à bout par tant de crocheries fédéralistes, et son corollaire, cet espèce de référendum nialieux au sein du parti, tout ça c'est finalement très bon pour nous. La colère a parfois du bon et René Lévesque, en brassant le pommier, nous a sans doute sorti de la profonde léthargie politique dans laquelle nous avions sombré depuis deux ans. Et une fois secoué, il y a des évidences, comme ça, qui vous sautent au visage et qui vous ravigotent. En voici quelques-unes.

D'abord j'espère que René Lévesque réalise maintenant que la «quête du pays» n'a pas commencé avec lui et qu'elle ne cessera pas après son départ. Que le PQ c'est plus que René Lévesque et que René Lévesque n'est pas le PQ. Que la relève politique au Québec, jusqu'à preuve du contraire, se trouve au Parti québécois et qu'il est normal, après cinq ans au pouvoir, qu'elle commence à se manifester, à regarder vers l'avenir et à faire preuve de leadership avec ses idées et son langage propres, avec ses priorités, qui

sans être les mêmes que son chef actuel, visent le même objectif global. Il y a donc là, au niveau des principes, concordance et continuité. René Lévesque aurait-il oublié que le Parti québécois, pour une grande part, doit sa vitalité à son ouverture d'esprit face à tous les courants d'idées qui parcourent le Québec depuis vingt ans et que l'unité dans ce parti politique, au niveau de l'action directe, a toujours été le résultat d'un large consensus de toutes ces tendances idéologiques?

En outre il va falloir que les délégués-militants se rendent compte qu'un congrès politique, ce n'est pas un congrès charismatique où l'on passe son temps à s'encenser et à béatifier à tort et à travers tous les patriotes, vrais ou faux, qui viennent s'y confesser et faire l'inventaire public de leurs miracles. Et surtout pas ce Jacques Rose et sa sainte famille, qui à cause de leur manque de jugement, ont mis en péril l'existence même de notre Parti, alors dans ses commences, et nous ont forcé à travailler d'arrache-pieds pendant six ans pour lui redonner sa pleine crédibilité électorale.

D'autre part, face à la majorité des citoyens qui ont dit NON au référendum, qui nous regardent, qui en ont marre de Pierre Elliott Trudeau et de sa démenée organisée, face à toute la population du Québec en attente, qui se moque de nos querelles byzantines, nous devons, et ça presse, faire preuve de plus de réalisme et de cohérence dans nos priorités politiques. Et l'économie, nous demandant anxieusement les Québécois? C'est à cette question qu'il importe d'apporter une réponse, les 13 et 14 février. Comprend-on qu'il s'agit là d'une priorité absolue?

Enfin réalise-t-on que la victoire du 13 avril dernier nous redonne, mine de rien, l'avantage du jeu sur l'adversaire fédéral. Qu'au plan de la stratégie politique nous avons maintenant dans notre mise une carte maîtresse: le temps qui, même s'il nous est compté, joue, absolument, en notre faveur. Légalement, les fédéraux doivent se représenter devant les électeurs un an avant nous. D'où l'impérieuse nécessité de garder le pouvoir, quoiqu'il advienne, jusqu'à la fin du présent mandat. Et qu'à moins d'être aveugles ou complètement capotés, nous devons accepter que ce mandat, c'est uniquement à René Lévesque et à nous élus que l'électorat l'a confié.

Alors trêves de lamentations et de chicanes futiles. Je ne connais pas l'avenir mais je ne peux croire que nous n'aurons pas assez d'intelligence politique et surtout de patience (ce manteau de la sagesse) pour mener à terme notre entreprise alors que nous sommes si près du but. Encore quelques années et le rire du Prince pourrait virer au jaune foncé et rester à jamais aussi figé que la pensée politique.

Jean-Claude BOURBONNAIS
membre du PQ, comté d'Outremont
Montréal, 15 janvier

■ De la formule Rand à la formule Reagan

«Ni s'indigner, ni se révolter, mais comprendre», dirait St-Augustin. S'indigner et se révolter, c'est facile et tous les Montréalais le font; mais comprendre «c'est une autre paire de manches».

Comprendre quoi, dira-t-on, alors qu'à -30°C des milliers de gens gèlent, que le temps pour se rendre au travail est doublé, que les employés de la CTCUM sont chanceux de ne pas être parmi le million de chômeurs du Canada, que leur demande d'augmentation salariale est de 25%, que notre situation économique est négative, que...etc.

Il faut comprendre que la démocratie syndicale est très malade, alors que:

a) 21,5% seulement des employés d'entretien se sont prononcés en faveur du défilé de la loi;

b) environ 47% des chauffeurs étaient présents à leur assemblée et le vote a été pris à main levée (avec toute la possible intimidation que cela peut présenter);

c) à aucune de ces assemblées, un représentant patronal ou neutre (gouvernement) n'a été invité pour expliquer aux employés les autres avenues possibles pour régler le conflit et les conséquences sérieuses de défier une loi, tant pour la société, l'association syndicale de même que pour l'individu lui-même;

d) il semble que certains dirigeants syndicaux, si l'on en juge par les réso-

lutions suggérées et acceptées par les membres présents, soient aveuglés par une haine viscérale de M. L. Hanigan et fassent de sa tête un point de règlement de conflit!

Il faut aussi comprendre que le gouvernement avec ses préjugés favorables aux syndicats a déjà donné l'absolution à des défis d'injonction et a fait des règlements hors-cour minimes, suite à des poursuites judiciaires (notamment le saccage de la Baie-James).

Il faut comprendre que nos lois en relations de travail ont été conçues d'abord pour la protection du syndicat et par voie de conséquence, pour celle du travailleur et non vice versa.

Il faut comprendre qu'un des prix de la démocratie est notre impuissance d'empêcher les démagogues de «démagoguer» aux dépens de leurs «sujets» et de la société.

Une fois que nous avons compris tout cela et autres choses, il faut se poser des questions sur la qualité des relations industrielles à la CTCUM et aussi se demander si, après avoir inventé la formule Rand pour favoriser les syndicats, il ne faudrait pas inventer la formule Reagan pour protéger le public contre certains dirigeants syndicaux irresponsables.

Jean LEBON
Conseiller en Relations industrielles
Montréal, 19 janvier

■ Le sens de l'urgence

Avec les grèves que nous subissons dans les hôpitaux et le transport en commun, nous avons perdu le sens de l'urgence, le sens des services essentiels pour en retirer des avantages matériels, payés par des victimes qui acquiescent obligatoirement la note. Avec un taux de chômage de 11,8% au Québec, 349.000 chômeurs, on assiste à une escalade chez les chefs syndicaux, lesquels se tapent la gueule pour faire du fonctionnarisme rentable et déshumaniser notre société au moyen de grèves sauvages.

Une caissière d'un magasin d'alimentation où j'ai acheté un petit jambon pour \$8 me disait: «Pas \$8 pour ça! ça pas de bon sens, mes deux garçons en auraient à peine pour deux repas». Je lui ai répondu: «Encourageons-nous, il y en a qui sont pires que nous». Elle m'a rétorqué: «Moi je suis dans les pires. Je ne travaille que quelques heures par jour, et de plus, j'ai besoin du transport en commun». Je me demande ce que pense cette femme du fonctionnarisme rentable!

Les victimes impuissantes des grèves dans les services publics nous font d'autant plus honte que ce sont elles qui par leurs impôts et leurs taxes font vivre les employés de l'État, et leur accordent un niveau de vie supérieur au leur.

Non seulement a-t-on perdu le sens de l'urgence, mais volontairement, en temps de grève dans les services publics, on cause des urgences auxquelles on ne répond pas. Pire encore, on empêche les autres de répondre à ces urgences, comme ça c'est vu aux hôpitaux Sacré-Cœur, Ste-Justine, St-Luc, et j'en passe. On veut nous faire accroire que les piquets de grève sont des barrières sacrées; on se camouffle sous le couvert de la loi anti-scab pour brimer la liberté des gens. On fait du fonctionnarisme rentable sur le dos des malades, sur le dos des handicapés, sur le dos des usagers du transport en commun, qui souvent sont en situation de détresse. C'est un cas grave d'irresponsabilité sociale.

Gilles-M. GIRARD, Ing.,

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00/par année; six mois: \$55.00; trois mois: \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3381
(lignes groupées).

Quand une ville disparaît

Dans le tourbillon de la grève du transport en commun à Montréal, les autorités et le public n'ont guère porté attention à un autre phénomène, non moins inquiétant pour l'avenir de la métropole. D'après les données préliminaires de Statistique Canada pour le recensement de 1981, la Ville de Montréal, cœur de la région métropolitaine, a vu sa population, déjà déclinante, perdre plus de 105.000 habitants (nets) au cours des cinq dernières années (1976-1981), pour tomber, comme on pouvait déjà le craindre, sous le seuil du million. C'est donc, en chiffres nets, l'équivalent d'une ville moyenne qui a disparu de l'île de Montréal pendant cette brève période. L'impact d'un tel phénomène sur l'emploi, l'activité économique et sociale et le pouvoir fiscal de la première municipalité est considérable et, sûrement, lourd de conséquences.

Tout récemment, le bureau québécois de la statistique donnait pour la métropole une population supérieure de peu, mais supérieure quand même à un million d'habitants. D'autres données inédites auxquelles se référait le ministère des Affaires municipales, livraient plutôt le sombre chiffre de 999.420. Ni Montréal ni Québec ne faisant de virer récemment, on ne pouvait en tirer grand chose. Le total fatidique de Statistique Canada revêt, au contraire, une gravité certaine. Des erreurs, il est vrai, sont commises au cours d'un recensement, mais trop de villes ont ainsi perdu une partie de leur population en Amérique du nord, pour qu'on impute à une telle erreur la chute, persistante, qui vient de faire passer Montréal sous le million d'habitants.

Des 10.000 logements que l'administration municipale a lancés dans la bataille pour «ramener le monde en ville» et empêcher le recul fatidique qu'on redoutait depuis 1976, à peine la moitié sont construits, et un peu moins habités. Mais 10.000 logements, au taux d'occupation qui prévaut, ne permettra même pas de colmater la moitié de la brèche démographique constatée. Il est évident que si les démolitions — ce scandale des premières années de l'administration Drapeau — et la politique de rénovation du vieux stock résidentiel sont de nature, tout autant que la construction nouvelle, à freiner la chute démographique de la métropole, ce seul

secteur ne saurait ni expliquer la situation actuelle ni, en conséquence, la rétablir.

Une partie de cette érosion de Montréal tient certes aux fermetures d'usines, aux démantèlements de sièges sociaux ou d'entreprises, et à la poussée qui, dépassant Toronto, déferle maintenant sur l'Ouest canadien. Là aussi des mesures protectrices, préventives ou même «réparatrices» peuvent venir des autorités; et l'hôtel de ville s'est engagé dans un important programme d'aide au recyclage de bâtiments et à l'implantation d'entreprises. Mais, comme dans le domaine du logement, ces efforts semblent désespérément lents et insuffisants.

En fait, l'explication du déclin démographique de Montréal tient plus probablement au déclin de la qualité de la vie même en métropole et à l'exode des jeunes ménages vers des quartiers de banlieue plus propices à la vie urbaine. En même temps que Montréal laissait plusieurs de ses quartiers tomber en ruines, rendait ses rues inaccessibles aux piétons, lésinait sur l'environnement, les parcs, les activités populaires, et misait sur le «prestige», le gouvernement fédéral et la SCHL finançaient à faible taux d'intérêt l'exode vers la banlieue.

Depuis les dernières années, la SCHL veut revenir sauver les villes, et l'administration municipale de Montréal, quant à elle, s'efforce de multiplier arènes, mini-parcs, activités sportives et culturelles «en quartier». Mais il est bien tard. Ceux qui sont partis ne sont plus là pour stimuler l'activité économique, payer des taxes, et surtout donner à la ville l'essentiel de sa force et de son charme: l'engagement des simples citoyens dans les activités de toutes sortes qui font la vie urbaine. Par exemple, Québec parle aujourd'hui de redonner l'école aux gens du milieu. Mais il n'y a pas si longtemps, quand des parents manifestaient, c'est l'escouade anti-émeute qui tenait lieu de comité d'accueil.

Les temps ont commencé à changer. La Ville donne des fleurs et plante des arbres. Les anciens projets de grandeur ont cédé la place à une préoccupation plus terre à terre pour les vrais besoins des habitants. Des écoles abandonnées sont transformées en logements. On ra-

conte que les hauts fonctionnaires de la Ville qui n'habitent pas à Montréal commencent à se sentir gênés. On voit mieux aujourd'hui le coût et les limites du grand rêve de l'évasion en banlieue. Il est redevenu à la mode de retourner en ville autant qu'hier ce n'était de partir pour la campagne. Mais ces belles intentions et ces louables réalisations ne suffisent apparemment pas à endiguer le courant des départs.

Après avoir perdu 133.000 habitants (nets) entre 1971 et 1976, soit une moyenne de 26.000 par année, Montréal, dans le dernier quinquennat, a réduit ses pertes du quart, pour une moyenne par an de 20.000. Soit que les mesures de redressement prennent enfin effet, soit que le bassin des migrants soit près d'atteindre sa limite inférieure, on peut espérer que les futures pertes seront moindres encore. Mais l'affaiblissement cumulé que Montréal connaît depuis quinze ans n'aura pas été compensé. Pire: comme ceux qui partent montrent qu'ils ont les moyens de le faire, et que ceux qui restent, pour une bonne partie, auraient peut-être fui eux aussi s'ils en avaient eu la chance, les pertes qualitatives de population sont peut-être plus lourdes de conséquence encore que les reculs quantitatifs.

On parle en effet de perte nette. Quand dans une semaine, la balance démographique de Montréal enregistre une baisse de 400 personnes, les départs en réalité ont été plus nombreux, puisque, dans la même semaine, de nouveaux arrivants se sont établis dans la métropole. C'est peut-être 600 personnes qui ont quitté au cours de cette semaine-là. Comme ceux qui quittent emportent avec eux leur métier, leurs capitaux, et leur pouvoir professionnel et politique, Montréal subit une perte sociale non comptabilisée qui n'est sûrement pas négligeable. En tout cas, ce ne sont pas les jeunes chômeurs des zones périphériques venus tenter leur chance à Montréal qui vont, à brève échéance, compenser de tels départs. Les immigrants de l'intérieur, comme ceux de l'extérieur, doivent prendre une ou deux générations avant de participer pleinement à la vie et à la politique de la ville.

C'est pourquoi, aux petites mesures de recyclage et de colmatage auxquelles la Ville a recours et qui ne sont pas négligeables, il faudrait ajouter des projets nettement plus audacieux d'implantation démographique à Montréal. Comme cette population nouvelle ne viendra vraisemblablement pas des autres villes et régions du pays, c'est de l'extérieur qu'il faudra attendre la reprise du développement démographique de Montréal.

N'est-il pas étonnant qu'une métropole comme Montréal, bâtie largement par les migrants de la plaine agricole de Montréal et par les émigrants venus d'autres pays, n'ait jamais eu de politique d'accueil? Encore aujourd'hui, l'hôtel de ville n'a aucun programme d'immigration. L'administration, certes a pris part à l'accueil des réfugiés du sud-est asiatique. Mais les rêves internationalistes du maire Drapeau n'ont jamais descendu à s'intéresser aux peuples eux-mêmes. Montréal, avant d'être une ville d'opéra, devrait redevenir un grand lieu d'accueil pour immigrants et réfugiés. Québec devrait à cet égard réviser sa politique de dispersion des immigrants.

Il est dommage qu'un Jacques Couture ait abandonné la politique municipale.

Jean-Claude LECLERC

BIBLIOTHÈQUE

Ce n'est qu'un au-revoir

M. Robert Bourassa en a pris son parti. Il a annoncé qu'il ne sera pas candidat lors de la convention qui désignera un successeur à M. Claude Forget, démissionnaire.

Les chances de l'ex-premier ministre de gagner une élection complémentaire dans Saint-Laurent ne faisaient aucun doute; elles le seront autant pour MM. Leduc ou Lavioie qui se disputent l'investiture. Le comté est un château-fort libéral imprenable.

M. Bourassa a, de ce fait, commis une maladresse sans nom s'il s'est imaginé que M. Ryan allait lui faire signe qu'il pouvait entrer en lice. Le plus effacé des Tartempions d'allé-

geance libérale étant assuré de remporter cette élection complémentaire.

La circonscription où M. Bourassa ne courrait pas le risque de voir le chef libéral ne pas l'accueillir dans son giron serait celle où l'éventualité de sa défaite serait acquise.

Si, par extraordinaire, l'ex-premier ministre battait alors le candidat péquiste jugé invincible, on verrait M. Ryan abandonner la chefferie du parti de son plein gré. Le peuple québécois en votant de la sorte, lui démontrerait qu'il a moins confiance dans un sauveur que dans un sorcier.

Albert BRIE

Tableau 1 — Résultats obtenus lors des trois sondages (en %)

	Sondage omnibus automne 1981 UdeM	Sondage ICOP Gallup ¹	Sondage interne du Parti québécois ²
En accord avec le refus de signer	38.1	34	57.4
En désaccord avec Ne sait pas, indécis	39.6	46	20.4
Refus de répondre	22.3	22	22.2
TOTAL	100%	100%	100%
Nbre de répondants	2,091	290	794

1) Ces résultats ne regroupent que les réponses obtenues au Québec. Ce sondage ayant été mené à l'échelle du Canada, ils sont donc partiels d'où le faible nombre de répondants.

2) La sélection des répondants a été faite auprès des francophones uniquement.

Tableau 2 — Résultats obtenus par le Centre de sondage et le Parti québécois (en %)

	Centre de sondage (francophone seulement)	Parti québécois (francophone seulement)
Accord avec le refus de signer	43.4	57.4
Désaccord avec le refus de signer	33.6	20.4
Ne sait pas, indécis	21.2	20.7
Refus de répondre	1.6	1.5
TOTAL	100%	100%
Nombre de répondants	1,685	794

Tableau 3 — Écarts entre le Centre de sondage et le Parti québécois

	Écart observé entre le Centre de sondage et le Parti québécois	Écart acceptable, à 95%, sur les proportions observées
En accord	-14 %	± 4.4%
En désaccord	+13.2%	± 3.8

Tableau 4 — Intention de vote sur la scène provinciale en novembre 1981

Parti québécois	42.9
Parti libéral	34.8
Union nationale	1.3
Autres	2.5
Indécis	5.7
Refus	7.1
Ne voterait pas	5.7
TOTAL	100%
Nombre de répondants: 2,091	

Tableau 5 — Intention de vote sur la scène fédérale en novembre 1981

Parti libéral	43.4
Parti conservateur	18.5
NPD	7.5
Autres	5.5
Indécis	7.8
Refus	6.4
Ne voterait pas	11
TOTAL	100%
Nombre de répondants: 2091	

Tableau 6 — Ventilation de l'intention de vote péquiste et libéral sur la scène fédérale (en %)

Intention exprimée sur la scène fédérale:	Parti québécois	Parti libéral
Libéral	24.5	79
Conservateur	29.3	11.6
NPD	11.8	3.8
Autres	9.3	0.4
Indécis	9.8	4
Refuse de répondre	0.5	0.1
Ne voterait pas	14.9	1.1
TOTAL	100%	100%
Nombre de répondants:	897	728

Tableau 7 — Répartition de l'opinion sur le refus de signer l'entente selon l'intention de vote sur la scène provinciale (en %)

Opinion quant au refus de signer l'entente	Intention de vote au provincial					Ne vote- raient pas
	Parti québécois	Parti Libéral	Autres	Indécis	Refus	
En accord	68.6	13.7	21.4	18.6	11.8	21.6
En désaccord	15.2	69.7	51.3	46	38.2	33.3
Ne sait pas, indécis et refus de répondre	16.2	16.6	27.3	35.3	55	45.1
Nombre de répondants	897	728	79	120	149	119

Trois sondages sur le Québec d'après-novembre

par Guy Trudel

Responsable de recherche au Centre de sondage de l'Université de Montréal, l'auteur présente ici aux lecteurs du DEVOIR ses réflexions critiques sur des sondages réalisés par Gallup et le Parti québécois en décembre; il révèle d'autre part, pour illustrer sa démonstration critique, les conclusions d'un troisième sondage sur le même thème fait par le Centre de l'U de M.

Méthodologie du sondage U de M

Le sondage du Centre de l'Université de Montréal a été réalisé par interview téléphonique auprès de 2,091 Québécois âgés de 18 ans et plus sélectionnés selon une méthode de génération aléatoire de numéros de téléphone complétée d'une grille de sélection. Cette méthode permet de rejoindre presque tous les ménages québécois qui ont le téléphone, qu'ils soient inscrits ou non dans l'annuaire téléphonique; on s'assure ainsi d'une représentativité d'ensemble satisfaisante de la population du Québec, peu importe les caractéristiques sociales particulières. La cueillette a été menée du 13 au 28

novembre 1981 et le taux de réponse est de 69.2%. Quatre questions directement politiques ont été administrées aux personnes sélectionnées en plus d'une série de plusieurs autres questions dans le cadre de ce sondage omnibus (plusieurs thèmes soumis par plusieurs chercheurs). La durée moyenne de l'interview était de près de 15 minutes. Le libellé de la question qui nous intéresse présentement était le suivant: «Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec le fait que le gouvernement du Québec ait refusé de signer l'entente fédérale-provinciale sur la Constitution?»

de ±8%. Ainsi, la proportion de ceux en désaccord avec le refus du gouvernement de signer l'entente pourrait varier de près de 38% à 54%. Avec une telle imprécision, on peut faire dire n'importe quoi ou presque aux résultats obtenus par Gallup... L'interprétation qu'auraient pu faire plusieurs personnes suite à une lecture rapide des résultats de Gallup, à savoir que davantage de Québécois étaient en désaccord plutôt qu'en accord avec le refus de signer — en se référant aux résultats de 46% et 34% — n'est donc pas permise dans les circonstances à cause d'une marge d'erreur trop grande liée à la faiblesse de l'échantillon. Pour ce qui est du pourcentage d'erreur dû à l'échantillon dans le cas du Centre de sondage, il est d'environ ±2%; les résultats ne sont

donc pas comparables vraiment avec Gallup et beaucoup plus fiables. En conséquence, l'hypothèse que presque autant de Québécois étaient, en novembre dernier, en accord qu'en désaccord avec le refus de signer semble beaucoup plus supportable que de laisser supposer que plus de personnes étaient en désaccord avec le gouvernement du Québec.

Il faut d'abord souligner que les personnes sélectionnées par le sondage interne du Parti québécois sont essentiellement francophones; nous ne savons pas toutefois comment la sélection des répondants a été pratiquée. Afin de pouvoir comparer ces résultats à ceux obtenus par le Centre de sondage, les réponses fournies par les non-francophones ont été exclues. Ceci étant fait, voici les résultats

obtenus et la comparaison avec le sondage interne du Parti québécois (tableau 2).

Si on reprend le même type de comparaison fait avec les résultats de Gallup on observe cette fois-ci des écarts plus importants et plus significatifs, comme on peut le voir dans le tableau 3.

On peut donc se poser de nombreuses questions sur une telle différence entre ces deux résultats. Dans ce cas-ci, la taille de l'échantillon ne peut vraiment pas expliquer ces écarts. Il faudrait probablement se pencher davantage sur la façon dont ont été sélectionnés les répondants et sur la formulation même des questions posées.

A la lumière de ces quelques données, il semble donc qu'autant les résultats partiels de Gallup que ceux du sondage interne du Parti québécois sont peu fiables. Ces quelques distinctions faites, peut-on qualifier les sondages comme étant nécessairement des instruments d'exploration extrêmement fragiles pour autant? Bien sûr, la réponse n'est pas aussi simple; retenons, toutefois, que le sondage, comme tout autre instrument de mesure scientifique, est soumis à des règles d'application précises et que si on modifie la procédure en négligeant de songer aux effets que produisent l'ajout et le manque de certains éléments, les résultats s'ensuivent. Chaque étape de réalisation d'un sondage est soumise à des erreurs possibles qu'il faut contrôler avec rigueur.

Et, pour quel parti politique auraient voté les gens qui sont en accord ou en désaccord avec le refus du gouvernement de signer l'entente constitutionnelle si des élections générales avaient eu lieu en novembre dernier, et ce, tant sur la scène provinciale que sur la scène fédérale?

Bien qu'une intention personnelle de vote ne se traduise pas nécessairement par la même décision lorsque l'événement réel se produit, il semble intéressant d'y regarder de plus près. Voyons d'abord comment s'exprimaient dans l'ensemble, en novembre dernier, c'est-à-dire après la conférence constitutionnelle et pendant que des mesures budgétaires étaient annoncées tant à Québec qu'à Ottawa, les choix politiques quant à l'intention de vote.

Si des élections générales avaient eu

lieu au Québec entre le 13 et le 28 novembre, la ventilation des intentions de vote aurait pu être la suivante sur la scène provinciale: 43% au Parti québécois, 35% aux libéraux, 4% à d'autres partis ou indépendants alors que 6% étaient indécis et 7% ont refusé d'exprimer un choix; enfin, 6% ont mentionné qu'ils ne voteraient pas. Si on exclut les indécis, ceux qui refusent de s'exprimer ou n'iraient pas voter, on observe alors un écart de 10% des votes entre le Parti québécois et le Parti libéral: 53% par rapport à 43% sous l'hypothèse d'une répartition proportionnelle de ceux n'ayant pas exprimé un choix de parti politique (tableau 4).

Au Parlement fédéral, d'autre part, 43% des personnes interrogées disent qu'elles auraient voté pour les libéraux,

19% pour le Parti conservateur, 8% pour le NPD, 8% étaient indécises, 6% refusent de s'exprimer et 11% disent qu'elles n'iraient pas voter. En excluant les personnes qui n'ont pas choisi un parti politique, on en arrive alors à la ventilation suivante: 58% au Parti libéral, 25% au Parti conservateur, 10% au NPD et 7% à d'autres partis ou indépendants (tableau 5).

Il apparaît intéressant de souligner que le quart de ceux ayant exprimé un choix de parti auraient voté pour le Parti conservateur en novembre dernier. Si on considère qu'aux dernières élections fédérales, ce parti recueillait moins de 13% de voix au Québec, il y a là un phénomène intéressant. Autre phénomène qui mérite d'être souligné, c'est que 11% des répon-

Suite à la page 14

LE R.E.E.R. DE LA CAISSE POPULAIRE ...UN PLACEMENT DOUBLEMENT HEUREUX!

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Un R.E.E.R. à la caisse populaire, c'est se donner les moyens d'accumuler un capital en prévision d'une retraite financièrement confortable.

ÉCONOMIES D'IMPÔTS

Un R.E.E.R. à la caisse populaire, c'est diminuer ses impôts puisque tous les montants inscrits à votre épargne-retraite sont déductibles de votre revenu imposable.

À la caisse populaire Desjardins nous voulons faire du R.E.E.R. votre placement le plus heureux. Voici comment:

- Un choix d'options d'épargne-retraite
- Un taux d'intérêt vraiment concurrentiel
- Aucuns frais d'adhésion
- Un conseiller à votre service pour tout renseignement.

Disponible aux caisses populaires affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec. Venez nous rencontrer ou, encore, prenez 30 secondes et téléphonez-nous... cela pourrait bien être votre meilleur placement!

la caisse populaire  desjardins

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps
- Lisez 3 à 10 fois plus vite avec une bonne compréhension
- Améliorez votre mémoire
- Facilitez vos études et vos recherches

Un soir par semaine - 8 semaines
Prix spécial d'étudiant

Début des prochains cours
Février 1982

A proximité des universités
Renseignements, inscriptions:

Centre de lecture rapide
Pers. cult. pers. MEQ 389 525

MONTREAL: (514) 681-4545
QUÉBEC: (418) 872-8427
SHERBROOKE: (819) 565-5078



Retour

rance. Cette grève a quelque chose d'humain en plein cœur de l'hiver. Nous nous en allons vers l'anarchie, si la loi 47 n'est pas respectée. J'espère de tout mon cœur que l'Assemblée nationale ne sera pas obligée de reprendre le travail. Le Parlement ne doit pas se couvrir de ridicule, il faudra que la deuxième convocation soit la bonne, les syndicats vont connaître nos intentions», a mentionné le premier ministre.

Interrogé par les journalistes, M. Lévesque a affirmé que le chassé-croisé des téléphones au cours des dernières heures permet de croire qu'il y a une chance ultime, il se peut que les syndicats se ressaisissent», ajoutant qu'il y a des messages, des signaux qui nous parviennent.

Plusieurs hypothèses d'intervention s'offrent au gouvernement. En plus d'ordonner à nouveau le retour au travail, il peut définir lui-même une nouvelle convention collective, prolonger de plusieurs mois, voire d'une année, l'actuelle convention collective avec ou sans amendement, instituer immédiatement une médiation extraordinaire, instituer une commission d'enquête sur les relations de travail à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), prévoir des amendes plus coûteuses et des peines d'emprisonnement, annuler l'accréditation des syndicats, saisir les biens et avoirs des syndicats, les assujettir à une quelconque forme de tutelle, etc.

Tout est possible dans un contexte où le gouvernement entend faire respecter l'autorité du parlement.

L'île de Montréal se trouve privée de son service de transport en commun pour une sixième journée. Plus de 600.000 passagers de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) doivent se débrouiller pour se déplacer. La Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTSRM) a une légère croissance de son achalandage tandis que la Commission de transport de Laval (CTL) note une chute importante de près de la moitié de sa clientèle.

À Montréal, les procédures judiciaires instituées au début de la semaine se poursuivent. Le procureur général a porté 146 plaintes contre des employés syndiqués pour ne pas s'être présentés au travail les 17, 18 et 19 janvier et les a sommés de comparaître vendredi devant le juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions de la paix. Des plaintes ont été portées aussi contre M. Normand Hamelin, président de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et des employés des services connexes, M. Jacques Morrisette, président du Syndicat du transport de Montréal (employés d'entretien) et M. Michel Bédard, président du Syndicat des employés de bureau de la CTCUM, pour avoir incité des salariés à contrevenir à la loi 47. Enfin, les trois syndicats sont, eux aussi, poursuivis pour incitation, refus de prendre les moyens appropriés pour faire respecter la loi et refus de surseoir à l'exercice du droit de grève.

Une quarantaine d'autres plaintes seront portées à l'égard de d'autres dirigeants syndicaux.

Le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Claude Ryan, a indiqué hier midi qu'il réservait l'appui de son parti à la démarche du gouvernement jusqu'à ce qu'il ait pris connaissance de la nouvelle loi extraordinaire. M. Ryan, qui avait donné son appui à l'adoption de la première loi extraordinaire, reproche au gouvernement de M. René Lévesque la distance qu'il a prise à l'égard des parties en cause et l'absence d'initiative depuis la semaine dernière pour relancer les négociations et assurer la reprise du service de transport en commun.

Des employés syndiqués en grève ont commencé à manifester leur réprobation. Devant les bureaux de la Fraternité des chauffeurs, rue Saint-Denis, une vingtaine de chauffeurs ont réclamé un retour au travail. «Je ne suis pas contre la grève, mais défier une loi, c'est une autre affaire», a dit l'un des participants. Le groupe de dissidents laissait entendre que le vote, s'il avait été tenu au scrutin secret, aurait pu donner un résultat différent. Près de la moitié des 4.200 chauffeurs de la CTCUM ont participé à l'assemblée générale de leur syndicat, dimanche, et ont résolu, à main levée, de ne pas respecter la loi extraordinaire.

Depuis lundi après-midi, le président de la Fraternité, M. Normand Hamelin, est à Québec où, selon certaines indications, il a pu rencontrer des personnes associées au gouvernement.

D'autre part, la pression publique a continué à s'accroître en faveur d'une intervention vigoureuse du gouvernement. Le président de l'Office des personnes handicapées du Québec, Mme Laurette Champigny-Robillard, a demandé aux parties en cause de rétablir tout au moins le service aux personnes handicapées pour lesquelles le transport en commun adapté demeure l'un des seuls moyens de se déplacer dans l'île de Montréal et de valuer à leurs occupations habituelles.

La Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) a demandé au gouvernement et à l'Assemblée nationale de prendre de toute urgence tous les moyens pour une reprise du service, y compris l'adoption d'une nouvelle loi «qui ait des dents».

Transport 2.000, une association constituée pour la promotion du transport en commun, a demandé aux syndicats de re-

tourner au travail et de participer avec les passagers à une «grève des tarifs». Les parties en cause, le gouvernement du Québec, la Communauté urbaine de Montréal et les organismes patronaux interviennent tous dans ce conflit, selon Transport 2.000, en jouant de leur pouvoir politique sur le dos des usagers du transport en commun.

L'Alliance des professeurs de Montréal, qui regroupe près de 5.000 enseignants, a proposé au gouvernement trois mesures propres à son avis à assurer une reprise du service: médiation spéciale immédiate, enquête publique sur les relations de travail à la CTCUM et respect des droits acquis. «Si le gouvernement pouvait garantir que le dollar 1982 vaudra la même chose que celui de 1979, ça serait un bon pas», croit le président du syndicat, M. Rodrigue Bérubé.

Québécois

34% des Québécois étaient d'accord avec le refus du Québec de signer l'entente constitutionnelle. Quelques jours plus tard, le sondage interne du PQ tendait à démontrer que le pourcentage de Québécois d'accord avec l'attitude du gouvernement Lévesque à Ottawa s'élevait à 57%. Or, d'après le Centre de sondage de l'Université de Montréal, c'est plutôt 38,1% des Québécois qui souscrivaient, à l'époque, au refus du Québec de signer l'entente constitutionnelle.

Le Centre de sondage de l'Université de Montréal a voulu d'autre part connaître le sentiment de l'électorat québécois et son degré de satisfaction à l'égard des partis provinciaux et fédéraux. C'est ainsi que les réponses recueillies indiquent que si des élections provinciales avaient lieu entre le 13 et le 28 novembre, 42,9% des électeurs auraient réitéré leur appui au Parti québécois, 34,8% auraient préféré le Parti libéral de M. Claude Ryan tandis que 1,3% auraient opté pour l'Union nationale.

Les sondages se sont également enquis de l'intention de vote des Québécois sur la scène politique fédérale. Il ressort des réponses obtenues que si des élections fédérales avaient eu lieu entre le 13 et le 28 novembre, les libéraux de M. Trudeau auraient obtenu 43,4% du vote, le Parti conservateur de M. Joe Clark n'aurait recueilli que 18,5% tandis que 7,5% des électeurs auraient accordé leur appui au Nouveau Parti démocratique de M. Ed Broadbent.

L'enquête d'opinion menée par le Centre de sondage de l'Université de Montréal tend enfin à confirmer le phénomène des «têtes à Papineau». Les résultats du sondage indiquent en effet que 24,5% des Québécois qui ont voté pour le parti de René Lévesque aux élections du 13 avril 1981, auraient appuyé les libéraux de M. Pierre Trudeau, si des élections fédérales avaient eu lieu entre le 13 et le 18 novembre dernier. Chez ce même groupe d'électeurs, le Parti conservateur de M. Clark recueille 29,3% du vote tandis que seulement 11,8% ont exprimé leur intention de voter en faveur du Nouveau Parti démocratique de M. Broadbent.

Flambée

nada. La hausse de 12,5% de l'indice général des prix dans l'ensemble du Canada est supérieure de 25% aux prévisions du ministre des Finances, M. Allan MacEachen, dont son budget d'octobre 1980.

L'inflation dans l'ensemble du Canada, comme au Québec, est due à la hausse des prix du pétrole et du gaz, et à l'effet des taux d'intérêt élevés sur les prix de l'habitation, particulièrement pour les propriétaires.

Les prix de l'énergie ont augmenté, dans l'ensemble de l'année dernière, d'un peu plus de 30%, tandis que les prix de l'essence pour les automobiles augmentaient de 39,7%, et ceux des combustibles pour le chauffage faisaient un bond de 40%. Les hausses du coût du chauffage expliquent que les prix des logements à louer aient augmenté de 14% l'année dernière et ceux des logements en propriété de 17% pour l'ensemble du Canada.

En revanche, les prix des aliments ont enregistré une quatrième baisse mensuelle consécutive en décembre, ce qui, pour les douze derniers mois, porte l'augmentation des aliments au Canada à 5,6%, mais de 9% à Montréal et au Québec.

Devant de tels résultats, les deux partis d'opposition à la Chambre des communes n'ont pas tardé à réagir: pour le chef du Parti conservateur, en visite à Montréal, les données sur l'inflation prouvent la faillite des politiques fiscales et monétaires du gouvernement fédéral.

Selon la critique néo-démocrate, Ian Deans, la hausse des prix, et le chômage, lui aussi à un sommet sans précédent de 8,6%, vont provoquer des tensions sociales cet hiver. Une commission d'enquête du NPD a en effet constaté, en décembre une hausse de la criminalité et de la violence dans certaines petites villes du Canada.

De telles statistiques sapent le moral des Canadiens et le sondage trimestriel du Conference Board sur la confiance des consommateurs l'a encore confirmé hier. Par exemple, le pourcentage de familles canadiennes qui considéraient, en novembre, que leur situation financière s'était améliorée a encore diminué, à 17,6%, la proportion la plus faible à avoir été relevée depuis 1963. «En même temps, ajoute le Conference Board, la proportion des ménages qui considèrent que leur situation financière s'est détériorée a grimpé à un niveau record de 25,7%».

Un analyste de la Banque Royale a

quand même relevé que le taux d'augmentation des prix en décembre a semblé fléchir quelque peu par rapport à novembre, ce qui indiquerait selon lui que le pire a été maintenant atteint. De fait, dans le sondage du Conference Board, la proportion des familles canadiennes qui s'attendent à une détérioration de l'inflation a été réduite à 45%, de 57% qu'elle était au sondage du troisième trimestre.

Les statistiques publiées hier feront en quelque sorte le jeu du gouvernement fédéral qui voudrait consacrer l'essentiel de la Conférence des premiers ministres sur l'économie, les 2 et 3 février, à la lutte contre l'inflation. Plusieurs chefs de gouvernements provinciaux, notamment M. René Lévesque, souhaitent plutôt qu'on discute du problème du chômage puisqu'un million de Canadiens sont maintenant sans emploi.

Le taux historique de 12,5% d'inflation fournira des arguments à MM. Trudeau et MacEachen pour continuer à faire de la lutte contre l'inflation la première des priorités. Le gouvernement fédéral souhaite en effet que les gouvernements provinciaux, comme lui-même, s'engagent à contrôler sévèrement les hausses de salaires dans leurs fonctions publiques respectives.

Toutefois, le revers de cette médaille est qu'avec un taux de 12,5% de hausse des prix, les salariés négocient plus durement qu'en période de stabilité des prix. D'autant plus durement que les salaires réels ont une tendance à stagner ou même à baisser depuis 1978.

En 1982, le ministre des Finances prévoit que le taux d'augmentation des prix se maintiendra encore à près de 12%, notamment en raison des hausses du prix du pétrole. Selon l'entente intervenue en septembre 1981 avec l'Alberta, les prix du pétrole augmentent de \$4,50 le baril de brut en 1982, et de \$8 chaque année à partir de 1983. L'effet de ces hausses se fera encore plus sentir au Québec depuis l'imposition d'une taxe indirecte calculée en proportion du prix du pétrole brut dans le dernier budget de M. Jacques Parizeau.

Reagan

les avaient été modifiées à la suite de discussions avec le public.

Mais ces modifications restent mineures, et le gouvernement n'est pas revenu sur les hausses proposées, qui atteindront entre 200 et 400%. En revanche, il a augmenté les compensations prévues pour les travailleurs, qui iront désormais de 750 zlotys (environ neuf dollars) à 1.400 zlotys (17 dollars) par mois. Le salaire moyen est d'environ 7.000 zlotys (90 dollars) par mois.

«Nous ne pouvons pas promettre que les boutiques seront remplies de marchandises à compter du 2 février», a précisé le conseil, ajoutant que les Polonais devraient faire face à de graves difficultés avant que la situation ne s'améliore.

Les queues de plusieurs heures et les rayons vides sont monnaie courante en Pologne, et la police et les patrouilles de l'armée sont souvent intervenues pour ramener l'ordre chez des acheteurs impatients qui se bousculaient pour obtenir les quelques marchandises disponibles.

Pour sa part, M. Jerzy Wojciecki, ministre de l'Agriculture, a annoncé hier que le pain, qui avait été relativement abondant jusqu'à présent, pourrait se faire rare si les agriculteurs ne répondaient pas à l'appel du gouvernement les invitant à vendre à l'État un ou 1,5 million de tonnes de céréales sur leurs stocks en échange de bons qui leur seront remboursés en 1983-85 au prix en vigueur à cette date.

Le ministre, cité par le quotidien de Varsovie *Zycie Warszawy*, a déclaré que cet «emprunt en céréales» était devenu nécessaire à cause de l'effet des sanctions américaines pour l'industrie alimentaire du pays.

«Le manque de maïs américain nous oblige à arrêter notre production de volaille. Le manque d'importations de blé affaiblit notre industrie alimentaire», a déclaré M. Wojciecki.

Les céréales importées d'urgence de France et d'Union soviétique ne suffisent pas à éviter une pénurie de pain, a-t-il ajouté.

La situation de pénurie ne peut qu'empirer en Pologne au cours des prochains mois, a estimé récemment l'évêque de Katowice, qui a souligné l'importance de la aide occidentale.

Hier, cependant, l'agence soviétique *Novosti* a mis en relief «l'aide économique considérable» apportée par l'URSS.

«L'aide des pays occidentaux est importante pour les enfants, sinon ils sont condamnés à mort», a déclaré l'évêque de Katowice, Mgr Cieslaw Domin, dans un récent entretien avec des responsables d'organisations humanitaires, selon des témoignages parvenus à Paris. Mgr Domin, président de la Commission caritative chargée par le gouvernement polonais de la répartition des aides alimentaires occidentales, a estimé que cette aide constituait un élément psychologique important pour le peuple polonais. D'autre part, selon des médecins polonais, les hôpitaux manquent d'antibiotiques, d'analgésiques et de petit matériel médical.

L'agence *Novosti* a reconnu hier «la gravité de la situation» économique en Pologne et souligne que la Pologne, comme les autres pays du Comecon, «bénéficie d'avantages particuliers découlant du commerce avec l'URSS grâce au mécanisme des prix contractuels».

«Toutes les déclarations des experts économiques de Solidarité affirmant que les échanges commerciaux avec l'URSS ne seraient pas avantageux pour la Pologne s'avèrent fausses», conclut *Novosti*.

A Wrocław, une imprimerie clandestine du syndicat qui imprimait des tracts appelant les Polonais à ne pas respecter les règlements de l'État de siège a été découverte dans un appartement, a rapporté Radio-Varsovie.

Les déclarations de l'ambassadeur de Pologne à Londres qui avait annoncé dimanche la libération imminente du président de Solidarité Lech Walesa ainsi que la levée de l'état de siège dans un délai de deux à trois semaines, ont été démenties officiellement lundi à Varsovie par le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Jozef Wiciejacz.

Le vice-premier ministre, M. Mieczyslaw Rakowski, a indiqué lundi soir à Varsovie que le pape Jean-Paul II, serait le bienvenu en Pologne s'il souhaitait s'y rendre. Il a ajouté que des rencontres régulières avaient lieu entre des représentants de l'Eglise et du gouvernement polonais, mais qu'une éventuelle visite du pape n'avait pas été envisagée au cours de ces entretiens. M. Rakowski s'est d'autre part montré évasif sur la poursuite du renouveau en Pologne et sur l'avenir des syndicats, qui, a-t-il dit, ne seront pas réactifs «tant que durera l'état de siège».

Selon l'agence polonaise PAP, M. Ra-

kowski a estimé que l'attitude occidentale exigeant de la Pologne la libération des personnes internées en vertu de l'état de siège n'était «pas réaliste». L'état de siège, a-t-il souligné, a éliminé de la vie publique presque tous ceux qui se comportaient comme des fous. Consciemment ou inconsciemment, ils recherchaient une confrontation violente, des émeutes et par conséquent la guerre civile. Leur élimination s'est faite en premier lieu par l'internement des groupes dirigeants de Solidarité», a ajouté le responsable polonais.

À Moscou, pour la première fois, l'agence officielle soviétique Tass a nettement lié hier l'acte final d'Helsinki aux résultats de la conférence de Yalta en 1945, dans un commentaire sur la Pologne. Tass accuse l'Occident de détourner le sens de l'acte final de la conférence d'Helsinki en s'ingérant dans la crise polonaise, et appelé implicitement au respect des accords de Yalta.

Tass affirme que «Les États-Unis et l'OTAN veulent utiliser l'acte final d'Helsinki dans leurs plans pour ébranler le socialisme, les positions de l'URSS et des autres pays socialistes en Europe et dans le monde».

Les États-Unis, poursuit l'agence officielle soviétique, ignorent délibérément que le succès des accords d'Helsinki et leur viabilité ultérieure tenaient au fait que les participants partageaient des réalités qui se sont créées en Europe dans l'après-guerre.»

Ryan

■ «afin de montrer qu'il cesse de boder le reste du Canada et en particulier le gouvernement fédéral, et qu'il pense d'abord et avant tout au bien supérieur du Québec, le premier ministre du Québec devrait immédiatement mettre fin au boycottage institué par son gouvernement à l'endroit des rencontres fédérales provinciales. Il devrait immédiatement ordonner à tous ses ministres de participer normalement à ces rencontres.»

■ «en vue de préparer le prochain sommet économique des premiers ministres du pays qui doit avoir lieu au début de février, le premier ministre du Québec devrait prendre l'initiative de proposer immédiatement une rencontre préliminaire entre lui-même et le premier ministre du Canada. Cette rencontre aurait comme premier but le déblocage des principaux dossiers à caractère économique qui exigent le concours actif des deux gouvernements. Elle devrait avoir lieu incessamment. Elle serait la première rencontre personnelle entre les deux chefs de gouvernement depuis belle lurette. Elle symboliserait l'esprit nouveau qu'il convient d'adopter de part et d'autre. C'est à M. Lévesque de prendre le téléphone et de communiquer avec M. Trudeau.»

■ «dans un climat de coopération, les trois niveaux de gouvernement devraient lancer dans les meilleurs délais, un programme destiné à stimuler efficacement la construction domiciliaire.»

■ «afin que tout le monde sache à quoi s'en tenir à ce sujet, le gouvernement du Québec devrait faire connaître, dans les meilleurs délais, la politique qu'il entend suivre à l'avenir en ce qui touche l'exercice du droit de grève dans les services essentiels à la bonne marche de la société.»

■ «le gouvernement du Québec devrait faire connaître, dans les meilleurs délais, sa politique salariale pour la période à venir. Cette politique devrait présenter des degrés divers d'application suivant les divers échelons de rémunération et de responsabilité. Elle devrait viser dans toute la mesure du possible à maintenir le pouvoir d'achat des salariés à revenus modestes et comporter, pour les autres catégories d'employés du secteur public des sacrifices dosés suivant leur place respective dans l'échelle des rémunérations.»

■ «le gouvernement du Québec devrait mettre un frein à sa frénésie d'interventions tatillonnes dans tous les domaines de la vie individuelle et collective et chercher plutôt à stimuler partout, à commencer par le système d'enseignement, l'esprit d'émulation et d'excellence, plus importants que les parties de bluff des politiciens. Il devrait déclarer une guerre ouverte à la bureaucratie, à la paperasse, aux réglementations et aux contrôles artificiels. Il devrait instituer à cette fin un groupe d'action investi de responsabilités précises et rattaché directement au bureau du premier ministre.»

■ «afin de favoriser la préparation du prochain budget québécois, dans les meilleures conditions possibles, le gouvernement fédéral devrait au moins maintenir à leur niveau actuel les paiements de péréquation faits aux provinces. Il devrait consentir à ce que la nouvelle formule de péréquation qui paraît nécessaire à plusieurs points de vue soit étudiée plus en profondeur pendant une période d'un an.»

■ «si le gouvernement décidait d'appliquer au Québec la clause Canada, il ne resterait pas grand chose pour empêcher d'en venir à un compromis honorable autour de l'accord constitutionnel de novembre dernier. Rien ne saurait être plus souhaitable dans la perspective de l'action concertée qui sera requise au cours des mois à venir pour que le Québec et le Canada puissent reprendre leur élan vers un avenir qui reste, malgré les nuages du présent, chargé de processus.»

Sondages

Suite de la page 13

dants disent qu'ils n'iraient tout simplement pas voter. Ces deux particularités semblent cependant liées, d'abord et avant tout, aux choix politiques de l'électorat du Parti québécois. Ainsi, si on regarde la ventilation de l'intention de vote exprimée par les péquistes et les libéraux sur la scène fédérale, on constate que si le choix est clair pour les libéraux (près de 80% d'entre eux voteraient libéral à Ottawa), il ne l'est pas pour autant pour les péquistes. Ainsi, près de 30% de ceux qui ont exprimé une intention de vote pour le Parti québécois lors d'une élection provinciale voteraient pour le Parti conservateur à Ottawa, 12% pour le Nouveau Parti démocratique et 25% pour le Parti libéral de P.E. Trudeau; de plus, 15% ne voteraient tout simplement pas. Ces deux derniers pourcentages apparaissent fortement révélateurs de l'ambiguïté des choix politiques de l'électorat péquiste à Ottawa (tableau 6).

On entend souvent dire que ce sont les mêmes gens qui élisent P.E. Trudeau à Ottawa et René Lévesque à Québec. Cette image, un peu simple, est peut-être à reconsidérer si on se fie quelque peu aux données recueillies. Bien sûr, 25% de l'électorat péquiste voterait, semble-t-il, pour le Parti libéral fédéral... mais 75% ne le ferait pas, par contre. Il serait donc intéressant de pousser plus loin l'analyse mais, pour le moment, et pour terminer cet article, revenons à notre intérêt initial et voyons dans quelle mesure le fait d'être en accord ou non avec le refus du gouvernement de signer l'Entente constitu-



À l'occasion d'une réunion d'urgence du cabinet pour discuter de la situation à la CTCUM, hier à Québec, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, réussit à arracher un sourire mitigé au premier ministre René Lévesque.

(Photolaser CP)

Le juge Deschênes prend en délibéré la requête en injonction des députés fédéraux contre la SSJB

par Bernard Morrier

Après avoir entendu les parties durant deux jours, le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, a pris en délibéré, tout en espérant pouvoir rendre sa décision à brève échéance, une requête en injonction de quatre députés libéraux fédéraux contre la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal.

MM. Jean-Guy Dubois, David Berger et Gaston Gourde, ainsi que Mme Céline Hervieux-Payette, respectivement députés aux Communes des circonscriptions électorales de Lotbinière, Laurier, Lévis et Montréal-Mercier, tentent d'empêcher la SSJB de poursuivre la diffusion et l'utilisation d'une affiche, fabriquée à partir d'une annonce publiée dans LE DEVOIR du 4 décembre dernier, et reprise dans plusieurs autres quotidiens du Québec, dans laquelle on identifiait comme traitres plus de 70 députés libéraux fédéraux du Québec ayant appuyé la résolution Trudeau-Chretien portant sur le rapatriement et les amendements à la Constitution canadienne.

Répandant aux questions de Me Ross Goodwin, qui représente les quatre requérants, le président de la SSJB, M. Gilles Rhéaume, a affirmé que la réaction vis-à-vis la publication litigieuse avait été très positive, ayant reçu 39 lettres l'approuvant contre cinq seulement affirmant leur désaccord. M. Rhéaume a aussi mentionné qu'en décembre, la SSJB avait recruté 150 nouveaux membres, alors que le nombre habituel à cette période se limite à environ 20. «Nous n'avons par ailleurs enregistré aucune démission, a-t-il conclu, tandis que nous avons reçu beaucoup d'appuis pécuniaires.»

De son côté, l'éditorialiste en chef à La Presse, M. Marcel Adam, s'est dit d'a-

vis que le texte contesté était imprudent dans le contexte politique actuel, à cause de mots choisis qui, selon lui, risquent de susciter la violence.

L'historien Michel Brunet a pour sa part complété son témoignage entrepris la veille, émettant celui-ci de nombreux exemples pour démontrer que l'emploi du mot «traître» ou que des excès de langage du genre n'étaient pas nouveaux dans l'histoire politique du Québec.

Dans sa plaidoirie, Me Goodwin a d'abord affirmé qu'en publiant un «poster» à partir d'un texte d'annonce, on a voulu perpétuer l'usage de mots qui contiennent une malice inqualifiable, qui sont faux et dommageables et qui transposent le débat en bas de la ceinture, tout en exposant les personnes visées à la haine et à la violence de façon permanente.

Quant à ce qui a pu se dire dans le passé dans le même esprit, Me Goodwin a soumis que si on ne s'en est pas plaint, le blâme ne revient à personne. «Many wrong don't make one right», a-t-il dit, ajoutant que les quatre politiciens fédéraux n'étaient quand même pas les premiers à se rabattre sur les tribunaux pour obtenir justice.

À un certain moment, le juge Deschênes lui a fait remarquer qu'une personne lésée n'est pas nécessairement obligée de demander une injonction pour obtenir justice mais qu'elle peut aussi exercer un recours en dommages.

Répétant en défense, le procureur de la SSJB, Me Philippe Gélinas, a rappelé d'une part que si la Charte des droits protège la réputation des personnes, elle protège également la liberté d'expression des gens. «La liberté d'expression, dit-il, fait aussi partie du débat politique et on ne peut demander à un tribunal de s'insérer dans un tel débat.»

Faisant ensuite le compte des lecteurs de l'ensemble des journaux québécois, Me Gélinas estime que quelque 2.458.000 personnes ont pu lire le texte litigieux. «Cela n'a amené ni violence ni menace, a-t-il souligné, et c'est loin de faire le poids avec les quatre lettres de menace qu'on prétend avoir reçues.»

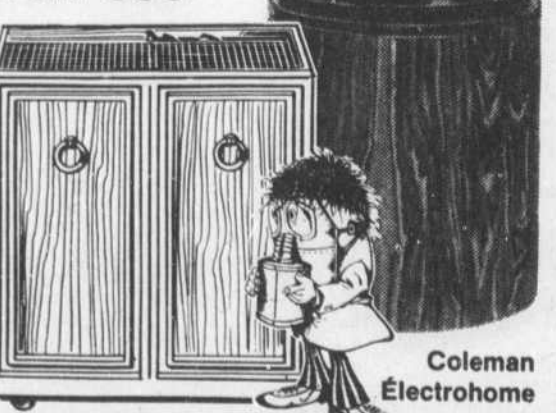
«Si le mot «traître» est en lui-même vif, ardent, il apparaît dans tous les dictionnaires et Victor Hugo n'a pas craint lui-même d'appeler les choses par leur nom quand il a écrit qu'un cochon, c'est un cochon.»

Souignant ensuite que quiconque se lance dans la vie politique doit être prêt à accepter les quolibets et les insultes, Me Gélinas a cité l'ex-président américain Harry S. Truman qui avait dit: «If you don't support the heath get out of the kitchen.» Le procureur de la SSJB a alors affirmé que les quatre députés fédéraux n'ont pas à demander à la Cour «d'aérer la cuisine».

Me Gélinas a conclu en citant les Ryan, DeBané, Duplessis et Trudeau, qui avaient déjà employé les mots «criage de noms», «trahison», «pouilleux» et «traîtres», démontrant ainsi que ces épithètes n'avaient jamais entraîné de recours à la violence.

Vente • Service • Location

Une oasis contre l'air sec



HUMIDIFICATEURS

Ces appareils aident à maintenir un taux d'humidité convenable, réduisent l'irritation de la gorge et les troubles de sinus, protègent les plantes et meubles, bref, ils assurent un maximum de confort durant l'hiver. (Également disponible pour système central)

PURIFI-TRONIQUE INC.

Aussi: CLIMATISATION ET PURIFICATION
5505 rue Papineau
Montréal, H2H 1W3
527-3646

AUJOURD'HUI

L'Association Rive-Sud de l'Association québécoise des parents et amis du malade mental reprend ses activités et invite toutes les personnes intéressées à la santé mentale à une conférence sur les médicaments qui aura lieu à 19 h 30 au CLSC Longueuil Ouest, 201 ouest, rue Curd-Poirier. Le conférencier sera le docteur Haydn Yurtuk, psychiatre de l'hôpital Charles-Lemoyne. Pour inf.: 651-9830, poste 50.

Le Père Ambroise donnera une conférence sur ses nombreux voyages à 20 h, au Centre Immaculée-Conception, 4265 rue Papineau. Un film documentaire sera également présenté. Les billets, au coût de \$3, seront en vente à la réception du Centre Immaculé-

Conception. Pour inf.: 527-1256.

Le Loyola dans le cadre de sa série «Nouvelle vague et après», présente à 19 h, *Vivre sa vie* de Jean-Luc Godard avec Anna Karina et à 20 h 30, *Julius et Jim* de François Truffaut avec Jeanne Moreau. Pour inf.: 879-4349. Entrée libre.

La Fédération québécoise du loisir littéraire offre différents stages sur les techniques d'écritures. Pour inf.: 374-4700.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Berthierville, au Centre culturel, 880, boul. Groulx, de 15 h à 20 h 30; à Montréal, au pavillon Lachapelle de l'hôpital Notre-Dame, 1560 est, rue Sherbrooke, de 9 h 30 à 16 h 30.